



L'économiste André Raynauld: Le Canada paiera cher la maîtrise de son économie

Interview recueillie par JEAN-MARC LEGER

« Est-il possible pour les Canadiens de reprendre la maîtrise de leur économie au cours, par exemple, des 20 à 25 prochaines années? Oui, assurément, mais à la condition de s'attaquer à cette tâche sans retard, avec un programme sérieux et cohérent et à la condition aussi d'être disposé à payer le prix de ce redressement, prix qui sera sans doute assez élevé. Or, rien ne permet encore de penser que la majorité de l'opinion soit disposée à payer ce prix, notamment au Canada anglais. Professeur de sciences économiques à l'université de Montréal, M. André Raynauld a bien voulu nous faire part des réflexions que lui inspire la tragi-comédie qui vient de se dérouler à Ottawa à propos du sort des investissements étrangers au Canada.

Erreur grave ou... habileté?

« La mesure proposée par M. Gordon, et qui peut se défendre théoriquement (prélèvement de 30 pour cent lors de la vente de sociétés canadiennes à des intérêts étrangers ou lors de l'acquisition par des étrangers de 50.000 ou plus d'actions d'entreprises canadiennes), ne pouvait évidemment pas être appliquée dans le contexte actuel sans provoquer un tollé et entraîner d'énormes difficultés. On peut s'étonner que le ministre des finances ait pris sa décision sans s'inquiéter apparemment des répercussions possibles et des difficultés d'application, puis qu'il fasse machine arrière deux jours après la présentation du budget.

De deux choses, l'une: ou le ministre a agi en théoricien et en néophyte qui ne croit pas devoir prendre l'avis des hauts fonctionnaires de son ministère; ou, au contraire, il a volontairement provoqué une levée de boucliers contre la taxe de 30 pour cent afin de pouvoir faire passer plus facilement l'autre mesure (taxe de 20 pour cent sur les bénéfices des sociétés qui ne sont pas canadiennes à 25 pour cent), moins rigoureuse mais assez importante.

VOIR PAGE 2: LE CANADA PAIERA

Les investissements étrangers de toutes sortes: \$26 milliards

En 1960, l'endettement extérieur total des Canadiens était de \$26,1 milliards correspondant principalement aux investissements étrangers au pays et aux autres formes de dette des Canadiens envers l'étranger. (Inversement, l'actif du Canada à l'étranger était estimé à \$9,3 milliards, ce qui laisse un déficit de \$16,8 milliards). L'endettement à l'endroit des Etats-Unis, qui correspond en gros aux investissements américains au Canada, sous toutes les formes, représentait 76 p.c., soit près de \$19 milliards; la Royaume-Uni y entraînait pour 15 p.c., les autres pays pour 9 p.c.

Les investissements directs de l'étranger (création de sociétés et achat global d'entreprises canadiennes) étaient de l'ordre de \$13 milliards et les autres investissements (participation dans des sociétés canadiennes, possession d'obligations, etc) de \$13,1 milliards.



Pearson lie son destin à celui de Gordon

Par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — Le gouvernement Pearson a résolu hier de lier son destin à celui du ministre des finances dans l'espoir de le rattraper de la crise déclenchée par la publication de son premier budget il y a une semaine. Ennuyé par les rumeurs de démission qui agitaient le marché des valeurs de Toronto et de Montréal, le premier ministre a déclaré en matinée qu'il n'était nullement question que M. Walter Gordon quitte le cabinet ou même abandonne la direction du ministère des finances. Au surplus, a-t-il ajouté à l'adresse du Parlement, toute motion de censure présentée contre le ministre sera accueillie comme une motion de non confiance à l'endroit du gouvernement.

Dans les Bourses, la nouvelle s'était répandue que M. Gordon allait remettre sa démission, provoquant une brusque augmentation dans le cours des valeurs. La déclaration de M. Pearson a coupé court à la rumeur et le marché a bientôt retrouvé son équilibre.

En Chambre, dès l'ouverture de la séance de l'après-midi, l'opposition a pressé l'épée dans les reins du ministre. Mais la plupart des interventions sont tombées à plat devant la rigidité du président et l'adresse des rieurs.

VOIR p. 2: Pearson lie

M. Pearson informe M. Lesage que le texte de la loi sur le centenaire de la Confédération sera prochainement rectifié

Par Marcel THIVIERGE

QUEBEC. — Après avoir subi un refus obstiné du gouvernement Diefenbaker, le premier ministre du Québec vient de recevoir de M. Lester Pearson l'assurance que le parlement fédéral corrigera, dans le texte de « la loi concernant la célébration du centenaire de la Confédération au Canada », certaines expressions que M. Jean Lesage juge comme un affront à la fierté des Canadiens français.

L'histoire dure depuis le mois d'octobre 1961; mais ce n'est qu'hier, à l'occasion de la présentation d'un projet de loi par M. Bona Arseneault, secrétaire de la province, qu'on a consenti à rendre publics tous les chapitres de cet excellent roman du genre épistolaire.

On sait que M. Lesage, dans sa correspondance avec M. Diefenbaker, n'a jamais fait preuve d'une extrême tendresse. On se rappelle la ton vigoureux de ses lettres, particulièrement dans les cas des pensions contributives et du projet d'un réseau national de transport d'électricité.

Cependant, c'est dans sa correspondance concernant la loi du centenaire de la Confédération que le premier ministre du Québec a utilisé son style le plus mordant.

Le projet de loi, déposé hier à l'Assemblée législative autorise le secrétaire de la province à conclure avec le gouvernement fédéral, ou tout organisme institué par la loi du Canada, des ententes en vue de l'exécution dans Québec de projets communs relatifs à la célébration du centenaire de la Confédération.

M. Arseneault a expliqué que la loi permet au gouvernement de consacrer pour l'année courante jusqu'à un million de dollars à ce programme du centenaire et que, d'ici 1967, la somme totale des dépenses pour l'exécution de divers projets dans le Québec pourra atteindre douze à quinze millions de dollars.

Le secrétariat devra créer une commission chargée d'étudier les propositions qui pourront venir soit du secrétariat lui-même, soit d'organismes gouvernementaux et de tout autre organisme responsable.

Tous les projets, que le gouvernement provincial devra approuver avant d'obtenir une contribution du fédéral, devront être de nature permanente comme des édifices, des parcs, des salles de concert ou de théâtre, la rédaction de livres, etc.

AVANT 1867, LE NEANT...

Le 4 octobre 1961, M. Diefenbaker écrit à M. Lesage pour lui demander de nommer deux représentants du gouvernement du Québec à la conférence nationale du centenaire du Canada.

Quinze jours plus tard, de retour de Paris où il avait inauguré la délégation générale du Québec, M. Lesage répond au premier ministre du Canada:

« Vous consentirez sans doute à excuser ce retard en tenant compte du fait qu'il semble s'en être produit un autre beaucoup plus frappant. En effet, vous m'invitez par votre lettre

VOIR PAGE 2: M. PEARSON INFORME

Paris se prépare à retirer ses unités navales du commandement de l'O.T.A.N.

PARIS. — De sources généralement bien informées, on apprendait hier à Paris que le gouvernement français avait demandé à son représentant au Conseil permanent de l'Alliance atlantique, M. Seydoux, de faire savoir que le temps était venu de réexaminer le rôle des forces navales françaises dans l'Atlantique et placées sous le commandement de l'O.T.A.N.

La France aurait en effet décidé que sa flotte atlantique ne sera plus placée sous les ordres du général Lemnitzer mais sous ceux des autorités françaises. Cette intention serait exposée dès mercredi prochain à la prochaine réunion du Conseil permanent.

Membre de l'Alliance atlantique, la France ferait alors savoir qu'elle entend toujours coopérer avec les flottes alliées au cas où des hostilités seraient engagées. Mais, ajoutait-on dans les cercles proches de l'Élysée, le gouvernement français entend dorénavant exercer un contrôle national complet sur l'ensemble de sa flotte en « certaines circonstances ».

C'est sans doute à la suite de ces refus, notent des observateurs, que les autorités françaises ont décidé de faire savoir à l'O.T.A.N. qu'elles reprennent le contrôle des unités navales dont plusieurs se trouvent actuellement dans le port de Montréal, avec l'escadre légère.

Les pays dont les unités se trouvent actuellement sous le commandement de l'O.T.A.N. sont l'Allemagne, la Turquie, la Grèce et l'Italie.

Ère journée du conclave: Quatre scrutins - pas d'élu

CITÉ DU VATICAN. — Quatre-vingts cardinaux ont voté quatre fois hier, sans réussir à élire un nouveau pape. La fumée noire qui sortait de la célèbre cheminée de la chapelle Sixtine a annoncé au monde que le conclave doit se poursuivre.

Plus de 25.000 personnes réunies sur la place St-Pierre ont été déçues par cet échec relatif. Cependant, personne ne s'attendait qu'un nouveau chef de l'Eglise soit élu en ce premier jour de vote. Jean XXIII a été élu le troisième jour du conclave, en 1958. Les cardinaux ont alors dû voter 11 ou 12 fois pour arriver à un choix décisif.

Pour être élu, un candidat doit obtenir une majorité des deux tiers c'est-à-dire, dans le cas actuel, 54 voix. Deux fois hier, on a pensé que le pape était élu. A la fin de la séance du matin, la fumée semblait mince et presque blanche. Sur la place Saint-Pierre, quelqu'un cria: « Bianco Bianco » (Blanche blanche), mais la fumée redevenait noire.

Après les votes de la journée, la radio du Vatican a fait savoir que peut-être seulement un scrutin de ballottage avait eu lieu dans l'après-midi, en ajoutant: « Cela serait très important ». En effet, ce scrutin de

VOIR PAGE 2: ÈRE JOURNÉE DU CONCLAVE

MM. LESAGE ET LEVESQUE SUGGERENT D'ACCORDER: Droit de grève au personnel des transports

Par Evelyn GAGNON

QUEBEC. — Le premier ministre, M. Lesage, et le ministre des Richesses naturelles, M. Lévesque, ont suggéré hier au comité des relations industrielles que le droit de grève soit désormais accordé à tous

les employés des services de communications et de transport.

La suggestion a été faite à l'occasion d'un débat sur la définition des employés de services publics, à qui la loi interdit de faire la grève. Dans la loi actuelle, les employés

des entreprises de téléphone, de télégraphe, de transport par bateau, tramways, autobus, chemins de fer et camions, entre autres, sont considérés comme étant des employés de services publics.

Le projet de code du travail, qui est présentement à l'étude

au comité des relations industrielles, aurait eu pour effet de retirer les employés de transport par camion de la liste des employés de services publics.

L'industrie du camionnage s'est vigoureusement opposée à un tel changement. Elle a fait valoir que le régime en vigueur depuis 1944, qui interdit la grève aux camionneurs, a été profitable, et à l'industrie, et aux employés. Ces derniers ont des salaires plus élevés que leurs confrères qui relèvent de la loi fédérale, ou le droit de grève existe, et c'est l'absence de grève qui a permis à l'industrie de prendre son essor.

En outre, l'industrie a soutenu qu'une grève du camionnage pouvait paralyser une région entière, et nuire à son développement économique.

Enfin, M. Jean-Claude Plourde, représentant des camionneurs de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, a déclaré que l'industrie du camionnage veut être sur le même pied que les autres entreprises de transport, ou la grève est interdite.

C'est à ce moment que le premier ministre et M. Lévesque

A cause du "secret" d'Etat", M. Lesage hésite à accorder aux fonctionnaires le droit de s'affilier aux centrales

QUEBEC (Par Evelyn Gagnon) — C'est à cause du "secret d'Etat" que M. Lesage hésite à accorder aux fonctionnaires de centrales syndicales le droit de s'affilier à une centrale syndicale.

Au cours de l'étude en comité des relations industrielles du projet de Code du travail, M. Jean Marchand a noté que ce projet reconnaît officiellement aux fonctionnaires le droit

de s'associer et s'en est réjoui. Il s'est opposé cependant à ce qu'on interdise aux syndicats de fonctionnaires de s'affilier à une centrale.

Le premier ministre a expliqué que l'on ne pouvait accorder le droit d'affiliation parce qu'un grand nombre de fonctionnaires, des hauts fonctionnaires au simple messager, ont entre les mains des documents

confidentiels et participent au secret d'Etat.

M. Marchand a fait remarquer que le même raisonnement pourrait s'appliquer aux entreprises. Il arrive qu'un même syndicat représente les employés de deux entreprises concurrentes, qui ne voudraient pas que les renseignements confidentiels soient communi-

VOIR PAGE 2: A CAUSE DU

VOIR PAGE 2: DROIT DE GRÈVE



Le président de l'Office des autoroutes, M. Guy Poliquin, en compagnie du ministre de la voirie, M. Pinard.

INAUGURANT L'AUTOROUTE DE L'ESTRIE

Pinard se fait l'avocat d'un plan directeur de la voirie

« Il faut parler de voirie en termes d'intégration et de planification afin de jauger avec précision les répercussions profondes que l'exécution des projets majeurs pourra provoquer dans l'économie générale. On conçoit mal un réseau routier en fonction de nos besoins sans l'apport d'un plan directeur bien mûri », a déclaré hier le ministre de la voirie, M. Bernard Pinard, à l'occasion de l'inauguration des travaux de construction de l'autoroute Montréal-Sherbrooke, à Brossard.

Construire dans le Québec un réseau routier de grande classe demeure un problème d'envergure qu'aucun gouvernement ne saurait résoudre en un tournemain, ajoutait M. Pinard. Seule une planification bien comprise pourra résoudre les problèmes cruciaux qui se posent à l'attention des dirigeants, selon le ministre.

Si le Québec est assez bien pourvu de routes, avec un réseau de plus de 45.000 milles, la province manque pourtant de voies de grande classe. Les 150 milles de voies divagées se répartissent entre l'Autoroute des Laurentides, le boulevard Métropolitain et autres. La loi de l'Office de l'autoroute, adoptée en 1961, marque la modification de structure du ministère de la voirie. La juridiction du nouvel organisme s'étend à toute la province.

Le ministère de la voirie dispose d'un budget de \$160,310,000 pour l'exercice fiscal en cours, sans compter les \$400,000,000 em-

VOIR PAGE 2: PINARD

LÉON DION

fait part de ses réflexions

au lendemain d'une enquête du coroner

Durant des mois un mouvement terroriste avait tenté de répandre la panique parmi la population. Se livrant à des actes de sabotage dont chacun constituait, par ses conséquences possibles, un attentat à la propriété et à la vie humaine, distribuant à gauche et à droite des lettres de menaces, faisant parvenir aux journaux des déclarations et de manifestes empreints d'arrogance et de fanatisme et allant jusqu'à annoncer la création d'un "tribunal révolutionnaire", ce mouvement suscitait la réprobation générale. On entendait partout: "Pourquoi la police n'agit-elle pas? Pourquoi n'arrête-t-elle pas les coupables? Pourquoi est-elle si impuissante?"

La police a agi... le coroner a agi... Car, un homme était mort des suites d'un acte de sabotage; un autre fut mutilé à vie en tentant de désamorcer une des bombes qui avaient été déposées dans des boîtes postales le long d'un trottoir d'une rue achalandée.

Mais la mémoire de l'homme est courte, ou plutôt ses sentiments à l'égard des événements changent selon les facettes qu'ils présentent à son imagination au rythme des circonstances.

La dernière semaine, l'opinion s'est attendrie sur les présumés membres de ce même mouvement terroriste alors qu'ils se trouvaient devant leurs juges pour être mis en accusation ou être disculpés.

Pourquoi cette soudaine sympathie?

La première réaction à l'annonce des noms des suspects fut la suivante: "Le terroriste, c'était donc ça!" Oui, puisque plusieurs d'entre eux l'ont avoué, c'était ça, le terroriste, cette vingtaine de jeunes gens, presque des adolescents, à l'apparence bien inoffensive. L'appareil policier qui avait été créé pour les démasquer et pour procéder à leur arrestation et à leur surveillance, hier encore ridiculisé comme inapte, maintenant paraissait d'une puissance et d'une rigueur disproportionnées. Les juges et les avocats prenaient presque figure de bourgeois et donnaient à plusieurs l'impression de se comporter comme tels.

Ce soudain renversement des sympathies s'explique de plusieurs manières.

Le terrorisme, tant qu'il demeure un phénomène abstrait, anonyme et inconnu, fait horreur précisément parce qu'il paraît aveugle, insolite et incontrôlable. Le terrorisme s'apparente en ceci aux puissances de la nature qui, comme le tonnerre par exemple, se déchaînent contre les bêtes et les hommes, paraissent n'en frapper quelques-uns que dans le dessein de répandre la panique chez tous. Mais le terrorisme perd tous ses attributs magiques dès qu'il prend un visage humain, surtout si ce visage nous est familier. Il cesse en même temps de faire horreur dans la mesure même où on l'appivoise. Le bras qui frappe de son long couteau, on apprend qu'un "but", qu'un "noble idéal" le guidait; vulnérable, il est

donc "courageux", et ainsi de suite. Aux images abstraites qu'on se faisait du terrorisme et qui répugnaient se substituent des impressions qui nous rendent le phénomène beaucoup moins redoutable. C'est ainsi que tous les peuples retrouvent la terreur en soi mais tous en viennent à admirer les terroristes de "cheval" parce qu'ils ont la notion de terrorisme finit par se confondre, dans leur esprit, avec des formes spécifiques d'humanisme chers à ces peuples.

Il était facile de laisser libre cours à son indignation morale tant et aussi longtemps qu'on pouvait penser que les actes de terrorisme perpétrés à Montréal pouvaient être le fait de "communistes", de "durs à cuire de l'O.A.S.", d'"agents provocateurs" et d'"étrangers" du même acabit. Maintenant nous savons qu'il s'agissait pour la plupart de jeunes Canadiens français, membres de nos familles et qui fréquentaient nos écoles, nous ne pouvons plus nourrir à leur endroit la même réprobation parce que, pour une part, ainsi que des parents envers leurs fils délinquants, la voix du cœur est la plus forte que celle de la conscience morale; et parce que, pour une autre part, nous sommes naturellement enclins à "oublier" leur culpabilité afin d'alléger le fardeau de notre propre responsabilité à leur endroit. "C'aurait pu être mon enfant". Ce seul cri d'une mère dans une lettre aux journaux traduit bien notre état d'esprit à tous.

Mais, peut-on demander aujourd'hui, pourquoi les saboteurs se seraient-ils recrutés parmi les membres de la pégre, les agents provocateurs et ainsi de suite? Evidemment, dans un tel cas, la liquidation du F.L.Q. aurait pu se faire dans les règles et nous en aurions moins senti les pénibles à-coups. Et surtout, nous aurions pu continuer à jouer avec le terrorisme comme d'une abstraction qui n'a pas de prise "réelle".

C'est pourtant toujours une bonne règle de méthode qu'avant de considérer un phénomène comme une exception il faut faire la preuve qu'il ne suit pas les règles générales. Or, partout, et surtout dans l'histoire récente, les mouvements terroristes constituent des sous-produits idéologiques qui recrutent leurs membres surtout chez ceux que la propagande est susceptible de rendre fanatiques, c'est-à-dire les jeunes. Pourquoi y aurait-il eu exception pour nous? Plusieurs, en effet, craignaient qu'il en fût ainsi. Cependant, par délicatesse et discrétion, tous se sont abstenus d'avouer publiquement leurs appréhensions. Et la gravité du choc traumatique que provoque aujourd'hui dans nos coeurs et nos esprits la révélation du fait que les terroristes paraissent avoir été pour la plupart de jeunes Canadiens français se mesure par ce silence même que nous avons maintenu jusqu'à la fin sur leur identité possible. Si quelqu'un avait osé rompre ce silence, il aurait probablement vu se retourner contre lui un flot de dénégations indignées.

VOIR PAGE 10: AU LENDEMAIN

Tère journée du conclave...

(Suite de la première page)

ballottage aurait indiqué que l'élection avait eu lieu, ce qui aurait rendu inutile un second vote dans l'après-midi.

Maintenant, les cardinaux doivent rester enfermés et ne pourront sortir que lorsqu'ils auront choisi un successeur à Jean XXIII, décédé le 3 juin.

Les 18 présumés... Pinard...

(Suite de la première page)

briel Hudon, dessinateur industriel et soi-disant auteur des bombes et des cocktails Molotov utilisés par le F.L.Q.

Parmi les cinq, on veut bien distinguer particulièrement Gabriel Hudon à cause de l'ampleur présumée de ses activités.

Tout peut arriver à cette enquête. Lorsque les dépositions terminées, un des accusés seront terminés, il se peut que les procureurs d'un ou de plusieurs des autres inculpés acceptent que soient versées au dossier de leurs clients respectifs, pour "fins d'enquête seulement", les dépositions déjà entendues.

Toutefois, même avec la plus grande célérité de part et d'autre, cette enquête préliminaire du magistrat Emile Trotter (qui se déroulera probablement dans la cour no 5) devrait durer (au moins) deux semaines à cause de la multitude des accusations soulevées contre la plupart de ces prévenus.

Le Canada paiera...

(Suite de la première page)

La "conquête" réelle a commencé vers 1950 Et M. Raynault de poursuivre: "Que voulez-vous? Le Canada se trouve dans une situation délicate et très difficile en ce qui a trait au problème des investissements étrangers.

Mais "investissements étrangers" n'est pas synonyme de "investissements américains": "non, bien sûr, mais la part des capitaux américains dans l'ensemble des investissements étrangers au Canada est telle, depuis une dizaine d'années notamment, que dans la mesure où il y a un problème des investissements étrangers, c'est essentiellement des capitaux américains qu'il s'agit".

Ampleur de la "mainmise" par les E.-U. Et quelle est en gros la situation présentement? "Les Américains sont à la veille d'avoir la maîtrise de 70 pour cent du secteur primaire et de 50 pour cent du secteur secondaire.

Cette situation est-elle particulière au Canada et à quoi tient-elle? "La question des investissements étrangers se pose, bien sûr, presque partout; d'ailleurs, nombre de pays souhaitent accueillir avec raison les capitaux étrangers mais jamais au point de les laisser conquérir, de l'intérieur, l'économie nationale.

Cette situation est-elle particulière au Canada et à quoi tient-elle? "La question des investissements étrangers se pose, bien sûr, presque partout; d'ailleurs, nombre de pays souhaitent accueillir avec raison les capitaux étrangers mais jamais au point de les laisser conquérir, de l'intérieur, l'économie nationale.

Les tarifs douaniers jouent contre le Canada "Il y a une autre cause qui tient d'ailleurs au Canada lui-même et qui remonte en vérité à 1878 avec la mise en route d'une politique tarifaire conçue pour protéger l'industrie manufacturière canadienne.

Une mesure impraticable "Dans l'état présent de l'économie canadienne, de l'importance des capitaux étrangers, surtout américains, au Canada, et compte tenu du climat qui prévaut dans les milieux d'affaires anglo-canadiens, cette mesure était à la fois inopportune et pratiquement inapplicable.

Conséquences d'ordre politique "Sur le plan politique, même si théoriquement la souveraineté du pays n'est nullement mise en cause ou diminuée, une dépendance économique exagérée ne peut pas ne pas avoir à long terme des effets préoccupants, voire néfastes, ne serait-ce qu'en raison des pressions que peut exercer l'étranger après avoir en quelque sorte investi l'économie du pays.

Le Canada anglais n'est pas prêt à agir "Bref, conclut M. Raynault, il est possible pour le Canada de reprendre la maîtrise de son économie (c'est-à-dire que les deux secteurs-clés la participation canadienne, soit majoritaire) par un effort intelligent et persévérant: l'objectif pourrait être atteint dans 20 à 25 ans. Je veux cependant insister sur ceci: l'opération ne se fera pas sans douleur, elle coûtera un prix élevé et cela, même si nous nous refusons aux mesures radicales. Sommes-nous disposés à payer ce prix? C'est là la question fondamentale.

Le Canada anglais n'est pas prêt à agir "Bref, conclut M. Raynault, il est possible pour le Canada de reprendre la maîtrise de son économie (c'est-à-dire que les deux secteurs-clés la participation canadienne, soit majoritaire) par un effort intelligent et persévérant: l'objectif pourrait être atteint dans 20 à 25 ans. Je veux cependant insister sur ceci: l'opération ne se fera pas sans douleur, elle coûtera un prix élevé et cela, même si nous nous refusons aux mesures radicales. Sommes-nous disposés à payer ce prix? C'est là la question fondamentale.

Le Canada anglais n'est pas prêt à agir "Bref, conclut M. Raynault, il est possible pour le Canada de reprendre la maîtrise de son économie (c'est-à-dire que les deux secteurs-clés la participation canadienne, soit majoritaire) par un effort intelligent et persévérant: l'objectif pourrait être atteint dans 20 à 25 ans. Je veux cependant insister sur ceci: l'opération ne se fera pas sans douleur, elle coûtera un prix élevé et cela, même si nous nous refusons aux mesures radicales. Sommes-nous disposés à payer ce prix? C'est là la question fondamentale.

Le Canada anglais n'est pas prêt à agir "Bref, conclut M. Raynault, il est possible pour le Canada de reprendre la maîtrise de son économie (c'est-à-dire que les deux secteurs-clés la participation canadienne, soit majoritaire) par un effort intelligent et persévérant: l'objectif pourrait être atteint dans 20 à 25 ans. Je veux cependant insister sur ceci: l'opération ne se fera pas sans douleur, elle coûtera un prix élevé et cela, même si nous nous refusons aux mesures radicales. Sommes-nous disposés à payer ce prix? C'est là la question fondamentale.

Pearson lie...

(Suite de la première page)

postes du premier ministre. M. Gordon lui-même a évité soigneusement de donner prise à la discussion, se contentant de répondre d'un oui ou d'un non à toutes les questions.

Le prestige du ministre des finances souffre néanmoins très gravement des malheurs qui se sont succédé depuis l'exposé budgétaire du jeudi 13 juin. La révélation, dès le lendemain, que M. Gordon avait fait appel à trois financiers de Toronto pour l'aider à préparer le budget a précipité la crise. La tradition parlementaire qui entoure du secret le plus absolu la fixation de la politique financière du gouvernement était brisée avec toutes les conséquences que cela risquait d'entraîner: possibilité de fuites permettant à des particuliers de réaliser d'immenses profits personnels au détriment des contribuables, danger que le budget soit destiné à servir les intérêts de secteurs particuliers plutôt que de l'ensemble de la population canadienne, sentiment de frustration des hauts fonctionnaires auxquels ont été préférés des spécialistes de l'extérieur, etc.

L'opposition s'attendait encore à mesurer les effets de cette décision du ministre mercredi lorsque M. Gordon, cédant aux pressions des Bourses canadiennes et américaines, a annoncé subitement le retrait de l'impôt de 30 pour cent sur la vente de titres à l'étranger, élément le plus inattendu et le plus important de son budget de la semaine précédente.

Cette nouvelle décision, que le ministre a excusée sur les difficultés de perception de l'impôt, a fait renverser la marmite. L'opposition s'attendait encore à mesurer les effets de cette décision du ministre mercredi lorsque M. Gordon, cédant aux pressions des Bourses canadiennes et américaines, a annoncé subitement le retrait de l'impôt de 30 pour cent sur la vente de titres à l'étranger, élément le plus inattendu et le plus important de son budget de la semaine précédente.

A cause du...

(Suite de la première page)

qués à leur rival. Mais il ne s'est jamais produit de cas, a-t-il ajouté, où les syndicats se soient ainsi prêtés à un travail d'espionnage.

M. Lesage fit alors remarquer que certaines centrales syndicales appuient un parti politique et que, si les fonctionnaires s'y affilièrent, on pourrait exercer "certaines pressions" sur eux.

Il a ajouté que, de toute manière, il étudierait toute la question à la lumière du projet de revalorisation de la fonction publique. "Laissez-moi cette question", a-t-il dit.

M. Marchand a déclaré que les fonctionnaires seraient libres d'utiliser ou non leur droit d'affiliation, mais qu'il ne faudrait pas le leur enlever en principe.

Il invoquait ainsi les mêmes thèses qu'il avait exposées la veille à propos du droit des membres de professions libérales de se syndiquer. Revenant sur cette dernière question, il a lu un télégramme provenant d'un groupe d'ingénieurs salariés de Montréal qui le félicitaient d'avoir réclamé ce droit pour eux et qui faisaient part de leur intention de présenter une pétition au comité des relations industrielles sur le sujet.

Pratique comptable DEMANDE Comptable agréé achèterais clientèle comptable, grosseur moyenne. Ecrire à Case 474, Le Devoir ou téléphoner à 674-1738

INSTITUTEURS DEMANDES pour 7e et 6e années, garçons Commission Scolaire de St-Basile-le-Grand, comté Chamblay 12 milles de Montréal, route 9 de St-Hyacinthe, convention collective, etc. Elie Côté, sec. OL. 3-2281

COLLÈGE ST-PAUL 10555 Bois de Boulogne, Montréal 12 A — Examens d'admission aux classes de 8e classique (éléments latins). B — 11e classique spéciale (versification spéciale) pour les finissants de 11e scientifique. Date de l'examen: jeudi le 27 juin 1963 à 9 h. a.m. Pour tous renseignements: FE. 4-4921

LA COMMISSION SCOLAIRE DE THETFORD MINES Demande des professeurs, pour le cours secondaire avec expérience de préférence. Mentionnez ses qualifications lors de la demande d'emploi. Salaire très intéressant pour personnes qualifiées, bonnes conditions de travail. Professeurs masculins ou féminins. Professeurs d'anglais, 11e, 12e année pour étudiants. Professeurs de mathématiques 11e et 12e année pour étudiants. Professeur féminin, culture physique. Une bibliothèque. Professeur masculin, pour classe de déficients. s'adresser à M. ELOI ALLAIRE, directeur des études casier postale 789, Thetford Mines, P.Q. Tél. FE. 5-7587 ou FE. 8-1204

AVIS AUX ENTREPRENEURS Des soumissions cachetées et adressées au soussigné dans des enveloppes fournies et cet effet par l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent et portant l'indication "SOUSMISSION POUR LA TONNE DE GAZON AUX ECLUSES DE LA VOIE MARITIME ET DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT" seront reçues par l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent, Immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa, K. Jusqu'à 12h.30 de l'après-midi, (M.A.E.), le mercredi, 3 juillet 1963. On peut se procurer les plans, devis, conditions de travail, formulaires de soumission et formulaires de contrat, en s'adressant au bureau du Gérant régional, Région de l'est, 465, avenue Victoria, St-Lambert, P.Q., ou du Secrétaire, Immeuble Majestic, 396, rue Cooper, Ottawa, K., sur dépôt d'un montant de cent dollars (\$100.00) qui sera retourné sur renvoi en bon état des documents et devis énumérés, dans les trente jours de la date fixée pour la réception des soumissions. Si les documents ne sont pas retournés dans le délai prescrit, le dépôt sera confisqué. Un dépôt de soumission, d'un montant représentant au moins dix pour cent (10%) jusqu'à \$250,000.00 du montant total de la soumission, et cinq pour cent (5%) de toute somme excédente, doit être fait conformément aux conditions de la formule de soumission; à défaut du dépôt de soumission, un cautionnement, représentatif du montant total de la soumission, doit être déposé, sous réserve de passation d'un contrat en bonne et due forme. Ce cautionnement doit être accepté par l'Administration et retourné sur demande. Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront conformes aux devis. L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni à signer autre. L'ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT OTTAWA, le 26 juin, 1963. P. E. R. Malcolin, Secrétaire et Directeur de l'Administration.

M. Pearson informe...

(Suite de la première page)

à désigner deux membres d'une "conférence nationale du centenaire du Canada". Je crois que ce centenaire aurait pu être célébré soit en 1934, un siècle après Champlain dont il serait un peu cavalier de supprimer le glorieux effort par un simple trait de plume".

M. Lesage constate que la loi fédérale si bien désignée sous le nom de "loi concernant la célébration du centenaire de la Confédération au Canada"; mais que ce titre est contredit par l'article 3 et par l'article 17 qui parlent, le premier, d'un organisme nommé "Administration du centenaire de la nation" et le second, d'un autre organisme désigné sous le nom de "conférence nationale du centenaire du Canada".

C'était le 19 octobre 1961. Deux mois plus tard, soit le 18 décembre, M. Lesage n'ayant pas reçu de réponse de M. Diefenbaker lui écrit pour s'en plaindre en ces termes: "La population du Québec est trop fière de son histoire pour en laisser trôner trois siècles et un tiers sans protester".

"Il ne semble pas, cependant, que cet orgueil ait trouvé un écho chez vous, puisque vous n'avez pas encore donné signe de vie".

Enfin, le 13 janvier 1962 M. Diefenbaker répond. Il rappelle que la Loi du centenaire, adoptée par les deux Chambres, a reçu l'appui de tous les partis politiques et remarque que "tous les membres du comité national du centenaire étaient unanimes à dire que la célébration des fêtes ne devrait pas rappeler seulement la Confédération mais l'ensemble de l'histoire du Canada".

M. Diefenbaker dit qu'il faut interpréter la loi à l'aide de son titre et s'acorde avec M. Lesage pour reconnaître que les fêtes de 1967 doivent faire état des contributions au développement du Canada avant 1967; mais qu'il ne consent pas à modifier certaines expressions du texte de la loi. Parce que, jugé-t-il, dans sa forme actuelle elle permettrait de donner plus facilement aux événements de 1967 "l'ampleur que vous et moi souhaitons".

Il conclut en demandant à M. Lesage de nommer ses représentants à la "Conférence nationale du centenaire du Canada".

Le 30 janvier 1962, le premier ministre du Québec écrit à M. Diefenbaker pour lui dire qu'il soumettra sa lettre à ses collègues du Conseil exécutif.

Puis ce fut le silence jusqu'au 2 mai 1963 alors que M. Lesage s'adresse au nouveau premier ministre du Canada, M. Pearson.

Il lui rappelle la lettre qu'il avait écrite le 19 octobre 1962 "à celui qui était alors premier ministre du Canada".

Il lui rappelle la lettre qu'il avait écrite le 19 octobre 1962 "à celui qui était alors premier ministre du Canada".

Il lui rappelle la lettre qu'il avait écrite le 19 octobre 1962 "à celui qui était alors premier ministre du Canada".

Il lui rappelle la lettre qu'il avait écrite le 19 octobre 1962 "à celui qui était alors premier ministre du Canada".

Il lui rappelle la lettre qu'il avait écrite le 19 octobre 1962 "à celui qui était alors premier ministre du Canada".

Il lui rappelle la lettre qu'il avait écrite le 19 octobre 1962 "à celui qui était alors premier ministre du Canada".

Il lui rappelle la lettre qu'il avait écrite le 19 octobre 1962 "à celui qui était alors premier ministre du Canada".

Il lui rappelle la lettre qu'il avait écrite le 19 octobre 1962 "à celui qui était alors premier ministre du Canada".

Il lui rappelle la lettre qu'il avait écrite le 19 octobre 1962 "à celui qui était alors premier ministre du Canada".

Droit de grève...

(Suite de la première page)

ont suggéré d'éliminer des services publics toutes les entreprises de transport et de communications. Le gouvernement se réserverait le droit, cependant, de suspendre toute grève dans une période d'urgence nationale, comme une inondation ou une épidémie. M. Lévesque a même suggéré que lorsque le Conseil des ministres prendrait une telle décision, il soit obligé de convoquer le Parlement dans les plus brefs délais — de 7 à 15 jours après la décision — pour faire entendre celle-ci.

Au cours du débat, on a tenté de définir la notion de service public. M. Jean Marchand, de la CSN, a suggéré que de façon générale, on ne devrait pas considérer comme étant des services publics, les secteurs dynamiques de la société, ceux où se produisent de simples conflits d'intérêts.

Il a admis que toute grève cause des ennuis à la population, mais a ajouté qu'il ne faut pas pour autant tendre à l'interdire dans un secteur de plus en plus vaste. Ne devraient être considérées comme services publics, et donc protégées de la grève, que les entreprises qui touchent la santé publique, celles qui entraînent un véritable danger si elles ne fonctionnent pas, et celles qui intéressent la vie de l'ensemble de la communauté et les services gouvernementaux.

Un porte-parole de l'Association professionnelle des industriels a suggéré que soit considérée comme service public toute activité essentielle à la vie sociale. Sa définition n'a pas longtemps retenu l'attention du comité cependant. M. René Lévesque, pour sa part, ayant demandé si dans ces conditions, les bingos devraient être tenus par des services publics.

Il y a quinze jours, le 7 juin, M. Pearson écrivait à M. Lesage pour annoncer: "Nous proposerons, le plus tôt possible au cours de la présente session, des modifications à certains articles de la loi afin de les rendre conformes au titre général et à la vérité historique. J'espère que ces changements permettront au gouvernement de la province de Québec de collaborer à la célébration du centenaire de la confédération et de prendre les mesures nécessaires à cette fin".

Morale de l'histoire: M. Lesage maintient envers le gouvernement Pearson les mêmes exigences qu'il avait envers celui de M. Diefenbaker; mais les réponses ne sont pas les mêmes...

TRAITEMENT DES EAUX ET ÉPURATION DES ÉGOUTS Représentants techniques demandés avec expérience pratique. Ingénieurs diplômés de préférence doivent être bilingues. Soumettre application par écrit avec références antérieures à Case 482, Le Devoir, Montréal.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAYABEC désire engager 5 professeurs pour cours secondaires, 8e à 11e années. Qualités requises: brevet supérieur ou Sup. Excellentes conditions de travail. Téléphones: DIRECTEUR DE L'ÉCOLE, 581-0339 12 Place Le Gardeur, Repentigny

PROFESSEURS DEMANDES Pour la 8e année scientifique et générale, pour la 9e année scientifique et générale et professeur d'anglais. Références exigées, salaire suivant convention collective. LA COMMISSION SCOLAIRE DE ST-MAURICE BOIS DES FILLOUX, M. J.A. Thibault, secrétaire, tél. 625-8850

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES ASSURANCE BREVETS D'INVENTION MARQUES DE COMMERCE BREVETS D'INVENTION en tous pays Marion, Marion, Robic & Bastien 2106, rue DRUMMOND MONTREAL 38 DACTYLOGRAPHES ATTENTION non bureaux, magasins, ateliers de salles de montre sont dérangés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG Vous y trouverez: dactylographes, machines à calculer, à photocopier, à additiver, à dactyler, duplicateur, horloges de temps, salles de montre spéciales de meubles de bureau, etc., etc. en somme TOUT POUR LE BUREAU CANADA DACTYLOGRAPHIE INC. 714 T. O. W. N. E. M. T. Notez notre nouveau téléphone: 861-5771

ASSURANCES ASSURANCES GÉNÉRALES PLAN DE PENSION ASSURANCES COLLECTIVES Horace Labrecque & Fils Ltée 1411 rue CRESCENT MONTREAL VI. 9-2371 Expérience de 80 années

Compagnie d'Assurance sur la Vie La Saubegarde MONTREAL

L'homme d'affaires prend son lunch 400 LA BRASSERIE Spécialités régionales Biftecks au charbon de bois Bar

DINER GASTRONOMIQUE DES PROVINCES DE FRANCE tous les soirs un menu différent et complet \$3.50 LA BRASSERIE

CHEZ LELARGE Cuisine française Lunch à partir de \$1.75

DANSE après 6 heures AVEC LES COPAINS DE PARIS ET PATRICIA SOLEIL dans le bar

STATIONNEMENT 25 cents l'heure le midi GRATUIT après 5h.30

Ministère des Travaux publics du Québec AVIS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS DES SOUMISSIONS CACHETÉES seront reçues par le Ministère des Travaux Publics du Québec pour chacun des travaux suivants dans le projet de: Construction de l'Hôpital Général de la Rive Sud (comté de Chambly) à 121, boul. Taschereau, Greenfield Park, P.Q. A-1. Ascenseurs 2. Convoyeur vertical 3. Fabrication de cadres d'acier

Les entrepreneurs intéressés pourront s'adresser au bureau du chantier, à 121 boulevard Taschereau, Greenfield Park, P.Q., le ou après le mardi, 18 juin 1963 pour consulter les plans et devis et pour obtenir les documents nécessaires: formules directrices et de soumissions et enveloppes.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 2 heures p.m. (heure avancée de l'est), au Bureau du Secrétaire, Ministère des Travaux Publics, bureau 33, immeuble "A", Hôtel du Gouvernement, Québec, P.Q. MARDI, LE 9 JUILLET 1963. Les plans et devis devront être consultés au bureau du chantier de l'hôpital précité.

Toutes les soumissions pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque visé par une banque à charte du Canada et fait à l'ordre de l'honorable ministre des Finances, pour un montant égal à 10% (dix pour cent) de la soumission.

Seules les personnes qui ont leur établissement principal et les sociétés ou compagnies qui ont leur bureau principal dans la province de Québec sont invitées à soumissionner pour ce projet. Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Hervé A. GAUVIN, ss-ministre

IMPORTÉ DE PORTO RICO Ronrico LE RHUM DE LA NOBLESSE Le voici...léger...sec...!

Le Canada anglais n'est pas prêt à agir "Bref, conclut M. Raynault, il est possible pour le Canada de reprendre la maîtrise de son économie (c'est-à-dire que les deux secteurs-clés la participation canadienne, soit majoritaire) par un effort intelligent et persévérant: l'objectif pourrait être atteint dans 20 à 25 ans. Je veux cependant insister sur ceci: l'opération ne se fera pas sans douleur, elle coûtera un prix élevé et cela, même si nous nous refusons aux mesures radicales. Sommes-nous disposés à payer ce prix? C'est là la question fondamentale. Or, je doute que l'opinion y soit disposée, surtout au Canada anglais où l'on n'est pas encore vraiment préoccupé par ce problème et où certains milieux en sont au mieux au point où nous, Canadiens français, étions entre 1920 et 1940 alors que nous nous sommes éveillés au problème de notre propre dépendance économique. L'indépendance économique même partielle du Canada coûtera cher et sera difficile et elle coûtera d'autant plus cher que l'on attendra plus longtemps pour la conquérir.

LA COMMISSION SCOLAIRE DE THETFORD MINES Demande des professeurs, pour le cours secondaire avec expérience de préférence. Mentionnez ses qualifications lors de la demande d'emploi. Salaire très intéressant pour personnes qualifiées, bonnes conditions de travail. Professeurs masculins ou féminins. Professeurs d'anglais, 11e, 12e année pour étudiants. Professeurs de mathématiques 11e et 12e année pour étudiants. Professeur féminin, culture physique. Une bibliothèque. Professeur masculin, pour classe de déficients. s'adresser à M. ELOI ALLAIRE, directeur des études casier postale 789, Thetford Mines, P.Q. Tél. FE. 5-7587 ou FE. 8-1204

Compagnie d'Assurance sur la Vie La Saubegarde MONTREAL

Pour le matériel roulant du métro, deux soumissions dont les montants doublent les prévisions: \$40 au lieu de \$20 millions

Par Jean-Marc LALIBERTÉ

L'administration municipale a reçu un dur coup hier à l'ouverture des soumissions pour la fourniture du matériel roulant du métro: seulement deux soumissionnaires et des prix deux fois plus élevés que les crédits votés.

L'administration avait estimé le coût du matériel roulant pour les deux lignes originales du métro, Berri et DeMontigny-Burnside, à \$21,945,000. Les prix offerts sont: par Canadian Vickers Limited: \$41,194,434; et par Montreal Locomotive Works, \$40,241,624.

Le peu de soumissionnaires reçus et les prix élevés sont, pour les administrateurs municipaux, un double désappointement.

L'appel d'offres pour la fourniture de ce matériel roulant a été lancé le 18 mars dernier, sur le plan international. Au cours de ce délai de trois mois plus d'une trentaine d'entreprises ont demandé des documents relatifs à l'appel lancé par

Montréal. On fondait beaucoup d'espoirs car si la majorité des entrepreneurs intéressés étaient canadiens, un bon nombre étaient américains et trois ou quatre européens. Il y a même une firme japonaise qui s'est intéressée à cet appel d'offres. Pourquoi n'y a-t-il que deux soumissionnaires? On se le demande dans les cercles municipaux.

L'appel d'offres était pour: la réalisation de l'étude des voitures (devis) la construction de 93 éléments, soit 279 voitures à voyager; la fourniture d'un lot de pièces de rechange et la construction de 5 tracteurs pour trains de travaux.

Tout cet appareil doit servir sur les lignes originales, soit Berri, des usines Youville, boul. Crémazie, à la Place d'Armes, et DeMontigny-Burnside, de Water à du Havre.

Au moment où les soumissions ont été demandées, l'administration avait déjà décidé, en principe, de prolonger ses lignes de métro. C'est pourquoi le cahier des charges comportait un engagement, de la part des soumissionnaires, à construire au même prix l'un ou l'autre de deux autres lots de voitures,

pourvu que ces commandes soient placées dans les 12 mois de l'adjudication du premier contrat.

Ces deux lots se composent de: A— 21 éléments comprenant 63 voitures et de B— 39 éléments comprenant 117 voitures.

Le prolongement du circuit Berri jusqu'à Henri-Bourassa au nord et jusqu'à la Gare Centrale vers le sud-ouest nécessitera l'achat de 63 voitures.

On avait prévu un lot possible de 117 voitures au cas où il deviendrait possible dans un délai relativement court de décider d'un autre prolongement. Il fut à plusieurs reprises question de prolonger le métro est-ouest jusqu'à la rue Viau, surtout si l'on doit avoir un stade au Parc Maisonneuve.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, n'a pas voulu commenter hier les soumissions reçues. Il a manifesté son désappointement mais il a déclaré préférer attendre que le service des travaux publics ait étudié ces soumissions avant de faire quelque commentaire que ce soit.

M. Saulnier a toutefois donné l'assurance que la construction du métro est loin d'être en danger. Il a même précisé que l'administration procédera selon ses plans au prolongement du circuit Berri. Il n'a pas caché cependant que les prix demandés pour la construction des voitures de métro causeront "certains problèmes".

Il faudra sans aucun doute modifier le règlement d'emprunt de \$21,945,000 voté par le Conseil municipal le 3 novembre 1961.

Les prix offerts pour la construction des 63 voitures qui desserviront les extensions du métro Berri sont de: Vickers, \$8,146,005; Montreal Locomotive Works, \$8,391,117.

Et pour l'option de 117 voitures, les deux compagnies ont soumis respectivement, \$15,128,295 et \$15,557,675.

En déclarant avoir été très surpris qu'il n'y ait eu que deux soumissions, M. Saulnier a dit que "les prix très rassemblés" ont aussi ajouté au désappointement.

LE DEVOIR

MONTREAL, VENDREDI, 21 JUIN 1963

LE COMITÉ PROVISOIRE DU N.P.D.-QUÉBEC:

La planification est la clé de l'expansion et de l'émancipation économiques et du progrès social

Le Conseil provisoire du Nouveau parti démocratique du Québec vient de prendre vigoureusement position en faveur d'une planification complète, efficace et démocratique. Il y voit une des conditions primordiales à une véritable expansion économique et libération économique du Québec ainsi qu'au progrès social réel de la nation canadienne-française.

Dans un important document diffusé hier, le Conseil annonce qu'il soumettra au congrès d'orientation le résultat des études menées au sujet de la planification par un groupe d'économistes et de professeurs canadiens-français. Venant après les textes portant sur l'avenir politique du Québec et le statut du Canada, ce document confirme la grande portée des débats qui vont se dérouler les 29 et 30 juin à Montréal, lors du congrès dit "d'orientation" du N.P.D. québécois.

feront un groupe nettement différencié du NPD fédéral.

Mesure de la planification

Le Conseil provisoire du N.P.D. s'élève d'abord contre l'abus fait du mot même de "planification" et n'hésite pas à accuser le parti libéral d'avoir simplement volé un mot au lieu d'accepter réellement la notion qu'il recouvre et les conséquences profondes de cette notion.

Les auteurs du document reconnaissent que les restrictions au pouvoir de l'Etat du Québec et la colonisation économique par l'étranger sont des entraves considérables à la planification mais estiment que celle-ci reste possible. Ils ajoutent qu'elle est indispensable en raison de la situation et de l'évolution de l'économie québécoise et du peuple du Québec.

La planification devra être "efficace et démocratique" et devra "servir à atteindre les objectifs sociaux indispensables". Parmi les organes du plan, outre la Haute autorité, il y aura une "Assemblée du plan", sorte de Conseil économique et social. De même des commissions, horizontales (par type de problèmes: emploi, investissements) et verticales (par secteur industriel), assurées sous la direction de la haute autorité, la préparation du plan.

Enfin, les auteurs du document estiment que la réalisation d'un plan efficace appelle non seulement une intervention systématique de l'Etat mais de larges nationalisations; bref, ils envisagent le plan dans une optique socialiste-démocratique. En ce qui a trait aux richesses naturelles, à l'énergie, aux services publics, aux transports et communications, "l'exploitation privée de ce secteur doit être l'exception plutôt que la règle". De même, "l'Etat doit pouvoir contrôler les grandes industries qui sont sous la coupe de quelques groupes financiers"; dans les industries moins importantes, l'Etat "peut créer des entreprises-pilotes, jouissant d'avantages particuliers". De plus, "l'Etat a le droit de placer sous tutelle les entreprises industrielles ou commerciales dont les résultats sont jugés insuffisants".

Enfin, on insiste sur l'importance de la formation technique, de la recherche scientifique, de l'amélioration de la fonction publique, des servi-

ces de statistiques, etc et aussi, naturellement, sur l'éducation d'une démocratie économique par une large participation de la population.

Si Québec adopte tout de suite le rapport Parent Les collèges classiques: ce sera très bientôt impasse, marasme et pis-aller

La Fédération des collèges classiques se réjouit que, dans la première tranche de son rapport, la commission royale d'enquête sur l'enseignement insiste sur la nécessité urgente de refondre la législation scolaire du Québec de façon à constituer un seul code, et sur l'importance d'unifier le système scolaire québécois. Elle déplore cependant que le mode d'unification que suggère la commission Parent "ne respecte pas suffisamment le pluralisme confessionnel, linguistique et institutionnel de notre système".

Dans une déclaration qu'elle a remise hier aux journaux, la Fédération des collèges classiques affirme: "Si le gouvernement devait donner suite, sans plus d'exa-

men, aux recommandations de la commission d'enquête sur les super-structures de notre éducation, il semble bien que la province de Québec se trouverait à brève échéance dans une impasse et dans un marasme pire que celui qu'elle connaît actuellement.

"La vie n'acceptant pas facilement d'être brimée, on peut prévoir qu'elle trouverait malgré tout son expression dans le sens d'un progrès, fut-il clandestin mais il serait vraiment dommage que l'on accepte inconsciemment de s'engager dans une voie dont les issues apparaissent présentement incertaines."

En conséquence, la F.C.C. prend une position semblable — quoique beaucoup plus précise et vigoureuse — à celle

qui vient d'adopter la Corporation provinciale des instituteurs. Elle déclare qu'"avant d'adopter une nouvelle législation scolaire, il faut attendre les précisions annoncées par les commissaires sur les services ministériels, sur la professionnalité et sur les fonctions des commissions et des comités proposés".

Soulignant que la Commission Parent n'en a pas dit suffisamment, la déclaration ajoute: "Malgré toute la confiance qu'elle porte à la Commission Parent, la Fédération ne saurait accepter que l'on procède à des changements aussi importants que ceux qui sont proposés, avant que la commission d'enquête nous ait fourni les explications qu'elle annonce."

Une régie d'Etat?

La F.C.C. formule également les quatre remarques suivantes:

1. "La Commission Parent n'a pas étudié suffisamment chacune des formules administratives possibles."
2. "Les collèges classiques, croient en la nécessité d'une plus grande unité, d'une meilleure organisation de notre enseignement et d'un organisme de normalisation de coordination et de supervision de tout l'enseignement dans la province de Québec. Cependant, ils regrettent que la Commission Parent n'ait pas poussé plus avant leurs (sic) investigations des différentes formules d'organismes pouvant jouer ces fonctions. Elle (la commission) accepte beaucoup trop vite que seul le gouvernement puisse les remplir."

"Il y a, en effet, plusieurs formules d'organismes d'Etat qu'elle aurait pu examiner davantage et suggérer peut-être après adaptation aux besoins de l'enseignement. La perception des fonds nécessaires à l'éducation ainsi que sa distribution équitable aux différents paliers et institutions pourraient être confiées à un organisme comme les régies d'Etat ou les sociétés de la Couronne, responsables de son administration devant un comité parlementaire de la Législature et par l'intermédiaire d'un ministère de l'éducation qui, pour sa part, aurait, entre autres fonctions, d'assurer le progrès de l'éducation et d'en défendre les intérêts par rapport aux intérêts des autres domaines de l'administration provinciale."

(On se souviendra que dans son mémoire à la Commission Parent, la F.C.C. s'est opposée catégoriquement à l'établissement d'un ministère de l'éducation et a préconisé la création d'une régie d'Etat.)

Droits des catholiques
2. "Le rapport Parent ne sauvegarde pas suffisamment le droit des catholiques à diriger librement leurs écoles et tout l'enseignement qui s'y donne." C'est la première des cinq remarques que contient la déclaration de la F.C.C.

Cette dernière explique que la Commission Parent "confie le pouvoir de décision à une seule personne, par sa définition, se trouve liée par la solidarité ministérielle du cabinet et influencée par un parti politique. Le cabinet ne peut,

pour sa part, professer une foi religieuse plus qu'une autre."

De par les fonctions qu'on leur attribue, les sous-ministres et les différents services du ministère "ne sauraient facilement prendre les intérêts de l'enseignement de telle ou telle confession religieuse. Quant au conseil supérieur de l'éducation, il doit être formé de représentants de différentes religions et, comme tel, il "ne saurait comprendre et prendre les intérêts particuliers de l'une ou de l'autre religion". A l'instar des comités catholique et protestant, il ne pourrait, tout au plus, que "faire des suggestions sur des questions pertinentes à l'enseignement qui les préoccupent."

3. "Le rapport Parent n'accorde pas aux corps intermédiaires le rôle qu'il devrait exercer." Il ne reconnaît pas suffisamment le rôle et l'importance de ces organismes, celui des associations d'éducateurs en particulier. Notant que les recommandations à cet égard "apparaissent très faibles", la F.C.C. précise que le rapport "reconnait les responsabilités de l'Eglise, des parents et des éducateurs, mais n'engage pas le ministère et le Conseil à tenir compte d'une façon bien structurée de tous ces groupes responsables. Il ne leur accorde pas non plus un rôle à l'égard de leurs responsabilités lorsqu'il s'agit de la nomination des membres du Conseil, des comités et des commissions."

4. Le rapport fait relever d'un seul et même service et d'une seule et même commission deux enseignements pourtant fort différents: l'élémentaire et le secondaire. De plus, il ignore la nécessité d'un enseignement préscolaire.

Un autre chapitre de l'affaire des FAUX prend fin

Le juge Henri Masson-Loranger a rejeté la plainte inscrite par M. André Lagarde, organisateur-chef de l'Union nationale dans la région de Montréal, contre M. Marcel Poirier, candidat en terrains et en immeubles.

M. Lagarde accusait M. Poirier d'avoir fait une fausse déclaration sous l'empire de laquelle la Sûreté provinciale, "induite en erreur par M. Poirier" avait entrepris une enquête.

Dans le jugement qui découle d'une pré-enquête tenue il y a trois semaines, le juge Loranger rejette la plainte, disant que "l'on n'a pas établi la raison", justifiant de "lancer contre le prévenu une sommation ou mandat le contraignant à comparaître devant moi". C'est la prétention de M. André Lagarde que le citoyen Marcel Poirier avait soutenu, "entre le 19 septembre et le 14 novembre 1962" que l'organisateur Lagarde lui avait réclamé un lot de vin de \$100,000 pour l'obtention de "certains services d'aqueduc et d'égouts" à Laval-des-Rapides où M. Lagarde est commissaire industriel.

Saisie d'une plainte de Poirier la Sûreté provinciale aurait "tenté de faire la preuve de cette allégation du plaignant Poirier". M. Lagarde, affirmant que cette enquête n'a rien donné, poursuivait M. Poirier et "faisait d'avoir incité la police en erreur et de lui avoir fait entreprendre faussement une enquête".



C.E.C.M.: la convention collective des professeurs a coûté \$3,700,000

Par Jules LeBLANC

La convention collective qui a été signée au début d'avril entre l'Alliance des professeurs et la Commission des écoles catholiques de Montréal coûtera, pour l'exercice financier en cours, environ \$3,700,000. Cette somme ne comprend pas les augmentations de traitement qu'ont eues les religieuses et les religieux enseignants, ainsi que les directeurs d'écoles.

C'est ce que révèle un rapport qui a été présenté hier aux commissaires lors d'une séance régulière de la C.E.C.M. Le rapport a été présenté par M. Marcel Imbeau, comptable à l'emploi de la firme Samson, Bélair, qui agit depuis 15 jours comme "trésorier pro tempore" de la Commission.

Le rapport ne donne pas plus de précisions au sujet de la convention collective dont les effets sont rétroactifs au 1er septembre dernier. Le document accompagne un budget révisé de la C.E.C.M. pour l'exercice financier qui prendra fin dans 10 jours.

Le budget révisé indique que la C.E.C.M. encaissera un déficit de \$4,292,903 pour l'exercice financier en cours. Les commissaires ont indiqué qu'un déficit de l'ordre de \$5,000,000 à \$6,000,000 est à prévoir pour l'année prochaine.

Le déficit du présent exercice financier sera tout juste absorbé par les surplus accumulés au cours des années antérieures. Au 30 juin, la C.E.C.M. n'aura plus qu'un solde de \$29,636, alors que deux ans plus tôt, elle avait des surplus accumulés de \$2.5 millions.

En "graissant tous ses tiroirs" et à l'aide de certains rajustements, la commission a réussi à récupérer \$2.8 millions, por-

tant ainsi ses surplus accumulés à \$5.3. Le déficit de cette année (\$4.3 millions) et celui de l'exercice 1961-62 (\$1.1 millions) font disparaître tous ces surplus.

A noter que le déficit de \$4.3 millions qui sera encaissé cette année est sensiblement inférieur à ce que prévoient les observateurs. Le budget initial, en effet, laissait prévoir un déficit de \$2 millions; toutefois, il ne tenait nullement compte des augmentations de traitements qui devaient être accordées plus tard au personnel enseignant.

La réduction du déficit vient principalement de la somme de \$2.8 millions que la C.E.C.M. vient de récupérer de cinq sources différentes:

1) Plus de \$1,000,000 par un "virement de la réserve pour le remboursement d'obligations, sans fonds d'amortissement", c'est-à-dire en amortissant ses emprunts sur une période de 40 ans au lieu de sur une période de 20 ans.

2) Plus de \$1,000,000 en arrrages de taxe de vente (de 2 p.c.) perçue pour fins d'éducation. Cette taxe, on le sait, a en quelque sorte été abolie en 1961, mais des arrrages restaient à être payés à la C.E.C.M.

3) Il en est de même pour les rétributions mensuelles exigées jusqu'en 1961, des étudiants du secondaire; la C.E.C.M. a ainsi récupéré \$65,000.

4) Environ \$565,000 à même les taxes foncières qui sont contestées; au lieu de faire une réserve de 33 p.c. pour couvrir les pertes possibles, la C.E.C.M. a décidé de faire une réserve de 5 p.c., imitant ainsi la Cité de Montréal.

5) \$100,000 en intérêts à recevoir qui n'étaient pas imposés jusqu'ici: a) la C.E.C.M. assure l'entretien de St. Joseph Teachers College et Québec doit le rembourser; mais Québec ne le fait pas. D'où \$60,000 d'intérêt; b) la Corporation Sir George-Etienne Cartier a acheté l'ancien centre administratif de la C.E.C.M. pour construire la Place des Arts et il lui reste \$500,000 à payer. D'où \$40,000 d'intérêts.

De plus, dans le budget initial, on avait prévu \$745,000 de trop pour la rémunération des professeurs suppléants.

COLLATION DES GRADES HIER SOIR

Le Conservatoire n'accorde pas de 1er prix en art dramatique

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique (section de Montréal) n'a pas attribué de premiers prix cette année aux élèves qui s'étaient présentés aux concours de tragédie, de comédie classique et de répertoire contemporain.

Hier soir avait lieu, dans l' Amphithéâtre du Conservatoire, la collation des diplômes sous la présidence de M. Guy Frégault, sous-ministre des affaires culturelles.

En art dramatique, le 2e prix de tragédie est attribué à Pascal Rollin, et le 2e accessit à Thérèse Morange. En comédie classique, le 2e prix est accordé à l'unanimité des juges à Pascal Rollin, et le 1er accessit à Thérèse Morange. En répertoire contemporain, le 2e prix est octroyé à Gilles Vernier; le 1er accessit va à Pascal Rollin, et le 2e à Thérèse Morange.

Le 2e prix de musique de chambre est attribué à Huguette Dussault-Destroches (hautbois), élève de Daniel Guillet. Le 1er prix de chant a été attribué à Claude Corbeil, classe de Mme Herlinger, et le 2e prix, à Huguette Tourangeau, même classe.

Le 2e prix de violon est accordé à Tadek Korn, élève de Mlle Ethel Stark. Le 1er prix de harpe va à Gabrielle Sinclair, élève de Marcel Grandjany et de Mme Dorothy Welton-Masella.

Le 1er prix de piano (avec grande distinction) est remporté par Claude Savard, élève de feu Germaine Malépart. En histoire de la musique, deux 1ers prix sont attribués à Jean-Pierre Guindon et Gisèle Millet, élèves de Mlle Andrée Desautels.

En solfège, aucun 1er prix n'est accordé. Mariette Gendron, Bruno Laplante, Providence Robitaille et Huguette Tourangeau obtiennent une 2e mention.

Des "premières mentions" sont attribuées à Roger Gau-

thier, Florence L'Heureux, Carmen Gagné, Hella Wagerman, Philippe Pelletier, Annie Vera Dyste, Louise Larose, François Dompiere, Michèle Denis, Marie Lamontagne, Kathleen Bogy, Camille Beaulne, Barbara Cassack et Francine Lessard.

En dix-neuf autres cas, des premières médailles sont accordées à Lise Ratté, Anne-Marie de la Chevroitière, Donald Habib, Jean Lebrun, John Hawkins et Norma Massaglia.

En harmonie, un premier accessit est attribué à Pierre Paul, élève de Jean Papineau-Couture, et un deuxième accessit à Lucile Saint-Pierre, même classe.

Tremblay sera jugé à Montréal

Roger Tremblay de Québec subira son nouveau procès devant la Cour du banc de la reine à Montréal.

Cet industriel de Silley, en banlieue de Québec, avait été déclaré coupable de vol, en décembre dernier et condamné à huit ans de bagnes et à trois coups de fouet par le juge Léopold Larouche de Rouyn-Noranda.

Au début de la semaine, la Cour des appels du Québec a cassé le verdict des jurés et a ordonné la tenue d'un nouveau procès. Vu le retentissement de cette cause, en décembre dernier, à Québec, un changement de vue sera réclamé par les procureurs de l'accusé. Montréal sera désigné comme lieu du second procès.

Une adolescente de Ste-Foy aurait été la victime de Tremblay.



MM. Gérard St-Denis, secrétaire général de l'Action catholique du diocèse de Montréal, et Réal Charbonneau, secrétaire général de l'Action catholique canadienne, au lancement hier de deux ouvrages de spiritualité par la centrale du mouvement.

L'Action catholique canadienne lance deux livres de spiritualité

L'Action catholique canadienne a lancé hier deux ouvrages de spiritualité, écrits en collaboration.

Le premier s'intitule "La prière des laïcs". Guy Bélanger, prêtre, Ugo Benfante, f. ch., Georges Briand, f. ch., Louis Dumas, prêtre, M. Cantius Matura, o.f.m., Mme Alex Pelletier, Félicien Rousseau, prêtre, Claude Ryan, Bernard et Marcelle Vanasse ont contribué à ce travail.

"Nous souhaitons, lit-on dans la présentation, que le présent volume aide les laïcs de notre temps à faire de la prière une activité vitale, naturelle, s'épanouissant spontanément parmi leurs activités diverses et les animant toutes."

Le second ouvrage qu'a lancé l'Action catholique canadienne hier porte le nom: "Monde des jeunes et mondes des adultes."

Dans une seconde partie, on trouvera trois chapitres qui aideront à situer la mission de l'Eglise sur le sujet des relations entre le monde des jeunes et le monde des adultes.



MON DEVOIR MES VACANCES

La meilleure nouvelle de l'année je l'apprends toujours par Le Devoir Je fais suivre mon journal et je m'abonne pour mes vacances

LE DEVOIR

SERVICE DU TIRAGE

434 Est. Notre-Dame, Montréal 1 — Vl. 4-3361

EDITORIAL

Trois impairs de l'équipe Pearson

Le gouvernement Pearson éprouve des difficultés dans plusieurs domaines. Son avènement devait mettre fin à la stagnation du régime Diefenbaker et instaurer une politique de réforme et de progrès; or, il a déjà à son passif plusieurs attitudes peu contestables. Le cas le plus spectaculaire, c'est l'abandon de la taxe de 30 p.c. que le gouvernement venait d'imposer sur les ventes d'actions à des capitalistes étrangers.

Si c'était le seul impair du nouveau régime, ce serait dommage surtout pour le ministre des finances qui arrivait à son poste avec le prestige de l'enquête et du rapport sur les perspectives économiques du Canada auxquels son nom est attaché. Mais les cas semblables sont multiples et ne concernent pas seulement M. Gordon. Ce qui s'est passé au sujet des armes nucléaires est beaucoup plus grave et peut avoir des répercussions profondes sur la carrière de M. Pearson.

Après avoir changé d'avis à plusieurs reprises et adopté successivement des attitudes contradictoires, le chef libéral avait fini par soutenir que nous devions accepter les ogives nucléaires parce que le gouvernement Diefenbaker en avait pris l'engagement. Comme le chef conservateur soutient le contraire, on a réclamé la production des documents qui établissent un tel engagement. M. Martin avait d'abord promis de déposer au moins une partie des documents en question, mais il a fini par se défilier sous prétexte que ces textes sont tous secrets et ne peuvent être produits pour des motifs de sécurité.

Que devient l'argument exclusif invoqué par M. Pearson? Y a-t-il un engagement avant celui qui vient de conclure le premier ministre libéral? Le gouvernement a survécu à un vote sur ce débat, notamment parce que les députés du Québec, qui s'étaient engagés à combattre l'acceptation des armes nucléaires, n'ont pas tenu leur promesse. Mais la question reste posée. Puisque M. Pearson semble incapable de prouver l'engagement de M. Diefenbaker, beaucoup de Canadiens lui demandent des comptes là-dessus.

Toutefois, c'est dans le domaine des relations fédérales-provinciales que se pose aujourd'hui le problème le plus inquiétant. Une phrase du discours budgétaire de M. Gordon était pour le moins ambiguë et inopportune. M. Lesage a refusé d'y voir une allusion hostile à son ultimatum et en a donné l'interprétation la plus favorable à Ottawa.

Mais avec le projet de loi pour créer une caisse de prêts aux municipalités, le gouvernement Pearson vient en conflit avec Québec. Dans le manifeste publié pour les élections de 1962, le parti libéral

du Canada avait déjà promis de créer, avec le concours des provinces, un fonds de prêt pour les services municipaux et M. Pearson a répété cet engagement durant la dernière campagne électorale. En même temps, il promettait de restaurer et respecter les droits des provinces.

M. Lesage a écrit à M. Pearson il y a trois semaines pour lui demander d'ajourner l'étude de cette loi jusqu'à la conférence interprovinciale qui aura lieu en août à Halifax. Mais M. Gordon a quand même présenté le bill et a dit qu'on va d'abord faire approuver la loi par la Chambre. C'est ensuite que les autorités provinciales seront consultées; le ministre a précisé que d'après le texte même cette loi ne peut être mise en opération qu'après un accord avec les provinces; il a ajouté que le gouvernement veut procéder comme pour d'autres programmes conjoints.

M. Pearson et ses collègues ne semblent pas se rendre compte de l'illogisme de leur attitude. Les municipalités relèvent exclusivement de la juridiction des Etats provinciaux. Or, Ottawa intervient directement dans ce domaine et prétend néanmoins respecter les droits des provinces. Il ne suffit pas de déclarer que cette législation sera appliquée avec le concours des provinces pour tout régler. Car la loi et son principe lésent les droits provinciaux.

M. Gordon invoque les programmes conjoints; Québec les a dénoncés et le gouvernement Lesage n'y participe que malgré lui comme pis aller provisoire, et insiste pour que cette méthode soit abandonnée comme incompatible avec l'autonomie provinciale. Le principe du fédéralisme exige que dans leur juridiction les Etats provinciaux gardent l'initiative; or, Ottawa veut d'abord légiférer et ajuster ensuite les modalités; avec ce système le Québec doit se soumettre et s'adapter à des législations qui ne lui conviennent pas.

Une autre contradiction, c'est que si le gouvernement central continue de s'engager dans des domaines de juridiction provinciale et de multiplier les subsides, prêts et autres secours financiers, il se place ainsi dans l'impossibilité de procéder à un réaménagement fiscal. Il faut que les Etats provinciaux obtiennent leur part légitime des impôts afin de pouvoir ensuite faire face à leurs obligations. L'aide fédérale aux municipalités vient en conflit avec ce principe fondamental.

Dans son ultimatum du 5 avril, M. Lesage donnait à Ottawa un délai de douze mois pour opérer une redistribution fiscale partielle. Mais le gouvernement Pearson reprend tout de suite les hostilités par une mesure d'agression contre l'autonomie provinciale. Pour l'immediat, ce conflit pose un problème embarrassant pour les députés libéraux de notre province aux Communes. Vont-ils approuver cette mesure qui est un défi au Québec? Quelle sera l'attitude de nos ministres fédéraux canadiens-français dans cette invasion de la juridiction provinciale?

Paul SAURIOL

Mesure maladroite, mais intention juste

Il est rare qu'un seul individu, avec une seule communication, fasse reculer un gouvernement sur une question importante. C'est pourtant ce qui vient d'arriver: il a suffi d'une lettre de M. Eric W. Kierans à M. Gordon pour que celui-ci retire la principale des mesures qui allaient frapper au Canada l'investissement étranger.

Il est vrai que M. Kierans est président de la Bourse de Montréal, qu'il a eu tout de suite l'appui de ses pairs, et que l'influence américaine s'est exercée dans le même sens. Mais le porte-parole a été virulent, il a proprement déchaîné le projet du ministre des Finances. Il semble bien que la mesure fiscale décriée par celui-ci était indéfendable: qu'on lise à ce sujet l'entrevue à Jean-Marc Léger par l'économiste André Raynaud.

Il s'agit là d'un problème dont les aspects techniques sont trop importants pour que nous osons en discuter dans le détail. La taxe spéciale proposée par M. Gordon était maladroite et dangereuse: n'en disons rien. Cependant elle répondait à une intention juste, dont il semble que M. Kierans ait disposé un peu lestement.

Il écrit d'une part: "Une prise de contrôle par une personne ou par une société qui ne réside pas en Canada confère de grands avantages... (ceux notamment) d'une technologie nouvelle, de travaux de recherche et de développements nouveaux ainsi que des idées et des produits nouveaux..." Si l'on pense à telle ou telle entreprise déterminée, soit. Mais s'il s'agit, pièce par pièce, morceau par morceau, d'une "prise de contrôle" de l'économie canadienne presque entière?

M. André Raynaud le rappelle. Les Américains sont à la veille de l'avoir la maîtrise de 70% du secteur primaire et de 50% du secteur secondaire. Et la tendance s'accroît.

BLOCS NOTES

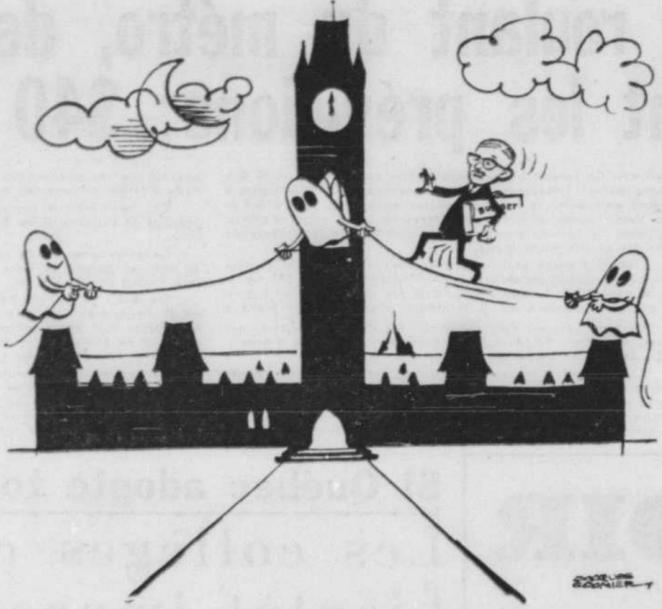
les L'Etat (provincial aussi bien que central) devra aider à remonter la pente — si les Canadiens veulent vraiment que la pente soit remontée. Mais voilà de quoi l'on se prend à douter.

Une simple formalité?

Nous attendions des journaux des Prairies quelque lumière sur le nouveau triomphe remporté lundi par le Crédit social, ou plus exactement par le premier ministre Manning en Alberta. Mais leurs commentaires n'éclaircissent pas le fond des choses. Ou bien les explications classiques continuent de valoir.

Le Crédit social a pris le pouvoir à Edmonton en 1936: il y était porté par la crise économique, et par les accents d'un prophète, son premier chef Aberhardt. Né de la crise, bien des gens ont cru qu'il se résorberait avec elle. Or il a traversé la guerre, et il vient de remporter une victoire écrasante.

Deux facteurs ont permis sa consolidation: le pétrole qui assure, même aujourd'hui, une partie importante des revenus de l'Etat, et un bon administrateur du type conservateur. M. Manning. Peut-être faudrait-il aussi ne point sous-estimer les conceptions politiques qui se sont établies en Alberta à l'époque de la première guerre mondiale, et qui ont influencé le petit monde des fermiers albertains: ils tentaient de trouver de nouvelles formes démocratiques, assez étrangères au parlementarisme bri-



L'AVION SUPERSONIQUE CONCORDE

Si les constructeurs sont enthousiastes les transporteurs restent prudents

Par J.-F. SIMON

Les journaux français et britanniques ont réservé leur première page à l'annonce de la commande par la compagnie américaine Pan American Airways de six avions Concorde (1), le futur appareil franco-britannique qui vers 1970 traversera l'Atlantique à 2,400 kilomètres à l'heure. Quelques jours plus tard la compagnie brésilienne Panair do Brasil faisait une scène de jalousie à Sud-Aviation. "Nous devons être les premiers à mettre en service la Concorde, déclarait son président, puisque lorsque nous avons acheté les Caravelle nous avons en même temps pris une option sur leurs successeurs supersoniques." Au même moment on annonçait que la BOAC anglaise et sans doute Air France allaient elles aussi passer commande.

Avant même que son premier prototype ait volé — ce sera fait en 1966 — voici donc un avion que se disputent toutes les grandes compagnies mondiales. De bon gré, de mauvais gré? "La n'est pas la question, dit-on, l'essentiel est qu'il vole."

Le dossier du "supersonique" ne se lit toutefois pas complet s'il ne comprend, en dehors de l'enthousiasme que soulève le projet, les réserves qu'il suscite. Toute aventure technique est excitante: celle-là plus qu'une autre peut-être. Tout progrès de la technique aéronautique profite non seulement à l'industrie aéronautique, mais aussi aux industries annexes et à l'activité économique du pays où il est conçu et exploité. On aurait tort toutefois de négliger, quitte à la discuter, la prudence avec laquelle certains transporteurs — leurs utilisateurs — accueillent les projets que leur proposent les constructeurs.

Quelle est la position des trois compagnies mondiales jusqu'à présent intéressées par la Concorde? Toutes reconnaissent qu'il s'agit d'un appareil "prometteur" et se déclarent prêtes à le mettre en service pour deux raisons essentielles. 1) Dans le climat de concurrence où vit actuellement le transport aérien, aucune grande compagnie ne peut courir le risque d'être la dernière à utiliser un avion "supersonique". L'expérience de la mise en service des avions à réaction ne peut que les confirmer dans cette idée.

2) Dans le cas d'Air France et de la BOAC, ces deux compagnies nationales sont obligées — la BOAC statutairement, Air France moralement — de soutenir un appareil national. On peut penser que la Pan American, en commandant l'avion franco-anglais, a peut-être aussi voulu aider les constructeurs américains à obtenir l'accord et les crédits de l'administration pour leurs propres projets.

Quel prix? Autant qu'on puisse le savoir, voici quels seraient plus précisément les engagements des compagnies: La Pan American a bien conçu une "commande ferme" pour six appareils. Elle aurait pour cela versé un acompte de 2 millions de dollars. Mais le contrat comporterait notamment une clause de résiliation directe concernant les "conditions de navigabilité", et indirecte, qui tient au fait que le prix de vente de Concorde n'a encore pu être fixé de façon certaine.

Air France et la BOAC paraissent avoir adopté une attitude analogue en rédigeant dans des termes voisins une déclaration d'intentions. Quelle rentabilité? Les deux compagnies se déclarent prêtes à soutenir le projet, mais subordonneraient leur engagement définitif à la condition que le futur appareil soit "économiquement rentable" et puisse être compétitif pendant le temps que les règles comptables normales prévoient pour l'amortissement (2).

Il semble, d'autre part, que la compagnie Air France ait demandé aux pouvoirs publics de se substituer à elle en cas de commande ferme et ait rappelé les trois "préalables" que les experts de l'I.A.T.A. avaient fixés à la mise en service d'appareils supersoniques. On sait en effet qu'à ce sujet, l'Association internationale du transport aérien international a défini trois objectifs: l'avion supersonique devra pouvoir être utilisé dans des conditions de sécurité satisfaisantes; ne pas entraîner, par rapport aux appareils à réaction actuels, de modification notable des infrastructures (aéroports, aides à la navigation); ne pas obliger les transporteurs à bouleverser leurs prix ou leurs conditions d'exploitation.

La loi de la concurrence L'industrie du transport aérien donne un excellent exemple de ces "effets multiplicateurs" que les économistes modernes ont mis au premier plan de leurs analyses. La concurrence talonne les constructeurs. Mais cette concurrence des constructeurs a des effets "multipliés" lorsqu'elle sepercute au niveau des transporteurs. Il est normal que ceux-ci évaluent les possibilités de l'avion qu'ils seront en dernier ressort chargés de "vendre" aux passagers.

Il est vrai également que contre cette "prudence de commerçant" militent deux objections. L'une de droit, l'autre d'expérience. 1) On compte aujourd'hui sur les doigts d'une seule main les compagnies aériennes qui non seulement gagnent de l'argent mais encore approchent de l'équilibre financier. Il en est de même pour les constructeurs. Depuis que l'aviation est devenue un instrument de prestige et de puissance, depuis que sociétés de construction et compagnies de transport sont directement ou indirectement dans la main des Etats, l'avion, à proprement parler, "n'a plus de prix". Que valent donc les calculs de rentabilité?

2) La mise en service de certains des premiers long-courriers à hélice, celle des premiers avions à réaction s'est faite, en France en particulier, contre l'avis des compagnies. Et finalement les constructeurs, les compagnies et... les passagers ont gagné deux prix. Qu'en sera-t-il pour celui-ci?

(1) Les Français continueront à écrire Concorde et les Anglais Concord. (2) De sorte à dix ans, estime-t-on généralement pour un avion de cette importance.

(Tous droits réservés pour Le Devoir et Le Monde).

LE DEVOIR Fais ce que dois

FONDATEUR: HENRI BOURASSA (19 janvier 1910) Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint; Claude Ryan, trésorier; ARTHUR LEFÈVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditeur. La Canadian Press est seule autorisée à exploiter et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir". Les droits de reproduction des dépêches incluses au "Devoir" sont réservés.

Tarif des abonnements: Edition quotidienne (un an) \$12.00 à domicile \$15.00 Montréal et banlieue, \$12.00 Québec et Lévis, \$10.00 ailleurs au Canada \$18.00 Étranger \$25.00 Edition du samedi versée par l'abonnement (un an) \$5.00 Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en souscription et l'envoi comme objet de la classe de la presse périodique.

Textes choisis par le Centre catholique de la Bible

LE DEVOIR Fais ce que dois

La fête de Saint-Jean-Baptiste aux Chemins de fer nationaux

Je suis un jeune universitaire canadien-français qui travaille maintenant aux chemins de fer Nationaux (C.N.R.). Mon but principal en allant travailler au C.N.R. était de prendre une bonne expérience et aussi de vérifier s'il y avait vraiment discrimination contre les Canadiens français jusqu'ici j'ai trouvé peu de discrimination et je fais 90% de mon travail en français mais c'est probablement parce que je suis dans le bas échelon. Mais j'ai un point à apporter qui peut être considéré comme discrimination. Lundi prochain est la fête de la saint Jean-Baptiste fête légale de la province de Québec, mais nous du C.N.R. devons travailler (du moins selon les informations que j'ai eues jusqu'ici).

Mise au point de l'ICEA Cher M. Laurendeau, Le 19 juin dernier, à notre requête, votre journal a publié le contenu d'un communiqué qui faisait écho à nos doléances formulées par les membres de l'ICEA lors d'une session d'étude sur un aspect particulier du rapport de la commission Parent.

Une forme peu subtile de ghetto pour les Canadiens français? Permettez-moi, s'il vous plaît, de répondre à un de vos lecteurs torontois. Il s'agit de M. J. D. Jackson. C'est une pensée vraiment étonnante que nous propose ce M. Jackson. Elle n'est pas neuve, mais elle est étonnante, quand même à notre époque.

de le droit d'exister au Québec (et "peut-être" au Nouveau-Brunswick) c'est déjà quelque chose. Mais il me semble que c'est trop peu.

de le droit d'exister au Québec (et "peut-être" au Nouveau-Brunswick) c'est déjà quelque chose. Mais il me semble que c'est trop peu.

L'ACTUALITE

L'étude des communautés

Somnolent depuis des siècles, le Canadien français s'est réveillé en sursaut pour se rendre compte que durant sa léthargie le monde a évolué, qu'un tas de choses se sont passées qui lui ont échappé, et le plus tôt possible, cela l'aiguillonne. Il cherche ardemment sa voie.

D'où ces colloques multiples, ces séances d'études, ces articles dans les revues savantes et dans les journaux. Les experts se penchent sur les problèmes complexes du Pays de Québec. Chacun y apporte son savoir, ses vues, sa bonne volonté, préconise des solutions. L'Etat lui-même se met de la partie.

Il reste que toutes ces solutions, tous ces changements, ces remèdes suggérés, partent de points isolés du point de vue de l'humanité, du juriste, du sociologue, de l'économiste, de l'homme d'affaires, voire de politicien, chacun développe dans l'optique d'une discipline particulière.

Il manque une vue d'ensemble des problèmes canadiens-français. Cet aperçu n'est pas facile à obtenir. Car alors, la tâche serait de beaucoup simplifiée. Si on avait un grand plan, un schéma des problèmes canadiens-français, chacun en fonction des autres, on se rattacherait tous par un point ou par plusieurs, et il serait relativement facile de les gérer et de remettre en marche le mécanisme de l'ethnicité.

Il faut procéder avec méthode, étudier l'habitant du Pays de Québec chez lui, dans son patelin, dans son village, dans le quartier de sa grande ville. Il faudra le regarder de près, l'observer à la loupe, analyser son comportement.

L'anthropologie et l'ethnographie sont des sciences nouvelles. Il s'est fait beaucoup de travail en Afrique, il s'en fait aux Antilles, de même qu'en Europe. Les Universités étatsunienises se sont intéressées à maintes régions et ont pris dans ce domaine, jusqu'à ces temps derniers, une accoutance considérable. On ne connaît à peu près rien, par contre, de l'Asie.

(1) "Le Devoir" a French-Canadian Press, 1000 Bloor Street West, University of Chicago Press, 1923 (2) "Le type économique et social des Canadiens" Édition de l'I.C.P.F., Montréal, 1962 (3) Act. secretariat, 54, rue Notre-Dame, Ottawa.

La crise politique brésilienne se dénoue

(Service "Le Monde")

La crise gouvernementale brésilienne, ouverte artificiellement par le président Goulart lui-même il y a environ un mois, est pratiquement dénouée. Après le remaniement du cabinet militaire effectué vendredi dernier, une deuxième étape vient en effet d'être franchie lundi avec l'attribution de six portefeuilles civils. Les cinq ministères encore officiellement vacants sont d'ailleurs virtuellement pourvus puisque le chef de l'Etat a déjà fait publier les noms des personnalités choisies pour occuper ces postes.

Il est encore trop tôt pour faire une analyse du nouveau ministère puisque l'on ignore encore si cinq des ministères choisis, parmi lesquels celui des finances, acceptent ou non de faire partie du cabinet. Ce qui est en revanche d'ores et déjà évident, c'est que M. Goulart a opéré un savant dosage. Au ministère des affaires étrangères, il a nommé le chef de sa maison civile, un avocat de renom et un ami personnel, M. Evandro Lins et Silva. Bien qu'il n'appartienne à aucun parti politique, le nouveau chancelier a une passe d'action à gauche qui le fait classer comme "nationaliste".

Le portefeuille des travaux publics, traditionnellement considéré par les partis comme "la poule aux oeufs d'or", en raison notamment des crédits dont il dispose, est gardé hors de l'attente des hommes politiques, puisque c'est un technicien, M. Jesus Soares Pereira, qui doit l'occuper. Le parti travailliste brésilien (P.T.B.), parti de M. Goulart, conserve deux portefeuilles : celui du travail et celui de la santé publique. Quant au parti social démocratique (P.S.D.), majoritaire à la Chambre, il se voit attribuer trois ministères : celui de la justice, celui des mines et de l'énergie et celui de l'industrie et du commerce, tandis que le portefeuille de l'éducation nationale est proposé à un représentant du petit parti démocrate chrétien : M. Paulo de Tarso. Le chef de l'Etat a laissé au gouverneur de l'Etat de Pernambuco, Miguel Arraes, le soin de désigner le nouveau ministre de l'Agriculture.

Tout compte fait, la loi de l'équilibre a prévalu, et les observateurs, s'ils ne se montrent pas trop enthousiastes, n'en sont pas pour autant déçus. Mais il serait difficile de dire qu'il y a eu de la droite ou de la gauche, à remporter la victoire. Car si d'un côté les nationalistes ont obtenu une satisfaction négative avec la chute du général Amaury Kruegel (guerre) et de Santiago Dantas (finances), dont ils avaient demandé les têtes à M. Goulart, en revanche ils seront obligés d'"avaloir" l'ancien gouverneur de l'Etat de Sao-Paulo, M. Carvalho Pinto, conservateur orthodoxe, qui a été invité à occuper le ministère des finances (si du moins ce dernier accepte ce portefeuille). De leur côté les partis ne peuvent pas se considérer comme lésés, l'équilibre traditionnel entre le parti travailliste et le parti social démocratique ayant été respecté.

Seul le vieil Adhemar de Barros, gouverneur de l'Etat de Sao-Paulo, essuie une défaite personnelle. Son parti, le parti socialiste populaire, perd en effet le seul ministère qu'il détenait, celui de l'éducation nationale.

Le professeur Carvalho Pinto acceptera-t-il ou non le ministère des finances ? C'est la question que tous les observateurs se posent maintenant. L'ancien collaborateur de M. Jannio Quadros a la réputation d'un administrateur probe et sévère. Il est, de l'avis général, le seul homme capable de remplacer M. Santiago Dantas et de mener à bien le programme d'austérité économique élaboré par son prédécesseur. Contre lui, les nationalistes ne pourront en tout cas brandir l'argument de la corruption ni celui de l'incompétence.

Héritier spirituel de Vargas, M. Joao Goulart démontre donc une fois de plus qu'il est un habile manoeuvrier. Mais les Brésiliens, agacés par ses atermoiements, exigent maintenant qu'il mette la machine en route, car le temps passe et de lourds échecs arrivent à terme.

Ségrégation : l'agitation se poursuit dans le Sud

SAVANNAH (Georgie) — Plus de 250 personnes ont été arrêtées à Savannah, à la suite d'incidents qui ont opposé policiers et manifestants antiségrégationnistes. La police a fait usage de gaz lacrymogènes.

A Gadsden, Alabama, les leaders noirs ont annoncé des manifestations massives afin de protester contre l'arrestation, lundi, de 396 intégrationnistes.

C'est à la suite des émeutes de mercredi soir et de jeudi matin que les arrestations ont été opérées à Savannah.

Hier également, des Noirs ont manifesté dans le calme dans cette ville, tandis que le conseil municipal, réuni d'urgence, cherchait à préparer des entretiens entre les deux communautés pour mettre fin aux manifestations. Défilant les appels de leur maire et du président Kennedy, 68 Noirs ont parcouru à pied plus d'un mille et se sont rassemblés en cercle pour prier dans un square de la ville. Trente-deux d'entre eux ont été arrêtés pour s'être rassemblés sans autorisation et avoir refusé de se disperser. La plupart des manifestants étaient des moins de 20 ans.

Cette marche de Noirs a commencé moins de deux heures après que M. MacLean, maire de Savannah, eut annoncé qu'il tentait d'organiser une conférence avec des dirigeants noirs pour prévenir d'autres actes de violence. Auparavant, les dirigeants noirs avaient annoncé d'autres manifestations en dépit des appels du président Kennedy. Ce dernier a demandé que les Noirs ne manifestent pas pendant que le Congrès étudie une nouvelle législation sur les droits des personnes.

UNE ORDONNANCE — M. MacLean a déjà déclaré que le conseil municipal de Savannah étudiait l'adoption d'une ordonnance décrétant l'état d'urgence dans cette ville portuaire de 150,000 habitants, et interdisant les manifestations la nuit. Il y a 50,000 Noirs à Savannah. Leurs dirigeants demandent la déségrégation générale dans tous les commerces de la ville. Mais les commerçants s'opposent généralement à ces demandes. Seuls les magasins à rayons et les autobus ne pratiquent plus la ségrégation depuis plusieurs années dans cette ville.

CHÔMEURS

CHÔMEURS

LONDRES. — Le nombre des chômeurs en Grande-Bretagne est descendu pour la première fois depuis septembre à moins d'un demi-million. Il est actuellement de 479,675. Il était de 850,000 en février.

ÉLECTIONS ?

LONDRES. — L'un des chefs du parti travailliste britannique, M. James Callaghan, a exprimé l'avis hier que le premier ministre Macmillan ne devrait pas démissionner mais fixer la date des prochaines élections, à la suite de l'affaire Profumo.

WYNNE

MOSCOW. — L'homme d'affaires britannique Greville Wynne a été transféré à la prison de Vladimir d'où avait été relâché le pilote américain Francis Gary Powers. Wynne purge une peine de huit ans de détention pour espionnage.

HERTER: les discussions du GATT en mai prochain seront très importantes

La série d'entretiens sur le commerce prévu pour l'année prochaine dans les cadres de l'accord général sur les tarifs et le commerce, se révèle peut-être la plus importante depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, a dit hier M. Christian A. Herter, représentant spécial du président Kennedy dans les négociations internationales sur le commerce.

Il parlait devant les membres à l'assemblée annuelle du Conseil canadien de la Chambre internationale de commerce que les bénéfices économiques, qui en résulteront pour les pays de l'Ouest et, ultérieurement, l'accroissement du rythme de développement des neuf, pourraient être "un facteur important dans le renforcement du monde libre".

Ces entretiens, durant lesquels les délégués cherchent des moyens de réduire les barrières tarifaires des pays occidentaux, doivent débuter à Genève en mai prochain.

M. Herter, un ancien secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a dit que tous les pays qui prendront part à ces entretiens devront reconnaître la nécessité de donner autant que l'on reçoit.

"Il est naturel, a-t-il déclaré, que l'on craigne d'abord une réduction substantielle des tarifs et des autres barrières protectrices des économies nationales.

DEMISSIONS

BEYROUTH. — Quatre ministres irakiens ont démissionné hier pour protester contre les opérations lancées contre les Kurdes du nord de l'Irak.

THRASHER

WASHINGTON. — Le bathyscaphe "Trieste" descendra d'ici peu au fond de l'Atlantique à la recherche de l'épave du sous-marin de la marine américaine "Thresher" annonce-t-on à Washington. M. Fred Korth, secrétaire à la marine, a déclaré que dès que les conditions atmosphériques le permettront, un navire quitterait Boston pour le lieu de recherches à 300 kilomètres au large de la côte, et qu'il étudierait les matériaux qui ont été photographiés la semaine dernière à 2,800 mètres de profondeur.

Italie: Giovanni Leone tente de former un cabinet de transition

ROME. — Le président de la Chambre des députés d'Italie, M. Giovanni Leone, a entrepris hier de tenter de former un gouvernement. Il s'est mis résolument à la tâche en convoquant les dirigeants de tous les partis politiques à partir du chef communiste au leader fasciste.

C'est vers le président de la Chambre que le président Antonio Segni s'est tourné en dernier ressort pour tirer l'Italie du chaos politique dans lequel le pays est plongé depuis cinq semaines.

Tout indique que les Italiens doivent se contenter d'un gouvernement intérimaire quand le président Kennedy arrivera à Rome, le 30 juin, en visite officielle.

Un démocrate-chrétien du centre, M. Leone a été nommé premier ministre désigné après

Des commandos anticastristes auraient pris pied à Cuba

MIAMI. — Le Conseil révolutionnaire cubain a annoncé hier que des commandos anticastristes ont effectué plusieurs débarquements sur l'île et que les contre-révolutionnaires — qui seraient au nombre de 500 — ont été reçus à bras ouverts par les paysans cubains.

Cette information est contenue dans "un communiqué de guerre numéro 1" qui se lit comme suit : "Des commandos du Conseil révolutionnaire cubain ont débarqué en différents endroits de Cuba et reçoivent l'aide des paysans. Ils poursuivent l'action qui conduira à la libération de notre pays".

Un porte-parole des adversaires de Fidel Castro a précisé que "les premiers rapports révèlent que les débarque-

ments ont été effectués sans difficulté et que les paysans de la région avoisinante ont offert leur plus grande coopération.

Aux journalistes qui lui demandaient en combien d'endroits les commandos avaient débarqué, le porte-parole a répondu : "Deux, peut-être. Mais nous ne voulons aucune publicité. Il s'agit du commencement de la libération de Cuba. Nous ne pouvons dire d'où ils sont partis ni à quel endroit ils ont débarqué; nous faisons cela pour Cuba et non pas pour la propagande".

Le Conseil révolutionnaire est actuellement présidé par Antonio Maceo, petit-fils d'un héros de l'indépendance cubaine. Ce conseil groupe toutes les organisations révolutionnaires adversaires du régime fidéliste.

A Washington, le State Department a déclaré hier après-midi qu'il n'avait en sa possession aucune information lui permettant de confirmer que des groupes d'exiliés anticastristes avaient débarqué à Cuba. A un journaliste, le porte-parole du Département d'Etat a admis qu'il serait très difficile aux exilés de faire un débarquement à Cuba sans que les Etats-Unis et son service de renseignements en soient au courant, il y a quelques semaines, le président Kennedy avait fait savoir qu'il ne tolérerait

aucune action contre-révolutionnaire partant du territoire américain.

A La Havane, les autorités cubaines n'ont fait aucun commentaire en marge de cette affaire.

Washington

Par ailleurs, le gouvernement des Etats-Unis a fait savoir hier qu'il ne permettrait aucune action de la part de Cuba contre les possessions françaises et anglaises dans les Caraïbes.

Invité à commenter une déclaration faite mardi par M. Fidel Castro dans laquelle le chef du gouvernement cubain avait menacé d'entreprendre une action si les îles françaises ou anglaises étaient utilisées par des exilés anticastristes,

le porte-parole du State Department a déclaré : "Le gouvernement des Etats-Unis a déjà dit clairement dans le passé qu'il ne tolérerait aucune action militaire agressive de la part de Castro".

Le porte-parole a également déclaré qu'il paraissait prouvé que le nombre de soldats soviétiques stationnés à Cuba avait diminué et qu'il semblait que ce processus se poursuivait.

Le porte-parole refusa de donner aucune estimation précise du retrait des forces soviétiques de Cuba. En avril dernier, le président Kennedy avait dit que des 22,000 soldats soviétiques qui se trouvaient à Cuba en octobre, il n'en restait plus que 13,000 environ.



CHÔMEURS

LONDRES. — Le nombre des chômeurs en Grande-Bretagne est descendu pour la première fois depuis septembre à moins d'un demi-million. Il est actuellement de 479,675. Il était de 850,000 en février.

ÉLECTIONS ?

LONDRES. — L'un des chefs du parti travailliste britannique, M. James Callaghan, a exprimé l'avis hier que le premier ministre Macmillan ne devrait pas démissionner mais fixer la date des prochaines élections, à la suite de l'affaire Profumo.

WYNNE

MOSCOW. — L'homme d'affaires britannique Greville Wynne a été transféré à la prison de Vladimir d'où avait été relâché le pilote américain Francis Gary Powers. Wynne purge une peine de huit ans de détention pour espionnage.

PRÊT

TUNIS. — Les Etats-Unis ont consenti un prêt de \$15,000,000 à la Tunisie, représentant la première tranche de la contribution américaine à la réalisation du plan triennal tunisien d'un montant total de \$180,000,000.

CLÉMENCE

MOSCOW. — Le premier ministre Khrouchchev a adressé une lettre personnelle au président de l'Irak, implorant clémence pour trois femmes accusées d'activités communistes et condamnées à mort.

AVION ABATTU

TAIPEH. — La Chine nationaliste a fait savoir que la Chine communiste avait abattu un de ses avions qui parachutait des vivres sur la Chine continentale.

Macmillan fait savoir qu'il n'a pas l'intention de démissionner

LONDRES. — Le premier ministre britannique M. Harold Macmillan, a fait savoir hier que le scandale Profumo n'était nullement de nature à lui faire modifier ses plans et qu'il entendait être la lui-même pour accueillir le président Kennedy la semaine prochaine.

Le député travailliste Marcus Lipton avait auparavant demandé à M. Macmillan "s'il ne serait pas souhaitable que le président américain fasse son tour d'horizon politique avec un nouveau premier ministre et non pas avec un premier ministre dont le crédit en Grande-Bretagne et à l'étranger est inévitablement en baisse et à qui on a signifié son congé".

M. Macmillan a répondu que "l'honorable député" avait soulevé la question avec courtoisie, mais qu'il n'avait pas l'intention de quitter son poste.

La Chambre des Communes a adopté par ailleurs une motion de censure contre M. Profumo, ancien ministre de la guerre, qui s'est rendu coupable "d'un outrage grave à la Chambre".

M. Macmillan et Harold Wilson, chef du parti travailliste, n'ont pu toutefois se mettre d'accord sur la forme que doit prendre la nouvelle enquête sur l'affaire Profumo.

Le chef parlementaire de la majorité conservatrice, M. Ian MacLeod, a pris la parole pour dire qu'il était d'accord avec M. Wilson pour estimer qu'il y avait eu un cas évident "de mépris du parlement".

Des policiers montent la garde devant le domicile de Mlle Paula Marshall, chez qui Christine Keeler s'est réfugiée après avoir été l'objet de menaces.

La police a conseillé à Christine Keeler de ne pas sortir autrement qu'accompagnée par des policiers et de se méfier des passants transportant des armes.

Un porte-parole de la police a déclaré : "Nous avons reçu trois appels téléphoniques différents affirmant que la vie de Mlle Keeler était en danger. Nous considérons qu'il s'agit de menaces sérieuses".

Le "Daily Telegraph", pour sa part rapporte que peu après la première menace, Mlle Keeler a été interrogée par deux détectives de Scotland Yard.

Il s'agit de l'inspecteur Samuel Herbert et du détective John Burrows qui ont fourni des preuves contre le Dr Ste-

"La plupart des députés conservateurs, souligne le journal, se rendent compte maintenant que ce n'est pas M. Macmillan qui les conduira jusqu'aux prochaines élections, et que son successeur aura besoin de quelque temps pour être bien en place avant le début de la campagne".

Au mois d'août

Dans le Daily Express, indépendant de droite, l'éditorialiste Henry Fairlie, exprime un point de vue entièrement différent lorsqu'il déclare : "M. Macmillan est sur le point d'empêcher le parti conservateur de commettre ce qui serait l'une de ses plus graves erreurs: se débarrasser de Macmillan".

Dans un autre article le Daily Express déclare que le "plan de M. Macmillan est d'ajourner sa démission à la fin de l'actuelle session parlementaire qui doit se terminer au début du mois d'août".

Evitez les Risques. Plantez des ROSIERS cultivés en POTS,
en Fleurs ou prêts à Fleurir.
Choix des plus belles variétés. Hybrides de The Floribunda, Grandiflora.
Ch. \$2.25, 6 pour \$12.00, 12 pour \$22.50.
En arbres ou sur tige (Floribunda), ch. \$4.95.
Prix f.a.b. magasin. Venez choisir sur place. (47)
W. H. PERRON & Cie Ltée
515 BOUL. LABELLE, CHOMEDY, P.Q. (L'ARBOREAU PLOUFE) TEL. MU. 1-1615

UNIVERSITE DE MONTREAL
EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT
COURS D'ETE DE LANGUE RUSSE
2 juillet - 13 août
RUSSE I cours destiné aux débutants
RUSSE II cours de langue russe intermédiaire
Dépliants sur demande à :
EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITE DE MONTREAL
C. P. 6128, Montréal.
Tél. : 733-9951, postes 396, 397, 398, 229

COLLÈGE FRANÇAIS
— ouvert aux élèves canadiens et aux élèves français
— professeurs français
COURS PRIMAIRE — COURS CLASSIQUE
I PRIMAIRE :
— Jardin d'enfants et Maternelle
— Cours primaire complet en cinq ans
— Ouverture d'une nouvelle classe de "Pré-classique" (pour les élèves de 5e ou 6e année des commissions scolaires)
II SECONDAIRE : Eléments Latins - Syntaxe - Méthode - Versification
— Programme de la Faculté des Arts de Montréal
— Subvention des 200 dollars
Examens d'admission en Eléments latins :
— classe d'Eléments "Jeunes filles" : SAMEDI 22 JUIN
— classe d'Eléments "Garçons" : SAMEDI 29 JUIN
III CLASSES TERMINALES : Seconde — Première, — Philosophie
— Programme de l'Université française
— Toutes séries du Baccalauréat français
SERIES : Latin-Grec - Latin-Sciences
— Moderne (sans latin - convient aux élèves ayant une 11e 12e Scientifique)
5217 Avenue de l'Esplanade
Renseignements et inscriptions : Tél. : 272-0754

ARCHITECTES
LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2835 Chemin Gomin, Ste-Foy, Québec 10, P.Q. Tél. : 653-9359
DAVID, BAROTT, BOULVA
ARCHITECTES
750, côte de la Place d'Armes MONTREAL — VI. 9-9191
DUPUIS et MATHIEU
ARCHITECTES
MONTREAL 34 — LA. 6-3073
PAUL LAMBERT
ARCHITECTE
4050, Chemin Trafalgar MONTREAL — WE. 7-1388
JEAN MICHAUD
ARCHITECTE
59 ouest, rue St-Jacques MONTREAL 1 — 844-1775 RIMOUSKI — 723-8577
PAUL-O. TRÉPANIÉRI
ARCHITECTE
GRANBY — FR. 2-5888 MONTREAL — 276-6013

BATAILLE RANGÉE
TOKYO. — On a assisté hier à une bataille rangée au parlement japonais où députés socialistes et démocrates-libéraux se sont battus à coups de chaises et de cendriers. Motif de la querelle: l'adoption par la commission parlementaire de cinq projets de loi auxquels les socialistes s'opposent. Un socialiste a étouffé le président Tadanori Nagayama avec sa propre cravate. Les tables ont été brisées et les rideaux arrachés.
PRÊT RUSSE
LE CAIRE. — L'URSS accorde un prêt de 20 millions de livres égyptiennes pour le financement de grands projets industriels en Egypte, annonce le journal Al Ahram.

SHEARER LUMBER CO. LTD.
50 BOUL. STINSON MTL. (angle Côte-de-Liesse)
VOUS OFFRE PLUS DE 50 MODELES DE PORTES EXTERIEURES
UNIK DE MARQUE GARANTIE
LIVRAISON RAPIDE
RI. 8-6161

VIENT D'ARRIVER par avion en quantité très limitée
LE LIVRE TANT ATTENDU DE JEAN PALARDY
LES MEUBLES ANCIENS DU CANADA FRANÇAIS
Nous pouvons à peine satisfaire aux demandes reçues, mais nous attendons une livraison d'Europe très prochainement.
PRIX : \$17.50
NOUS FAISONS TOUJOURS 40% D'ESCOMPTE SUR NOS DISQUES DE MUSIQUE CLASSIQUE
LIBRAIRIE FLAMMARION
1243, UNIVERSITÉ, MONTREAL
Ouvert le vendredi jusqu'à 9 h. p.m.

La "ligne rouge", premier résultat de la conférence sur le désarmement

GENEVE. — L'Union soviétique et les Etats-Unis ont signé hier l'accord concernant l'établissement d'une ligne de communication directe entre Moscou et Washington comme mesure de précaution pour éviter qu'une guerre atomique n'éclate par accident.

L'accord a été signé par MM. Semyon Tsarapkin, délégué soviétique, et Charles Stelle, délégué américain, au cours d'une cérémonie organisée dans une salle de conférence attenante à la chambre du conseil du palais des Nations unies.

C'est le premier pas important réalisé depuis le début de la conférence de Genève sur le désarmement.

Aux termes de cet accord, Washington et Moscou seront liées par un circuit télégraphique à double sens, via Helsinki, Stockholm, Copenhague et Londres.

En outre, un circuit radio, via Tanger, sera établi et utilisé pour la coordination des opérations entre les deux points terminaux.

L'accord est inclus dans un "aide-mémoire" américano-soviétique auquel s'ajoute une annexe précisant les dispositions techniques.

Le document prévoit que s'il se révèle, à l'usage, qu'un deuxième circuit est nécessaire, il pourrait être établi par accord mutuel.

La CANADIAN INTERNATIONAL PAPER COMPANY
demande
DES COMPTABLES
en VERIFICATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE
CONDITIONS REQUISES : Avoir obtenu récemment le titre de C.A., B. COM. ou être gradué d'une école de commerce et posséder de un à trois ans d'expérience. Etre bilingue.
FONCTIONS : vérification administrative et financière dans le service de la comptabilité au siège social de notre compagnie, Immeuble Sun Life.
Possibilités d'acquies de l'expérience dans diverses sections de notre Service de Comptabilité, y compris le bureau des Vérificateurs et autres affectations.
Excellentes possibilités de se tailler une belle carrière au service de l'une des compagnies offrant le plus de diversité dans l'industrie des pâtes et papiers.
Veuillez répondre par écrit, à titre confidentiel, et donner un résumé détaillé de vos aptitudes et de votre compétence, et indiquer le salaire désiré.
SERVICE DES RELATIONS INDUSTRIELLES
Immeuble SUN LIFE, Montréal

GUARANTY TRUST
Company of Canada
A. B. RAMSAY
Vice-président et gérant général
138e
Dividende trimestriel
CONSÉCUTIF
35¢ par action
payable le 15 juillet 1963, à plus de 100 actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 29 juin 1963.

théâtre • musique • cinéma • variétés

LA CHRONIQUE DU CINÉMA par Jean Basile

Les Journées du cinéma tchécoslovaque (5)

Emancipation de la femme, nécessité du machinisme, immorté de la guerre, voilà les trois grands thèmes du film de Václav Krška "Le jour où l'arbre fleurira" tourné en 1961.

Pourtant ces bonnes raisons ne participent en rien (ou si peu) à la qualité de cette œuvre. Le prétexte stylistique prend le pas sur le texte et l'on oublie très vite la leçon pour ne retenir que le brio du professeur, sa personnalité, son être artistique enfin.

A mi-chemin entre le rêve et la réalité quotidienne (il s'agit en fait d'une réalité quotidienne rêvée) "Le jour où l'arbre fleurira" est traité à la manière d'une chronique de mœurs. Nous sommes à la campagne au siècle dernier, au sein d'une famille de paysans. Le père meunier attaché aux traditions, joueur et ivrogne de surcroît, la mère avare et tout aussi conservatrice, trois filles: l'une confite en dévotions, l'autre prête à tout pour échapper à l'emprise paternelle et voluptueuse de nature, la troisième enfin consciente de la médiocrité qui l'entoure et tente désespérément de s'en dégager.

Si on appelle "moderne" le cinéma qui n'est qu'allusif, "Le jour où l'arbre fleurira" n'est certes pas moderne. Krška, en effet, a délibérément choisi un style de narration surchargé où chaque chose dite doit l'être complètement et signifier sa raison d'être. Cela ne va pas sans outrance dans le jeu des acteurs, dans les éclairages, dans les mouvements de la caméra, etc.

Krška a accusé encore ce côté irréaliste par l'emploi du flash back (qui l'autorise d'ailleurs à se mouvoir hors de la réalité) et par ses répliques, parfois même laborieuses, qui prennent le temps d'être dites et de décrire par le biais de l'extérieur avant d'en arriver à la psychologie interne, elle-même supportée visuellement par l'emploi systématique de gros plans.

Par instant, "Le jour où l'arbre fleurira" rappelle le Bergman du "Magicien". La symbolique de Krška est dit-on, moins sexuelle, moins religieuse, mais sa démarche est parallèle. Dans ce genre de films, qui n'est pas dit à l'autant d'importance que ce qui l'est. Ce qui est dit ne vaut que par les

silences que cela implique et par les rapports qui explicitent la pensée de l'auteur de séquence en séquence.

Cette complexité de l'œuvre de Krška est encore compliquée par l'opposition des personnages. Ces personnages sont nombreux, eux-mêmes complexes, d'autant plus secrets qu'ils agissent poussés beaucoup plus par un instinct animal que par l'intelligence sensible ou le raisonnement. Ces forces occultes qui se meuvent en eux et à leur insu les rendent extrêmement attachants. Au dessus d'eux pèse tout le poids d'un destin sur lequel ils ne peuvent agir, hormis la jeune héroïne, Lenka, qui l'affronte et ne gagne d'ailleurs qu'à moitié.

Sur le plan visuel, "Le jour où l'arbre fleurira" est un plan que l'on n'oublie pas. Très fait, très construit, mais très beau de cette beauté des églises baroques où chaque objet, chaque or, chaque torsade est un regret qu'exprime l'homme avant de quitter la terre pour se rapprocher du ciel.

Pour ma part, j'ai beaucoup aimé "Le jour où l'arbre fleurira" et je le classe parmi les découvertes que nous ont permises de faire ces Journées du cinéma tchécoslovaque. Je pense, néanmoins, que l'on peut détester ce film, lui trouver de l'enflure, de la pose, l'accuser de pousser à l'extrême les découvertes cinématographiques des autres. Aragon dit que le plagiat n'existe pas. Krška, selon moi, prolonge plus qu'il n'imité. Il n'invente rien, certes, mais sait exprimer sa vision du monde ne serait-ce que par les moyens qu'il a élus et exploités jusqu'au fond de leurs possibilités. "Le jour où l'arbre fleurira" n'est pas le tronc du cinéma mais c'en est une branche. Non des moindres parce que, dans sa trajectoire et son équilibre, parfaitement aboutie.

TOURMENTS DE KAREL KACHYNA

Mineure, légère, gentiment lyrique, "Tourments" est une œuvre sans autre valeur que sa beauté plastique. Pour ma part l'image ne me satisfait pas. Faire d'un court métrage un film d'une heure trente est une gageure que ne réussit pas qui veut. Je suis parti avant la fin. On me dit que j'ai manqué le meilleur qui se trouvait précisément dans ces vingt minutes. Dont acte. Et puis cette manière de placer la caméra sous la jupe d'une fillelette ne me dit rien qu'elle vaille. Est-ce Artaud qui accusait Shriley Temple d'être une invention diabolique pour vieux messieurs?

Rien de neuf sur le plan court métrage sinon que l'on complète le panorama qu'on a voulu présenter. "Les Hommes de Gaderska" sont le pendant de nos "Bûcherons de la Manouane". Le seul intérêt de ce court métrage est qu'il est muet. "Ce peintre tchèque" nous introduit dans le film d'art. Les couleurs sont assez belles. La montage ne brille pas par son originalité. Ces deux films sont de bonne qualité technique. C'est peu.



RECOURS EN GRÂCE, un film de Lazlo Benedek d'après le roman de Noel Calef, est une émouvante histoire d'amour interprété par Raf Vallone, Emmanuelle Riva et Annie Girardot. Il passe sur l'écran du Parisien.

Prix des critiques à "L'Inquisiteur"

PARIS — "L'Inquisiteur", le grand roman de Robert Pinget publié l'automne dernier aux Editions de Minuit, vient de remporter le Prix très envié des critiques. Il avait eu des voix à tous les prix littéraires de la fin décembre, mais n'en avait décroché aucun, ce qui, vu la qualité exceptionnelle de ce roman, avait soulevé des protestations. Raymond Queneau l'avait soutenu chez les Goncourt et Alain Robbe-Grillet au Médicis, et le fait qu'on ait préféré à "L'Inquisiteur" le roman de Colette Audry, "Derrière la baiguinaire" avait amené Robbe-Grillet à démissionner du jury du Médicis. Au féminin, une bataille se livre entre le roman de Pinget et "Le Sud", d'Yves Berger, ce dernier l'emportant finalement.

Le Prix des critiques, qui couronne aujourd'hui avec quel retard "L'Inquisiteur", a été attribué par un jury composé des académiciens Jean Paulhan et Jean Deloy, de Marcel Arland, Roger Caillois, Jean Grenier, Robert Kanters, Maurice Nadeau et Albert-Marie Schmidt.

A deux reprises dans "Le Monde", Alain Bosquet et Pierre-Henri Simon avaient souligné l'intérêt et l'originalité de ce livre, le plus grand roman français écrit depuis dix ans, selon Bosquet. C'est le neuvième roman de Robert Pinget, mais son premier à atteindre à une telle ampleur. Avec "L'Inquisiteur", Pinget, qui est d'origine suisse, est vraiment sorti de l'ombre. Son premier roman, "Gaal Filbuste", vient de paraître en format de poche dans la collection 10/18.

On se souviendra qu'en janvier, Jean Hamelin avait parlé avec de très vifs éloges de "L'Inquisiteur" dans sa chronique littéraire du "Devoir", et reconnaissant un des deux ou trois grands romans de la saison.

Armandariz sera enterré à Mexico

LOS ANGELES — Atteint d'une maladie cancéreuse, l'acteur mexicain Pedro Armandariz s'est donné la mort. Il avait tourné plus de cent films.

Armandariz avait appris de son médecin qu'il était atteint d'un cancer à la hanche et qu'il n'en avait que pour un an à vivre.

L'acteur était originaire de Mexico, mais il avait fait ses études aux Etats-Unis. Il était aussi à l'aise en anglais qu'en espagnol. Il avait d'abord joué au théâtre, mais s'était ensuite consacré au cinéma, ce qui lui avait valu une réputation internationale. Son premier grand succès à l'écran avait été "The Pearl", d'après Steinbeck.

Très lié avec John Wayne, il avait joué dans plusieurs films à ses côtés, notamment dans "Fort Apache", "The Conqueror", "Three Godfathers".

Pedro Armandariz sera inhumé à Mexico.

Deux siècles de musique de clavier

Une série de quatre conférences-récitals illustrant l'évolution de la musique de piano de Bach à Bartok, les changements de style, de forme, les problèmes d'interprétation, les influences d'autres formes musicales, etc., avec de nombreuses digressions, surtout à propos de l'œuvre de douze compositeurs, sera donnée par Dennis Matthews au congrès des professeurs de musique. Le programme sera comme suit.

Mardi, 2 juillet — Bach, Haydn, Mozart. Mercredi, 3 juillet — Beethoven, Schubert. Jeudi, 4 juillet — Chopin, Schumann, Brahms. Vendredi, 5 juillet — Debussy, Ravel, Hindemith, Bartok.

AU FESTIVAL DE STRATFORD La mise en scène de Jean Gascon généralement louée

STRATFORD — Une des pièces de jeunesse de Shakespeare, "The Comedy of Errors", montée par Jean Gascon, a fort divertit le public de la troisième "première" du Festival de Stratford, mercredi soir, mais a laissé les critiques divisés dans leur opinion sur ce spectacle. Si le texte était bien de Shakespeare, les critiques ont fait connaître des vues différentes sur la présentation très imaginative de Jean Gascon.

Gabriel Charpentier a écrit la musique du spectacle, costume par Robert Prevost, assisté de Mark Negin. La plupart des critiques ont apprécié la touche "française" du spectacle, alors que pour d'autres il aurait été préférable de s'en tenir à l'esprit shakespearien.

Le dernier spectacle du Festival de Stratford sera présenté le 29 juillet dans une mise en scène de Michael Langham, Peter Coe ayant finalement, pour raisons de santé, abandonné son projet de monter "Timon of Athens".

Pour Ronald Evans, du "Toronto Telegram", Jean Gascon est venu de Montréal pour démolir les augustes fondations du Festival de Stratford, lui donner une allure canadiennaise, française savoureuse et conférer au spectacle beaucoup d'al-

légresse. Pour plusieurs critiques, la soirée a été surtout une soirée de divertissement, presque de "folie".

Le critique Audrey Ashley, du "Citizen", d'Ottawa, y a vu une sorte de "Hellzapoppin'" du XVIIe siècle. Si pour Robert Anner, de Belleville, Jean Gascon a insufflé au festival une bouffée d'air frais, Arnold Edinborough, du "Vancouver Sun" a dit que s'il avait eu tort, c'étaient celles de Jean Gascon qui n'avaient pas en scène Shakespeare et, soulevé dans l'auditoire des réactions d'enfants de six ans.

Pour Herbert Whittaker, du "Globe and Mail", de Toronto, la pièce est faible, mais Jean Gascon en a fait un bon spectacle. Enfin Sydney Johnson, du "Star", de Montréal, a dit que Gascon avait su marier Shakespeare et Molière.

Continuant leur activité cinématographique les Saltimbanques présentent dans leur théâtre un film de François Truffaut, "Tirez sur le pianiste". On peut le voir le vendredi, samedi et dimanche à 7 et 9 heures.

Cinéma aux Saltimbanques

LAVAL — "La Fille dans la Victoire" — 12.00 - 2.35 - 5.07 - 7.40 - 12.20. — "Vers le Cap" — 1.25 - 4.05 - 6.30. — "Hud" — 10.30 - 12.30 - 2.50 - 5.05 - 7.15 - 9.30. — "David and Lisa" — 2.40 - 5.00 - 7.40. — "A Taste of Honey" — 1.00 - 4.20 - 8.50. — "Festival du cinéma amateur" — sam., dim., 8h.30. — "Greyfriars Bobby" — 12.00 - 1.45 - 4.25 - 7.15 - 9.55. — "The Legend of Lobo" — 10.00 - 12.35 - 3.15 - 6.00 - 8.45 dim., 12.00 - 2.55 - 6.00 - 8.45 (Enfants). — "Miracle of the White Stallions" — 1.35 - 4.10 - 6.45 - 9.25. — "Island of Love" — 10.30 - 12.45 - 2.35 - 5.10 - 7.20 - 9.30. — "Il était 3 filibustiers" — 12.00 - 4.20 - 7.50. — "Un cheval pour deux" — 1.00 - 2.50 - 6.20 - 9.50. — "Recours en Grâce" — 12.40 - 2.55 - 5.05 - 7.20 - 9.40. — "Grande Vierge Marie" (Grande salle) "Girl with a Quilt" (Petite salle) "Girl with a Quilt" — 1.10 - 3.45 - 6.20 - 8.55. — "Le Petit Vagabond" — 12.00 - 3.15 - 6.20 - 9.45 "Le Roi des Imbéciles" — 1.35 - 4.50 - 8.05. — "Il était 3 filibustiers" — 1.35 - 4.50 - 8.05. — "Lawrence of Arabia" — soir, à 8h.15; dim., et mer., à 2h.15 et 8h.15; dim., à 2h.15 et 7h.45. — "Freud" soir à 8.30, sam., dim., merc., 2.00 et 8.30. — "St. Tropez Blues" — 12.30 - 3.42 - 6.34 - 9.46. — "Pas de grisi pour Ricardo" — 2.01 - 5.13 - 8.25. — "Miracle of the White Stallions" — 1.35 - 4.10 - 6.45 - 9.25.

Emotions! CE SOIR 8 H. 15 (Excepté le dimanche) BLUE BONNETS

SAISON D'ETE AU MONT ORFORD

Concerts, expositions, cinéma au camp JMC

Concours musical national JMC 1963-chant

(Semaine du 30 juin au 5 juillet). Le public est invité à assister aux épreuves de ce 3e concours national organisé par les Jeunesses musicales du Canada. Chacun des 9 candidats donnera deux récitals entre le dimanche 30 juin et le vendredi 5 juillet. Les premières épreuves auront lieu en soirée du 30 juin au 3 juillet et les deuxième épreuves en matinée et en soirée les 4 et 5 juillet. Les candidats (ou plutôt candidates) sont: Milles Rose-Marie Barbeau, Claudette Bergeron, Marie-Joséphine Clément, Louise Lebrun, Claude Ouellet, Joan Patenaude, Gloria Richard et Sylvia Saurette; le seul candidat masculin est M. George Morgan. Le jury, présidé par Sir Ernest MacMillan sera composé de Pierre-Léon Alarie, Maureen Forrester, Raoul Jobin, Lois Marshall et Léopold Simoneau.

Concerts. Les concerts sont publics, tous les samedis et dimanches soir: le samedi 29 juin: Maureen Forrester, contralto; le samedi 6 juillet: Lois Marshall, soprano — le dimanche 7 juillet: Grand gala télévisé des trois finalistes du concours musical national JMC — le samedi 13 juillet: Concert des campeurs. L'orchestre du camp sera dirigé par Sylvio Lacharité. Les œuvres pour chœur et orchestre seront dirigées par Marcel Laurencelle — le dimanche 14 juillet: Gala de musique française par les maîtres-professeurs — le samedi 20 juillet: Ida Presti et Alexander Lagoya, guitaristes-duettistes — le dimanche 21 juillet: Dennis Matthews, pianiste — le samedi 27 juillet: Théâtre lyrique de Bergerettes (E. MacMillan) L'amant cubiste (R. Hazon) — le dimanche 28 juillet: Le duo Fallot-Sévilla, violoncelle et piano — le samedi 3 août: Concert des campeurs — le dimanche 4 août: Henryk Szeryng, violoniste — le samedi 10 août: Les grands ballets canadiens — le dimanche 11 août: Musique de chambre. Kenneth Gilbert, claviciniste, Jean-Paul Jeannotte, ténor, Jacques Simard, hautboïste — le samedi 17 août: Ronald Turini, pianiste — le dimanche 18 août: Marionnettes de Micheline Legendre — le samedi 24 août: Théâtre des campeurs et exposition. Elèves du Camp des arts.

Expositions. Peintures: William Connaughton (23 juin - 10 juillet) — Jeanne Rhéaume (10 juillet - 24 juillet) — Gérard Tremblay (24 juillet - 7 août). Sculptures: Yves Trudeau (23 juin - 10 juillet) — J. P. Boivin (10 juillet - 24 juillet) — Sarah Jackson (24 juillet - 7 août) — Gaston Therrien (7 août - 21 août). Tapisseries: Mariette Vermette (23 juin - 15 juillet). Photographies: Du 21 juin au 15 août, trois expositions photographiques comprenant environ 350 portraits ainsi qu'une documentation sur la vie musicale en France, réalisées par le Conservatoire national supérieur de musique et l'Ecole normale de musique de Paris et de nombreux musicologues, seront mises à la disposition des Jeunesses musicales par le Service culturel de l'ambassade de France au Canada.

Musique française contemporaine (21 juin - 14 juillet). Mozart (15 juillet - 1er août). Ballet français depuis 1945 (1er août - 15 août).

Matinées. Matinées pour les enfants, tous les mercredis à partir du 24 juillet, à 3 heures. 24 juillet: Opéras bouffes: Bergerettes (MacMillan) — L'amant cubiste (R. Hazon) — 31 juillet: Initiation à la marionnette. 7, 14 et 21 août: Marionnettes de Micheline Legendre.

Quelques grandes œuvres de l'histoire du cinéma seront présentées tous les mercredis soir à partir du 10 juillet.

RAF VALONE, EMMANUELLE RIVA, ANNIE GIRARDOT. SENSIBLE! PUISSANT! PASSIONNÉ!

Le Parisien. HORAIRE: 12.40 - 2.25 - 5.00. 7.20 - 9.40. 480 QUÉBEC, RUE STE-CATHERINE

Il a charmé les auditoires féminins, parmi le monde, en chantant à sa façon. MARIO LANZA. The Great CARUSO. ANN BLYTH, DOROTHY KIRSTIN, BLANCHE THEBOM, JARMILA NOVOTNA. Technicolor. ALQUETTE. 511 CATHÉDRALE & BILLET - UN - 1710701. A L'AFFICHE

Un souffle français... un peu épique! 72 Capital Sins. Nouveau regard sur sept vieux péchés... qui ne sont pas exclusivement français.

L'univers féminin

Pour vous débarrasser de votre fatigue, vivez comme un poisson dans l'eau

Ouf! Enfin les vacances écartent vos enfants. Au parc, à la piscine, à la campagne, au bord d'une rivière, ils ne rêvent plus que de devenir poissons. Pourquoi n'en profiterions-nous pas, nous aussi, pour expirer tous nos soucis, pour nous débarrasser de notre fatigue? Il n'en faut qu'un saut à l'eau, qu'un peu de courage pour nous jeter dans un lac du Nord ou dans la piscine au coin de la rue. Voici quelques règles de sécurité aquatique qu'il est peut-être bon de se rappeler avant d'entreprendre des vacances.

- Toujours nager en compagnie d'une autre personne.
- Se renseigner avant de pénétrer dans des eaux inconnues.
- Éviter l'emploi de chambres à air et de jouets gonflés pour se soutenir à la surface et en déconseiller l'usage aux autres.
- Faire porter à vos enfants une veste de sauvetage approuvée par le gouvernement s'ils ne savent pas nager; porter vous-mêmes une veste identique pour le ski nautique.
- Dans l'embarras, appelez à l'aide et répétez à vos enfants de ne pas craindre d'appeler s'ils se sentent en mauvaise position. Mieux vaut être un humble survivant qu'un orgueilleux cadavre.
- Le soleil est excellent mais... Il y a cinq précautions à prendre:
 - Exposez-vous progressivement.
 - Prenez le soleil en mouvement (promenade, jeux de



ballon, sport), vous brunierez plus également et à moindre risque qu'allongée, immobile.

- Appliquez votre anti-solaire avant de sortir.
- Remettez-en une ou deux fois dans la journée.
- Neutralisez chaque soir les effets du soleil et des produits protecteurs par un

nettoyage profond, l'application d'une lotion ou crème re-hydratante et décongestive.

- Il est indispensable que tous les enfants en bas de six ans aient la tête recouverte au soleil.
- En tenant compte de ces quelques conseils, vous brunierez sans ennui, sans souffrances et... sans dégâts.

Valentina Tereshkova a dormi au volant de "VOSTOX-SIX"

OTTAWA. — Le maire d'Ottawa, Mme Charlotte Whitton, a l'instar de beaucoup de femmes du monde, adressé un message de félicitations à Valentina Tereshkova, la première femme cosmonaute.

Mme Whitton, qui a récemment passé des vacances en Union soviétique, a écrit: "A titre de femme maire de la capitale d'un autre pays, je désire vous offrir mes souhaits et dire "Bravo à l'astronaute Tereshkova", et pour tous ces exploits spatiaux qui s'effectuent pour le plus grand bien de l'humanité".

La reine Elizabeth d'Angleterre, ainsi que plusieurs chefs d'Etat et leurs épouses, ont également adressé des souhaits à la jolie cosmonaute de 26 ans. Pendant ce temps, la silhouette féminine de Valentina, demeurait emprisonnée sous son costume d'heroïne de l'espace, alors qu'elle contournait la terre à toutes les 88 minutes. Cette vitesse aurait sans doute été suffisante pour satisfaire une autre femme, mais la cosmonaute en devient vite blasée.

Lundi, elle a inquiété plusieurs soviétiques, membres du personnel spatial, alors qu'elle s'endormait paisiblement avant de faire son rapport tel que convenu. Toutefois, en s'éveillant, elle a immédiatement établi la communication, et exprime ses regrets.

Nous accordons un appui moral aux étudiantes sud-américaines

— Irène Hilton

Minutes contre toute forme de discrimination. Mlle Hilton nous assure que oui disant que les Africaines bénéficient par exemple des mêmes avantages universitaires que les Américaines ou les Anglaises. A ce sujet, nous demandons à Mlle Hilton ce que l'Association a entrepris pour venir en aide aux femmes noires sud-américaines qui se voient refuser l'entrée des universités. Sur cette question, Mlle Hilton devient évasive et nous dit qu'elle est du ressort de l'Association américaine des femmes universitaires et que la Fédération internationale n'a pas à intervenir dans les problèmes politiques rencontrés à l'intérieur de chaque pays par ses membres. "Toutefois, il est bien évident, nous assure Mlle Hilton, que nous leur accordons un appui moral". Nous avons ensuite parlé des femmes mariées qui retournent à leur profession à l'âge de quarante ans, des différentes méthodes d'enseignements pratiqués en Angleterre et en Amérique, des hommes aussi et de leur domination sur le sexe faible puis bien sûr de l'émancipation des femmes. Le tout en anglais, assaisonné de cocktails et de café au lait, car la présidente des Femmes universitaires ne parle pas le Français. Les théories féministes de Irène Hilton se rapprochent sur certains points de celles de Simone de Beauvoir. Toutefois, tout au long de cette conversation de femmes diplômées d'universités, je n'ai pu m'empêcher de me rappeler qu'il y avait des femmes sud-américaines qui venaient fréquenter des universités et à qui cette Fédération n'offrait qu'un appui moral.

S.L.

Un artiste, humoriste et philosophe déguisé en COIFFEUR pour DAMES

par MONIQUE ROY

C'est l'été. Et l'été les femmes ont souvent envie de changements. La peau brune. Pourquoi pas les cheveux blonds? Même si les préoccupations de la majorité des femmes ne changent guère, que ce soit au chalet d'été ou à la maison de ville, psychologiquement cela fait du bien de changer de tête.

Venue chez Constant — un des meilleurs coiffeurs de Montréal — pour poser ces questions simples, évidemment féminines: "Les coiffeurs sentent-ils cette tendance chez leurs clientes? Quelle est la couleur à la mode cet été? Quelle est la ligne à la mode?" nous nous sommes haïtées à un Constant déconcertant, peu facile d'accès. Après deux heures de bavardages, sous Constant le coiffeur, nous avions découvert l'artiste, l'humoriste, le philosophe.

Le salon de Constant lui ressemble. Tout est sobre et fonctionnel, pas de tape-à-l'oeil. Constant est là, très présent: un coup de peigne, un coup de brosse, un coup d'œil, une souris. La cliente se laisse aller; étendue elle fait entièrement confiance à son coiffeur: dans quelques heures, elle se sentira plus belle, confiante et rassurée.

Avec Constant, pas de facilité. Pour lui, ces désirs subits de changer de cheveux, cela n'existe pas. "On ne change pas de cheveux comme on change de robe". Tout de suite cette réponse saine Constant. Il n'est pas commercial. Bien sûr cela peut changer de blonde en brune ou en rousse, mais si cela ne convient pas à la cliente, rien à faire. "Les cheveux font partie de la personnalité de la femme, et une femme qui a trouvé sa personnalité doit y rester fidèle. On peut modifier une coiffure, l'accrocher, mais non la changer brusquement. La coiffure doit faire un tout avec la femme. Je voudrais qu'on oublie que la main du coiffeur a passé par là, que la coiffure convienne tellement à la femme qu'on ne remarque qu'elle, pas les cheveux. Une coiffure plaquée sur une tête qui ne lui convient pas manque d'âme".

Constant sourit, hausse les épaules. "Pourquoi vouloir une ligne définie, une couleur définie? Pourquoi couper les cheveux à une femme qui peut les porter longs? Les modes sont toujours folles au début, mais hélas que d'ex-gérations! Brigitte Bardot peut se permettre

des fantaisies, mais les jeunes filles qui prennent l'autobus à 8 heures le matin! Il existe certain type de femmes brunes qui sont merveilleuses en blond: la comédienne Michelle Rossignol en est un exemple."

Certains médecins préviennent les femmes contre les teintures et décorations répétées. "La décoloration bien faite n'est pas nocive. Il peut arriver qu'une femme sur mille soit allergique à une teinture, mais cela n'est pas l'affaire du coiffeur. On peut être allergique aux frisées, mais on ne poursuit pas l'épicerie."

Constant est peut-être le coiffeur le plus discuté à Montréal. Certaines femmes ne jurent que par lui. D'autres le trouvent excessif. Quoi qu'il en soit, Constant a l'habitude d'un grand coiffeur. Il nous montre des croquis; en 1959, il crée une coiffure pour la comédienne Monique Mercure. A cette époque on lui dit: "Tu n'oseras pas coiffer les femmes de cette façon, etc...". Cette coiffure a fait les beaux jours de élégantes l'hiver dernier, c'est la fameuse coiffure Marienbad. En 1958, il crée une coiffure pour Elaine Bédard, en 56 une autre pour Germaine Dugas. Ces coiffures sont encore très à la mode. Constant a toujours préconisé les cheveux "non frisés". Cette année confirme le triomphe des cheveux non frisés.

Constant demande toujours à une nouvelle cliente ce qu'elle fait dans la vie. Il est pour la coiffure pratique, bien que pour un soir il puisse créer des têtes tout à fait extraordinaires. Pour lui, il est inadmissible qu'une mère de famille qui partage son temps entre sa maison et l'épicerie du coin se fasse teindre platine. Il déplore le snobisme de certaines femmes: "Pour faire accepter telle ligne, telle couleur, je dois dire que cela vient de Paris... que voulez-vous, Montréal est encore un gros village."

Constant redevient sérieux. La situation des coiffeurs à Montréal en ce moment est très mauvaise financièrement. La clientèle a diminué dans les salons. "Neuf sur dix des coiffeurs sont prétentieux, ils donnent l'impression à la cliente qu'ils lui font une faveur". Bien que le comité paritaire de la coiffure ait beaucoup aidé les coiffeurs, Constant trouve déplorable cette habitude

qu'ont certains salons de faire venir de Paris ou de New York Monsieur X ou Z pour une semaine ou moins. On appelle ces coiffeurs des "training stylists". "Ces coiffeurs sont des marchands. Ils attirent dans les salons où ils passent la clientèle montrealaise au détriment des coiffeurs montréalais. Cela devrait être interdit." Et les congrès de la coiffure? "Commercial. On fait trois vagues, à la deuxième on s'arrête pour mousser tel produit, on continue... la cliente suit la mode, le coiffeur coupe, teint, décolore, recoupe, il vend des produits."

Constant trouve que les jeunes sont bien pressés d'avoir leur salon. "Il ne suffit pas de savoir CREPER les cheveux pour ouvrir son salon, ce que font trop de jeunes qui ont tout juste obtenu leur carte de compétence."

Constant trouve inadmissible qu'une femme dépense \$50.00 pour un chapeau qu'elle portera dix ou quinze fois et qu'elle se donne une permanente-maison pour épargner "après tout, ses cheveux elle les porte tous les jours. Et puis que les femmes apprennent à se coiffer, non seulement selon leur personnalité mais selon leur âge. Pas de Brigitte Bardot de cinquante ans, c'est triste et ridicule."

Constant parle, s'emballe, se déséquilibre. Il est curieux de tout, aimerait étudier encore, il ne se sent pas du tout installé et considère qu'il a encore beaucoup à apprendre. Rome l'attire beaucoup. D'après lui, la mode de la coiffure, de la haute coiffure, vient de Rome.

Une dernière question: "Il n'y a vraiment pas de ligne plus à la mode qu'une autre cet été?" Une réponse précise: "J'aime beaucoup le genre 1930: la coupe Rudolf Valentino, les cheveux courts sur la nuque, plus longs sur la tête, avec ou sans guiches."

Personnellement Constant aime la couleur "vieux or terni" et les cheveux mi-longs qui offrent beaucoup de possibilités. Les femmes adorent toujours parler à leur coiffeur. En voilà un avec qui on peut parler d'autre chose que de la pluie et du beau temps, en voilà un qui se préoccupe aussi de ce qu'il y a sous les cheveux qu'il coiffe.

Le décor de la maison influence mari et enfants

— Dorothy Liebes

Si un plus grand nombre de femmes décoraient leur maison de façon plus éclatante, les maris l'apprécieraient davantage, et l'existence familiale en serait d'autant plus enjolivée.

Tel est le point de vue de Dorothy Liebes, une Américaine conseillère en décoration d'intérieur pour un compagnie de textile.

Mme Liebes est d'avis que les couleurs prononcées, vi-

brantes, devraient être utilisées plus souvent dans les demeures. Elle explique que les femmes n'ont pas employé des tons brillants, craignant que ces nuances ne conviennent pas avec le reste du décor moins nouveau.

Cependant ces mêmes femmes n'hésitent pas à placer un grand vase rempli de fleurs aux couleurs éclatantes qui, pourtant, offrent un contraste aussi frappant dans la pièce que le ferait l'utilisation de teintes très vives.

Mme Liebes précise que de plus en plus, les bureaux d'affaires contiennent des meubles et objets d'art très décoratifs, et à son avis, les maris qui, le soir, retournent dans une maison d'apparence terne, auront peut-être une piètre opinion de l'habileté de leurs épouses.

Cette Fédération a groupé des femmes universitaires de 51 pays occidentaux. Les pays derrière le rideau de fer n'y sont pas encore représentés. Le but de cette association est de promouvoir une meilleure compréhension entre des femmes de culture identique venant de pays différents et d'origine ethnique différente. En plus, l'association tend à promouvoir le statut professionnel de la femme, lui facilitant le travail universitaire, lui permettant l'accès aux multiples carrières jusqu'ici considérées comme le domaine exclusif des hommes. En plus l'association distribue chaque année un grand nombre de bourses d'études permettant à des femmes de tous pays d'étudier à l'étranger.

Nous demandons à Mlle Hilton si l'association défend ses femmes universitaires ou étu-

La couture chez soi



9321 10-20



Une jaquette ou un boléro, voici pour les soirées fraîches le vêtement idéal.

Le patron imprimé no 9321 est offert pour les tailles 10, 12, 14, 16, 18 et 20.

La grandeur 16 requiert 1 1/2 verge de tissu de 35 pouces de largeur pour le modèle du haut; 1 1/2 verge pour le modèle du milieu et 1 1/4 verge pour celui du bas.

Ce patron est en vente au prix de .50 au Service des Patrons. Le Devoir est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement avec mesures et numéro exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste.

Votre grain de sel

Notre invitée aujourd'hui est Mme Denise Berthiaume, l'épouse du caricaturiste Berthio, la maman de trois enfants, Daniel, 7 ans, Sylvie, 5 ans et demi et Anne-Marie, 4 ans.

Pour Denise Berthiaume, cuisiner est plus qu'un passe-temps favori, c'est une science et un art. En dressant ses menus tous les jours, elle a le souci de préparer des repas bien équilibrés, ni trop lourds ni trop riches, tout et profitant des produits de la saison. Elle aime la variété et découpe au hasard des journaux et revues de nouvelles recettes

qu'elle expérimente pour les conserver ensuite si cela en vaut la peine.

Denise a développé son goût pour la bonne cuisine durant un séjour en France où elle découvrit le charme de la visite quotidienne et du brin de cassettes avec le crémier, le marchand de poisson, le pâtisseries, le vendeur de fruits et de légumes ou le chocolatier.

Elle nous propose donc un menu simple, mais savoureux, pour recevoir des amis autour de la table, à l'heure du dîner. Son mari nous vante tout particulièrement les délices de la tarte à la noix de coco.

- | | | |
|------------------------------|--------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Hors-d'oeuvre | obtenir au total 2 tasses de liquide | Mélanger les deux tiers de tasse de sucre, le sel, la fécule de maïs et la demi-tasse de lait froid qui reste. Ajouter au lait chaud en brassant constamment. Cuire sur feu direct jusqu'à épaississement. Placer alors au-dessus de l'eau bouillante et cuire 5 minutes. |
| Escalopes de veau panées | 2/3 tasse de sucre | Battre les jaunes d'oeufs — ajouter au mélange chaud. Cuire 2 minutes au bain-marie. |
| Pâtes Magnani | 1/4 c. à thé sel | Retirer du feu. Incorporer 1 tasse de noix de coco râpée, le beurre et la vanille. |
| Salade verte | 2 c. à table de fécule de maïs | Verser dans une croûte de tarte de 9" et refroidir. |
| Et la "spécialité" de l'hôte | 3 c. à table de farine tout usage | Battre les blancs d'oeufs. Ajouter graduellement 1-4 tasse de sucre. Bien monter en pics. Garnir la tarte de cette meringue. Saupoudrer du restant de noix de coco râpée. Dorer au four, à 350 F., 15 minutes. Refroidir avant de servir. |
| | 2 oeufs séparés | |
| | 1 1/2 tasse de noix de coco fraîche, râpée | |
| | 1 c. à table de beurre | |
| | 1/2 c. à thé de vanille | |
| | Croûte de tarte de 9" | |
| | 1/4 tasse de sucre | |

LES INGREDIENTS: Lait provenant d'une noix de coco, plus lait naturel pour

AGENCE MATRIMONIALE
EXCELSIOR ENRG.
Nos services d'analyse, d'étude de caractères et de rencontres s'adressent aux personnes des deux sexes célibataires, veufs ou veuves. Nous agissons avec une discrétion absolue et les résultats sont rapides et certains quel que soit votre âge: tout se passe comme si seul le "HASARD" arrangeait les choses. Des centaines de couples ont trouvé le bonheur grâce à nos services d'une efficacité prouvée et reconnue. Pour informations, écrire en mentionnant: Nom, adresse, tél., âge, occupation, en incluant \$2.00 à: **EXCELSIOR ENRG.** Casier postal 158 - Station Hochelaga - Montréal - ou téléphonez à 525-7861

c'est chic
EN HAUT

MÉTRO BAR
c'est gai
EN BAS
1455 RUE PEEL



La Croix-Rouge a rendu hommage à ses membres, récemment, lorsque vingt-quatre insignes de Service ont été présentés à des travailleurs bénévoles. M. M. O. Kirsch, président de la section de Montréal, a remis les médailles et les certificats. Nous voyons ici, de gauche à droite, M. Kirsch, Mme Camille Gargant, épouse du consul de France qui a été décorée pour l'aide inestimable apportée au Service du travail féminin et Mme Flavien Hurtubise, qui a également reçu un insigne pour son dévouement exceptionnel au Comité des services volontaires.

CONSEILS de BEAUTE
Par temps chaud, les parfums légers à essence florale, semblent tout indiqués. Cependant, les conseillers en beauté suggèrent de l'appliquer très légèrement, de façon à ce que l'odeur ne soit pas trop pénétrante, le meilleur moyen est encore d'employer un vaporisateur.

AIR CLIMATISÉ...
Les plus bas prix et meilleur service **Gibson Housecraft**
3033, rue Masson RA. 1-4991

UN VIN DE TABLE EXCEPTIONNEL!
Tout le bouquet et l'éclat du Portugal lumineux!
Un vin rosé, légèrement mousseux, délicieusement différent.
SERVIR FROID
REGIE D'ALCOOL QUÉBEC #534-G

La situation des affaires devrait se maintenir favorable en 1963

potins financiers

Les spéculateurs sur la Bourse de Londres paraissent hier porter plus d'intérêt à la politique qu'aux activités économiques. A Wall Street, le rapport d'un débarquement à Cuba par les révolutionnaires provoque une avalanche de ventes. Sur nos Bourses de Montréal et de Toronto, les pressions des ventes se faisaient sentir de nouveau hier, vu les indications relatives au retrait "temporaire" de la fameuse taxe de 30 p.c. frappant les ventes de valeurs canadiennes à des investisseurs étrangers.

Le virement fut tel hier sur la Bourse de N.Y. que l'appareil enregistrateur y accusa des reculs de 11 minutes à certains moments. Peu de temps avant la fermeture du marché, on notait plus de soutien, à la nouvelle que ce n'était que des "commandos" qui étaient débarqués à Cuba afin de renforcer le maquis. Le mouvement de la Bourse de N.Y. était toutefois hier 0.99 point plus bas à N.Y.

Des experts financiers rapportent que le gouvernement anglais a fait un gros profit en vendant 2,500,000 actions de Shell Oil de N.Y.

Les administrateurs de la Banque Provinciale du Canada viennent de déclarer un dividende trimestriel de 32 1/2 cts l'action, payable le 1er août 1963 aux actionnaires immatriculés le 15 juillet. C'est 2 1/2 cts de plus que le dividende antérieur, en vigueur depuis le 1er août 1960, et précédemment, il n'était que de 25 cts l'action par trimestre. En outre, il ne faut pas perdre de vue qu'il est payé depuis quelques années en novembre un dividende supplémentaire de 25 cts l'action. De telles distributions et les accroissements

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Nouvelles inscriptions des actions de Canadian Foundation Co. en bourse mardi le 25 juin

1,930,346 actions ordinaires, sans valeur au pair, de Canadian Foundation Company Ltd. dont 1,188,848 représentent le total des actions qui peuvent être émises, conformément à l'offre faite par la compagnie aux actionnaires de The Foundation Company of Canada Limited et 41,500 sont réservées aux fins de satisfaire aux options consenties par The Foundation Company of Canada Limited, seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture le 25 juin. Leur symbole sur le téléscripteur est "CDF". 307,629 actions privilégiées, 6% cumulatif, rachetables, série A, d'une valeur au pair de \$20.00 chacune, de Canadian Foundation Company Ltd., dont 297,204 représentent le nombre total des actions qui peuvent être émises conformément à l'offre faite par la compagnie aux détenteurs d'actions de The Foundation Company Limited et 10,425 sont réservées aux fins de satisfaire les options consenties par la Foundation Company of Canada Limited seront négociables sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture, le 25 juin 1963. Leur symbole sur le téléscripteur sera "CDF Pr."

En marge des activités de la Compagnie Nationale de Gestion Inc.

La Compagnie Nationale de Gestion Inc. vient de faire parvenir à ses actionnaires une lettre dans laquelle M. Jean-Jacques Lemieux, gérant rapporte ce qui suit: en ce qui concerne Machinerie Etchemin Inc. un effort particulier de mise en marche se fait actuellement et semble devoir rapporter des profits. A la suite de la réorganisation du bureau de dessin et de l'établissement de nos nouvelles politiques de ventes, un dépliant commercial et technique sur la Défonceuse Etchemin a été mis en circulation et un bon nombre de demandes d'information supplémentaire ont été reçues. D'autres machines seront sous peu illustrées de la même façon. Un vendeur d'expérience travaille depuis quelques mois sur le marché d'Ontario et nos produits semblent bien acceptés. Au cours de la 2e Conférence pour l'Exportation à Ottawa, une douzaine d'entrevues ont été organisées avec des délégués de divers pays et tous ont bien accueilli les produits Etchemin. En ce qui regarde Radiateur Plessis Ltee, un nouvel entrepôt, plus grand que le précédent, a été loué pour desservir la région de Montréal. Pour les 4 premiers mois de l'année, les ventes de nos produits sont de 9% supérieures à la même période l'an dernier. La fabrication des plinthes radiantes est commencée pour fins d'exportation. La production en série devrait commencer d'ici un mois. Pour l'Idea Connection Products Ltd., l'objectif mensuel de ventes a été dépassé pour les mois de mars et d'avril. Les ventes totales sont à la fin d'avril de \$467,000, soit 13% de plus comparativement à la même période en 1962.

Les spéculateurs canadiens appréhendent les "indécisions" d'Ottawa

Une fois de plus, on aura vu la politique provoquer des perturbations sur le marché mobilier, et les conséquences désastreuses que l'on sait pour les spéculateurs qui transigent en toute bonne foi. La dégringolade de près de 10 points avant-hier à un moment donné par la moyenne des industriels à Toronto et le nouvel affaissement de cette même moyenne hier ainsi que les reculs marqués sur la place locale peuvent avoir trop de répercussions sur le sentiment spéculatif, pour que l'on ne s'évertue pas à y mettre fin au plus tôt. Est-il besoin de rappeler que sur les Bourses de Montréal et de Toronto, le ralliement tardif de la veille, provoqué par la volte-face du ministre des finances, se prolongea hier matin, mais hier après-midi, les pressions des ventes se faisaient de nouveau sentir, vu la réalisation que le retrait de la taxe de 30 pour cent sur les ventes de valeurs aux étrangers pourrait bien n'être que "temporaire". Ottawa devrait s'empêcher d'éclaircir la situation, car, les difficultés d'imposition de ladite taxe ne sauraient être alléguées sérieusement comme mobile du retrait de cette dernière. S'il faut en croire une dépêche d'Ottawa, la réinstallation de la taxe précitée dépendra de la politique future du gouvernement et des possibilités de venir à bout des difficultés rencontrées, au dire du ministre actuel des finances. Ce n'est pas sans raison que l'ancien ministre des finances, M. George Nowlan a insisté hier pour savoir si ladite taxe a été retirée pour de bon ou seulement suspendue. Nos corps publics se doivent de faire pression, afin de tirer la chose au clair, car, personne ne doit demeurer indifférent devant les pertes pécuniaires que cette "indécision" de l'Hon. Gordon a provoquées hier en plus de celles de la veille.

L'Insurance Advertising Conference tiendra son congrès du 23 au 26 juin

L'assemblée annuelle de l'Insurance Advertising Conference, mieux connue sous l'abréviation IAC, tiendra sa 40ième conférence annuelle au Seignior Club, à Montebello, du 23 au 26 juin 1963. M. Ken Young, secrétaire de la CUA, y sera nommé président. On y fera des distributions de trophées "Oscar" et "Oscarlette" aux agents d'assurance et aux courtiers d'assurance qui se seront distingués dans le 11ième concours annuel de publicité d'assurance ainsi qu'à ceux qui ont vendu entre \$100,000 et \$500,000 de primes durant l'année 1962. Parmi les orateurs canadiens qui adresseront la parole à cette conférence annuelle, comptent principalement des Américains, nous tenons à mentionner M. Russell McKeough, de McKIn Advertising, M. Guy L. Côté, de l'Office National du film, et enfin M. Nolan Trudeau, l'un des associés de Publicité Services Limited. Comme on sait, M. Kenneth M. Young, de la Canadian Underwriters Association de Montréal, est vice-président de l'IAC et président du comité du programme pour ce congrès.

Marcel CLEMENT

NOMINATION À PIR



Donald C. Carlisle

M. Gerald D. Brown, président de Public & Industrial Relations Limited, annonce la nomination de M. Donald C. Carlisle, vice-président de la compagnie, au poste de directeur du bureau de Montréal. M. Carlisle est entré à PIR en 1956 et a été élu vice-président de cette société nationale de relations extérieures en 1962.

Bourse de New-York

Wall Street, affecté par une descente des révolutionnaires à Cuba

NEW-YORK. — L'incertitude provoquée par l'annonce du débarquement de révolutionnaires cubains sur l'île des Caraïbes a quelque peu perturbé le marché hier, mais les cours en place new-yorkaise présentaient une allure irrégulière à la fermeture.

A un certain moment, le téléscripteur était en retard de onze minutes dans l'enregistrement des transactions. Les pertes avaient prédominé sur les gains, mais les pertes se limitaient à peu de choses de façon générale.

Le virement a été de 4,990,000 actions comparativement à 3,980,000 mercredi. Il s'agit du plus fort volume d'affaires enregistré depuis le 12 juin alors que 5,270,000 actions avaient changé de mains.

Chrysler a été le stock le plus en demande, écart 1.8 à 85.18 sur un déplacement de 162,300 actions. Studebaker venait au troisième rang, ayant écart 1.8 à 71.4 sur un déplacement de 74,200 actions.

Réorganisation de l'Association des marchands de meubles



M. Raymond Couet est élu président

Au Club Canadien de Montréal, à ce lieu, mardi soir un imposant rassemblement des principaux magasins et chaînes de magasins de meubles de Montréal et de la province de Québec.

Après étude et discussions du marché du meuble en général il fut décidé à l'unanimité de réorganiser l'Association des marchands de meubles du détail du Québec Inc.

Un nouveau conseil d'administration fut choisi. M. Raymond Couet, et l'homme du jour dans le meuble à Montréal fut élu président. M. Raymond Couet est gérant général de la chaîne de Magasins Prestige Ltee qu'il organisa il y a un peu plus d'un an, cette chaîne s'avère un réel succès.

Parmi les membres de la direction: le vice-président, M. Fred Courtemanche de F. Courtemanche Ltee; 2e vice-président M. Fred Weinstein Alwyn's Réfrigération; secrétaire-trésorier M. Bruno Cousineau de R. Cousineau Ltee; directeurs M. Robert Langevin de N. G. Valiquette Ltee; M. Larry Brophy de Brophy's Ltd; M. Guy Marchand de Marchand & Frères, Valleyfield.

Au Canada, selon la Banque Canadienne Impériale de Commerce

TORONTO. — La situation des affaires au Canada devrait se maintenir favorable au cours de 1963, mais l'économie subit encore des "problèmes difficiles inhérents" pour lesquels une solution se révèle urgente.

Voilà la conclusion de la lettre commerciale de mai-juin, publiée par la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

"Il existe actuellement une opportunité pour entreprendre une campagne constructive à l'égard des problèmes qui doivent être résolus si le Canada doit maintenir avec d'autres pays progressifs un taux satisfaisant de développement économique", déclare la lettre commerciale.

Deux de ces "problèmes inhérents" sont cités en exemple: le solde déficitaire des paiements et les intérêts en conflit dans les règlements internationaux des échanges.

"Il semble maintenant raisonnable d'estimer que la production nationale brute en 1963 sera de quatre à cinq p.c. au-dessus de l'an dernier", dit la lettre de la banque.

La lettre commerciale note aussi que la confiance dans les perspectives des affaires a augmenté depuis le début de l'année. Ce fait est attribuable en partie à l'amélioration du climat des affaires aux Etats-Unis, qui assure en faveur des exportations canadiennes.

Parmi d'autres facteurs influençant les perspectives favorables prochaines pour 1963, l'on remarque:

- l'encouragement d'une exportation considérable qui s'est répandue à travers tout le pays;
- les mises de fonds des capitaux privés qui ont nettement augmenté;
- le revenu des consommateurs qui continue d'augmenter;
- le déclin du niveau de chômage;
- les produits et la main-d'œuvre sont adéquats;
- les prix sont très concurrentiels.

Passant en revue 1962, la lettre commerciale a fait remarquer que l'économie canadienne a expérimenté une bonne année au point de vue production. La production nationale brute augmenta de 8 p.c. en valeur et de 6 p.c. en volume physique, et la production par personne augmenta d'une façon marquée pour la première fois depuis 1936.

Le stimulant le plus important en 1962, provient de deux sources, une augmentation très substantielle des exportations de marchandises et une augmentation considérable des achats de marchandises et de services par les gouvernements provinciaux et municipaux.

Mais, bien que les records de production établis en 1962 soient impressionnants, le fonctionnement de l'économie n'était pas aussi satisfaisant sous d'autres rapports importants.

Dans la section des gouvernements, un volume considérable de financement déficitaire fut requis pour couvrir les dépenses. L'augmentation des emplois ne fut pas aussi importante que l'augmentation de l'activité économique. Au point de vue des transactions internationales, le déficit courant en 1962 fut d'environ \$850 millions.

L'amélioration dans le bilan des marchandises échangées

l'année dernière et une amélioration marquée dans le compte de tourisme furent des développements obtenus en partie à la suite de mesures gouvernementales prises au milieu de l'année pour accumuler des réserves de devises étrangères.

Les tendances actuelles dans les échanges avec l'étranger et les transactions financières suggèrent que le déficit courant en 1963 montrera encore une amélioration. L'écart entre les paiements et les revenus devrait continuer à se rétrécir surtout à la suite d'une plus grande augmentation du montant des marchandises échangées.

Cours des changes

Afrique du Sud, Rand	1.51 1/4
Allemagne, D. Mark	2.714
Angleterre, Livre	3.02 1/2
Argentine, Peso	.0080
Australie, Livre Aust.	2.41 1/4
Autriche, Schilling	.0419
Belgique, Franc	.0216 1/2
Bresil, Cruzeiro	.0019
Chili, Escudo	.3722
Danemark, Couronne	.1564
Espagne, Peseta	.0181
France, Franc	.2202
Hollande, Florin	.2999
Italie, Lire	.001735
Japon, Yen	.0030
Mexique, Peso	.0870
New York, Dollar	1.07 1/2
Norvège, Couronne	.1510
Nouvelle-Zélande	
Livre Nlle-Zélande	3.01 1/4
Pérou, Sol	.0404
Suède, Couronne	.2081
Suisse, Franc	.2495
Tchécoslovaquie, Couronne	.1512

A la présidence de The Life Insurance and Trust Council de Montréal

Il s'agit de M. Adolph A. Gardner, de la Prudential of America

Le Life Insurance and Trust Council de Montréal a connu une autre année fructueuse; c'est ce qui ressort des rapports présentés hier à la 17ème assemblée annuelle du Conseil, au cours de laquelle M. Adolph A. Gardner, de la Prudential Insurance Company of America, a été élu président pour l'exercice 1963-64.



M. ADOLPH A. GARDNER

Les autres membres du bureau de direction sont M. Sydney Mentiply, Chartered Trust Company, vice-président; M. R. Edward Fisher, Estate and Benefit Co-ordinators Limited, trésorier; M. Edgar W. Ramsay, Royal Trust Company, secrétaire; M. Bernard J. Kane, Imperial Life Assurance Company, et E. Stuart Parker, Montréal Trust Company, directeurs.

À noter...

Neon Products of Canada a eu un revenu net de \$1.44 l'action durant l'exercice clos le 30 avril 1963, contre \$1.03 précédemment.

Les ventes des grands magasins, au cours de la semaine terminée le 8 juin, ont été évaluées à 8 p. 100 au-dessus de celles d'un an plus tôt. Les avances ont été enregistrées dans toutes les provinces, sauf dans les provinces de l'Atlantique qui ont marqué une baisse de 5.2 p.c. Voici les hausses: Québec, 13.1 p.c.; Ontario, 14.6; Manitoba, 2.7; Saskatchewan, 4.1; Alberta, 3.3; et Colombie-Britannique, 2.5.

American Metal Climax Inc. a rescindé son augmentation de 1/2 c. la livre, dans le prix du zinc, décrétée le 10 juin, vu la concurrence à rencontrer.

L'ancien ministre du Commerce, M. George Hees, vient d'être élu membre du conseil de Triarch Corporation Ltd.

Les actionnaires de Canada Malting Co. ont approuvé le fractionnement du capital, à raison de 4 pour 1, ainsi que la hausse de ce dernier de 300,000 à 1,200,000 actions.

New Calumet Mines Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne qu'elle a conclu un accord, daté du 31 mai 1963, avec sa filiale en propriété exclusive, la Tetagouche Exploration Company Limited et Belcher Mining Corporation Limited, en vertu duquel la dernière entreprise s'est engagée à avancer la somme de \$50,000 à Tetagouche, en échange d'actions de cette dernière compagnie. Les fonds serviront à des travaux de développement sur les propriétés de Tetagouche, comprenant 20 licences minières dans la province du Nouveau-Brunswick.

M. Jean-Marc Chaput a été élu récemment directeur de l'Association des Centres de Traitement des données (A-DAPSO), une organisation internationale groupant quelque soixante membres venus de tous les coins du monde, tel l'Angleterre, le Brésil, l'Italie, les Etats-Unis, le Canada, le Danemark.

M. Chaput est gérant général de la compagnie Administration & Finance Inc., un centre progressif desservant l'est du Canada et le seul membre actif de Montréal. M. Chaput est de plus chargé du cours d'administration de bureau à l'École des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

Bourse de Toronto

L'indécision d'Ottawa, cause de lourdeurs sur le marché ontarien

TORONTO. — La baisse des cours s'est amoindrie hier en place torontoise par suite d'une légère reprise de dernière heure. L'activité a été modérée.

L'indice des industrielles qui avait gagné près de 12 points en moins de trente minutes la veille était en perte de 7.72 à la fermeture.

Les analystes attribuent ce fléchissement au fait que la levée de la taxe sur les marchandises étrangères n'est que temporaire.

Dans le secteur des industrielles, Interprovincial Pipe Line et Banque Toronto-Dominion ont perdu 2 1/4. Moore, Banque Royale, Walker-Gooderham et Cons. Mining & Smelting ont cédé plus d'un point. Banque de Nouvelle-Ecosse, Bell, Huron & Erie et Imperial Oil ont perdu un point.

Les métaux communs se sont effrités. Labrador a perdu 1-4, International Nickel 1 point à 66.34 et Noranda 3-8.

Dans le secteur des valeurs spéculatives, Tribag a cédé 11 cts à \$2.40. Cusco 9 cts à 29 cts, et Kenville 1 ct à 11 cts. Silver Miller a gagné 3 1/2 cts à 37 cts.

Dans le secteur des pétroles de l'Ouest, Calgary & Edmonton a perdu 1-2, Dome 3-4, Pacific Petroleum 7-8 cependant que Home A et Home B ont décliné légèrement.

Le virement a été de 5,086,000 comparativement à \$6,009,000, mercredi.

NOMINATION CHEZ CONTINENTAL PUBLIC RELATIONS LIMITED



Fernand J. Labrosse

M. J. R. FOSTER, directeur général de CONTINENTAL PUBLIC RELATIONS LIMITED, fait part de la nomination de M. Fernand J. Labrosse au sein de cette compagnie, à la succursale de Montréal. M. LaBrosse, diplômé de l'Université d'Ottawa, possède une vaste expérience dans les domaines du journalisme, des relations extérieures et de la promotion des ventes. Cette expérience rend M. LaBrosse particulièrement apte à diriger et à réaliser dans la province de Québec, les programmes de relations extérieures des clients de Continental Public Relations et de sa compagnie-mère, l'agence de publicité Foster.

Bourse de Montréal

La liste locale a tergiversé de nouveau hier

MONTREAL. — La baisse des cours s'est accentuée hier en place locale.

Les pertes avaient prédominé sur les gains dans la proportion de 3 contre 1.

Dans le secteur des papeteries, Moore Corp. a cédé 1-3-8, Fraser 3-8 et Price et B.C. Forest 1-2.

Les pétrolières ont légèrement progressé. Central Del Rio a perdu 5 cents et Pacific Pete 1-8. Home A a cédé 1-4.

Parmi les autres valeurs baissières, il convient de mentionner CPR 7-8, Canadian Vickers 3-4, International Nickel 1-2, Imperial Oil 1-8 et Massey-Ferguson 3-8.

Les banques étaient mixtes. Montréal a gagné 1-4 cependant que Nouvelle-Ecosse a cédé un point et Imperial 1-8.

STELCO

THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED

DIVIDENDE No 208

Avis est par les présentes donné que le dividende No 208 de dix-sept cents et demi (17 1/2) par action, pour le trimestre finissant le 30 juin, 1963, a été déclaré sur les actions de la Compagnie, payable le jeudi, 1er août, 1963, aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires, le mardi, 2 juillet, 1963. Par ordre du Conseil,

W. C. CHICK, Secrétaire

Hamilton, Canada, 19 juin, 1963.

VOTRE ARGENT VOUS RAPORTE JUSQU'À 5 1/4 POUR CENT D'INTERET avec les CERTIFICATS DE PLACEMENTS GARANTIS de la SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

41 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, V.I. 5-3291

Nous pouvons vraiment aider votre entreprise EN ACHETANT VOS CRÉANCES!

ITL par ses services améliorés d'achat de créances, vous offre maintenant:

1. Un financement immédiat de vos comptes à recevoir.
2. L'élimination du risque de mauvaises créances.
3. L'abolition de la tenue des livres et des problèmes de collection.
4. Un financement temporaire en vue de fins spéciales.
5. Des conseils expérimentés, appropriés aux besoins de votre entreprise.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec

INDUSTRIAL-TALCOTT LIMITED

Une entreprise conjointe de Industrial Acceptance Corporation and James Falcott, Inc.

Montréal: 615 ouest, boul. Dorchester, UN. 6-1941, J. Swift
Toronto: 1141 Bay Street, 924-1196, W. Tubridy

La Corporation de Gaz Naturel du Québec

(Constituée en vertu des lois de la Province de Québec)

\$8,188,000

OBLIGATIONS DE PREMIÈRE HYPOTHÈQUE, SÉRIE 6%

Echéance, 1er juin 1987 (monnaie canadienne)

\$4,000,000

OBLIGATIONS DE PREMIÈRE HYPOTHÈQUE, SÉRIE 5 1/2%

Echéance, 1er juin 1987 (E.-U.)

Les émissions ci-dessus ont été vendues par souscription privée par les soussignés.

Nesbitt, Thomson et Compagnie, Limitée
Wood, Gundy & Company Limited
Osler, Hammond & Nanton Limited
Lehman Brothers
Allen & Company

BOURSE DE TORONTO

Table of stock market data for Toronto, including various indices and individual stock prices.

ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS DE ROUTE DU QUEBEC



M. Raymond Roy, président de l'Association des Constructeurs de Routes du Québec, annonce la nomination de M. Raymond Roy au poste de directeur de l'Association.

BOURSE DE MONTREAL

Table of stock market data for Montreal, including various indices and individual stock prices.

VICE-PRÉSIDENT CHEZ EATON

M. John David Eaton, président de Eaton du Canada, fait part de la nomination de M. David Kinneer au poste de vice-président achats et ventes.

Moyennes de Montréal

Table showing average stock prices for Montreal.

Titres au Comptoir

Table listing various securities and their prices.

Moyennes à N.Y.

Table showing average stock prices for New York.

Moyennes de Toronto

Table showing average stock prices for Toronto.

M. Raymond Roy

Le président de l'Association des Constructeurs de Routes du Québec, M. Gaston Mailhot, annonce la nomination de M. Raymond Roy au poste de directeur de l'Association.

BOURSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market data, including various indices and individual stock prices.

M. David Kinneer

M. John David Eaton, président de Eaton du Canada, fait part de la nomination de M. David Kinneer au poste de vice-président achats et ventes.

Marché des bestiaux

Les arrivages: 1136 bovins, 1571 veaux, 361 porcs et 101 agneaux et moutons.

ASSURANCES

Commis requis par importants courtiers. Doit être bilingue, âgé de 20 à 25 ans et avoir deux ans d'expérience.

Moyennes des obligations à N.Y.

Table showing average bond prices for New York.

BOURSE DE NEW YORK

Table of New York stock market data, including various indices and individual stock prices.

Fruits et légumes

MONTREAL (PC) - Voici telle que publiée par le service de l'horticulture du ministère provincial de l'Agriculture.

ASSURANCE

Important courtier canadien-français requiert les services d'un jeune homme possédant quelque expérience en assurance contre l'incendie.

QUEST UNIQUE

Pour développement blocs appartements 5 étages. Environ 500,000 pieds.

Moyennes des obligations à N.Y.

Table showing average bond prices for New York.

BOURSE DE NEW YORK

Table of New York stock market data, including various indices and individual stock prices.

Fonds Mutuels

Table of mutual fund data, including various funds and their performance.

PRETS HYPOTHECAIRES

1ère et 2ème hypothèque (jusqu'à 10 ans). Achat balances prix de vente.

CREDIT M.-G. INC.

Siege social: 31 SAINT-JACQUES OUEST, Montreal. Québec. Tel.: 527-4664.

Moyennes des obligations à N.Y.

Table showing average bond prices for New York.

BOURSE DE NEW YORK

Table of New York stock market data, including various indices and individual stock prices.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

La Commission des écoles catholiques de Montréal recueille jusqu'à deux heures p.m. (jeudi de Montréal), le vendredi 28 juin 1963, des soumissions pour le lavage des vitres des édifices de son Centre administratif au cours de l'année 1963-64.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

La Commission des écoles catholiques de Montréal recueille jusqu'à deux heures p.m. (jeudi de Montréal), le vendredi 28 juin 1963, des soumissions pour le lavage des vitres des édifices de son Centre administratif au cours de l'année 1963-64.

ROLLS-ROYCE/BENTLEY

Votre situation est déterminée sans tambour ni trompette.

Moyennes des obligations à N.Y.

Table showing average bond prices for New York.

BOURSE DE NEW YORK

Table of New York stock market data, including various indices and individual stock prices.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

La Commission des écoles catholiques de Montréal recueille jusqu'à deux heures p.m. (jeudi de Montréal), le vendredi 28 juin 1963, des soumissions pour le lavage des vitres des édifices de son Centre administratif au cours de l'année 1963-64.

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

La Commission des écoles catholiques de Montréal recueille jusqu'à deux heures p.m. (jeudi de Montréal), le vendredi 28 juin 1963, des soumissions pour le lavage des vitres des édifices de son Centre administratif au cours de l'année 1963-64.

ROLLS-ROYCE/BENTLEY

Votre situation est déterminée sans tambour ni trompette.

Budd & Dyer Ltd

4269 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal. Tél.: WE. 7-6102/3

Au lendemain d'une enquête du coroner...

(Suite de la première page)

Nous voici placés devant le fait brutal: les terroristes, c'étaient eux. Parce qu'ils sont des jeunes gens de "chez nous", ils auraient pu être nos propres enfants. Et demain, qui sait... Déjà tout en n'admettant pas leur conduite, on souffre pour eux, avec eux; on sympathise, c'est-à-dire on cherche à comprendre. Le terrorisme des lors, devient en quelque sorte un produit de notre chair et de notre sang. Même monstrueux, ce produit, il nous fait bien admettre que nous l'avons conçu et mis au monde. Certains parents, à force de larmes et de sollicitude, finissent par aimer davantage leurs enfants infirmes. Non pas tant pour les excuser que pour étouffer la voix de notre propre conscience coupable, nous allons imputer à d'autres la responsabilité première des actes que ces jeunes ont posés. Et parce que ces actes ont une portée collective, l'"autre", ça ne peut être que la collectivité anglo-saxonne tout entière du pays. Comme on le dit déjà un peu partout: "Ces jeunes ont fait preuve d'un courage que nous-mêmes, les aînés, nous n'avons jamais eu". Même si on déplore le caractère des actes que leur ont inspirés leur "idéal", on ressent à leur endroit de la "fierté" et de "l'envie". C'est ainsi que par un aveuglement bien humain, les parents, en fermant les yeux sur les faiblesses de leurs enfants et en trouvant des excuses à leurs fredaines, les sollicitent, sans s'en rendre compte, à des errements toujours plus répréhensibles.

Le blâme qu'on aurait malgré tout adressé aux jeunes suspects de terrorisme est resté figé sur nos lèvres du fait même de l'appareil judiciaire sur eux du lourd appareil judiciaire. On vient de répéter ici l'erreur initiale qui ailleurs conduisit insensiblement un si grand nombre de gens, à commencer par les pacifistes résolus, à créer un climat d'opinion favorable aux terroristes. Ici encore des mécanismes psychologiques élémentaires entrent en action. Il est bien connu que dans les procès pour crimes la sympathie du public se porte souvent vers les accusés. Dans les cas de répression terroriste, ces mécanismes finissent par agir à fond.

Les caractères spécifiques à ces genres de délits: "Opérations" à responsabilité collective, organisées par des sociétés secrètes, elles-mêmes proto-policieres et para-militaires, comptant au surplus sur des "conspirations extérieures" aux tentacules virtuellement d'autant plus nombreuses et tenaces qu'elles se

nourrissent d'ordinaire d'un jus idéologique dosé pour produire le degré désiré d'intoxication — bref, devant une inconnue dont ils ne connaissent la nature exacte qu'une fois l'opération terminée, tous les corps policiers du monde ont tendance à perdre la tête. Le public, au surplus, les poussant à l'action, les gouvernements républicains "coupables" pour avoir permis la perte de prestige de leur pays à l'étranger — tout cela ajoute encore à l'affolement des corps policiers. Pressés de tous côtés vers l'action rapide et complète, leurs enquêtes prennent le caractère de vastes incursions qui n'épargnent personne; leurs coups de filet, par crainte de voir se perdre le butin recherché, retiennent tout ce qu'ils recueillent (des documents anodins pourrissent toujours être retournés à leurs propriétaires et les innocents disculpés), leurs procès sont d'autant plus brutaux qu'ils sont les premiers à craindre (pour en être victimes de choix) les organisations terroristes.

Dans les circonstances, si l'action policière réussit, il y a de bonnes chances pour que le public se retourne contre ceux dont il réclamait naguère "la plus extrême vigilance, afin que nous, les honnêtes citoyens, puissions vivre en paix". Une fois mis sous arrêts, les suspects terroristes voient se déclencher en leur faveur le mécanisme psychologique qui porte les hommes à s'apitoyer sur tous les accusés lorsqu'ils ne sont plus en position d'attenter à la propriété et aux personnes.

Il en va de même de la récente enquête du coroner qui, nous rapporte-on de plusieurs sources, a été menée dans le plus grand des droits civils et humains dont les suspects pouvaient se réclamer. Encore ici, nous n'aurons pas échappé à la règle commune. Il n'y a rien de plus pénible à lire que les compte-rendus des interrogatoires à incidences "politiques" (surtout si le chef d'accusation peut être le meurtre). L'appareil judiciaire monté à l'avance dans le but de mettre à la raison ce qui est effectivement une organisation clandestine et subversive, se révèle d'une dimension et d'une sévérité disproportionnées à l'aspect que présentent les ex-terroristes qui représentent leur pauvre condition humaine en devenant des accusés. Il y a là le pénible spectacle d'une espèce de terrorisme inversé d'application de la violence pour surmonter sa propre peur et pour empêcher de reconnaître sa propre culpabilité (dont les procès soviétiques des années '30 constituent le prototype et dont, plus près de nous, Joe McCarthy a fait faire aux Américains une expérience coûteuse et qui a failli leur être fatale).

La vague de protestations que l'application apparemment fautive et arbitraire de la justice a suscitée dans le cas présent, dans la mesure où elle vise à la rectification des torts qui ont pu être par là infligés aux inculpés, est tout à fait légitime et le m'associe aux protestataires. Toutefois, il importe de sérier les questions. Le fait que plusieurs inculpés se soient, de leur propre aveu, livrés à des actes de sabotage, démontre, si nous allons, dans notre zèle à accabler la justice, dans le cas présent, la discréditer auprès de l'opinion, les conséquences de notre aveuglement seraient terribles.

L'Allemagne de Weimar a sombré dans la dictature précisément parce qu'à la suite des premiers procès des jeunes terroristes nazis, les juges, par crainte des réactions du public, et pour protéger leurs biens et leur personne, n'osaient plus appliquer la justice conformément à la loi. Ils ont préféré s'empêcher de profond esprit libéral. Il en alla ainsi du gouvernement libéral, après avoir sévi avec vigueur contre les bandes de jeunes nazis, finit, aux applaudissements d'une bonne partie de la population, par "légitimer" leurs actes en considérant ces bandes, pour toute fin pratique, comme une force policière d'un caractère particulier.

A moins que nous n'y prenions garde, cette première enquête du coroner, parce qu'elle aurait prêté à de regrettables abus, loin de mettre fin à la violence chez nous, engendrerait de nouveaux actes de terrorisme car elle les aura, en quelque sorte, moralement justifiés à l'avance.

On me permettra de revenir brièvement sur l'extrême jeunesse et l'origine ethnique des inculpés, puisque, j'en suis convaincu, ce sont surtout ces traits qui ont fait perdre de vue à plusieurs le fait qu'ils étaient malgré tout suspects d'actes de sabotage. Je tiens à souligner que s'ils ont suscité tant de sympathie autour d'eux, ce n'est pas, toutefois, simplement parce qu'ils étaient des jeunes Canadiens français. C'est aussi et surtout parce que, sous la surveillance de policiers qui, rapporte-t-on, avaient deux fois leur taille et leur poids, ils ne faisaient plus peur.

Cette sympathie bien compréhensible reflète pourtant de notre part une naïveté dont s'est plus d'une fois cruellement raillé le déroulement des événements autour de nous. L'exemple allemand est particulièrement instructif. Les parents allemands qui, durant la phase du nazisme militant, s'attendrissaient devant ce sentiment les poussait parfois à s'associer à ce que même des partisans de l'ordre établi, pour s'empêcher de voir les réalités en face, qualifiaient simplement de "bandes de jeunes gens en colère", les parents allemands qui allaient pleurer devant les juges lorsque leurs enfants avaient été arrêtés pour sabotage — ces mêmes parents devaient, quelques années plus tard, trembler de peur devant ces mêmes enfants lorsque ceux-ci devenaient les dociles et fanatiques instruments du nazisme triomphant. Or, certains de ces enfants, qui la propagande avait rendu fanatiques, n'hésitaient pas à dénoncer leurs propres parents; oui, ce sont des jeunes auxquels on confie, de préférence, la garde des camps de concentration; c'étaient des jeunes qui exécutaient avec le plus de "courage" les ordres d'extermination massive; des jeunes, encore, ceux qui ont combattu les derniers pour leur Führer.

Lorsque des jeunes viennent nous trouver pour nous faire part de leurs convictions séparatistes, devant l'air buté de certains aux objections que nous formulons, devant leur fanatisme, nous pouvons nous demander ce qu'ils feraient de nous s'ils avaient jamais la force et la sanction publique de leur côté et s'ils devenaient nos juges.

N'allons pas commettre l'erreur de minimiser le FLQ parce qu'il est composé de jeunes. Tout en n'oubliant pas qu'ils ont droit, en tant qu'inculpés, au traitement humain et équitable qu'ils n'auraient peut-être pas accordé à leurs propres juges si les rôles avaient été inversés et que les

éventuelles sanctions devront être dosées à la mesure de leur responsabilité réelle, nous aurions bien tort de nous attendre sur leur jeunesse et surtout sur le fait qu'ils étaient Canadiens français. Au contraire, toute question de punition mise à part, nous devrions, devant les événements en cours, manifester une inéquité d'autant plus grande que, précisément, il s'agit de jeunes et de Canadiens français. Notre premier et suprême devoir est bien celui de protéger nos enfants du mal.

NOS RESPONSABILITES

J'espère, si cette fameuse loi qui régirait les enquêtes du coroner le permet, avoir accès aux minutes des interrogatoires et aux déclarations signées des inculpés. Je voudrais faire une étude du degré d'instruction indépendantiste auquel ces jeunes gens sont parvenus.

Et ceci, parce que toute discussion de la question du caractère moral même de la propagation de l'indépendantisme ne peut plus dorénavant être dissociée des effets qu'elle est susceptible de produire dans l'esprit et le coeur de la jeunesse. Pour ne citer qu'un exemple de traquenard moral par la propagande indépendantiste chez certains inculpés, je rappellerai la réaction, rapportée par les journaux, de l'un d'eux à la suite de la lecture d'un document comme "Le mouvement de l'indépendantisme". "Cela n'a aucune importance, déclarait-il, c'était un Anglais". Ainsi, cet homme à la conscience faussée, se trouve préparé à l'avance à se justifier de tous les attentats et assassinats auxquels son zèle et sa soumission inconditionnée aux ordres de ses supérieurs peuvent le conduire. Cela, à mes yeux, est autrement plus grave et plus significatif que toutes les violations des droits civils et humains dont les inculpés peuvent avoir été victimes au cours de l'enquête. C'est parce qu'on avait fabriqué en série des consciences de cette espèce que six millions de juifs européens ont péri en douze ans. Pensé-je qu'on est en train de dévoter chez nous l'esprit et le coeur des jeunes, le plus grand crime qui puisse être commis et que n'excuse pas l'état d'inconscience que peut produire la ferveur idéologique, je me permets d'apporter ma réponse à la question: "Qui doivent être tenus responsables de pareils errements?"

La réponse que je vais proposer me déplaît parce qu'elle vise, non une situation, mais, jusqu'à un certain point, une idée. Depuis quelque temps, accablé par la portée morale des propos que tiennent devant moi certains jeunes avec qui je suis en contact, je me trouve sollicité par deux ordres de motivations contradictoires. D'une part, j'ai trop le respect des idées pour dénoncer celles que je ne partage pas, mais, d'autre part, j'ai assez étudié les idéologies pour ne pas avoir appris à les craindre. Les idées indépendantistes, je les respecte sans les partager. En revanche, le système idéologique actuel conduit les idées indépendantistes, du moment qu'elles donnent naissance à un mouvement social dont l'adhésion aux valeurs et aux procédures démocratiques ne peut être, en raison même de l'orientation qu'il est en train de prendre, que de façade et purement provisoire, lui, je dois le dénoncer aujourd'hui bien que j'aie quelque peine à y résoudre. Le système idéologique qu'on met, pièce à pièce, les chefs indépendantistes provoque, tant par sa forme que par son contenu, chez ceux qui les adoptent, un renversement complet des normes auxquelles obéissent l'esprit et la conscience morale d'un être normal. Pour me limiter ici à un seul aspect de ce système: une fois qu'on s'est convaincu que le Québec se trouve, par sa position de "colonie", en situation de violence exercée sur lui par les Anglais, depuis Wolfe qui a vaincu Montcalm en 1759 dans un combat pourtant loya, jusqu'au monument érigé en son souvenir à l'entrée des Plaines d'Abraham, une fois qu'on s'est convaincu de cela et qu'on croit faire de l'éducation en propagant sa conviction, eh bien! je déclare que c'est là, non seulement une incitation à la violence, mais aussi, par anticipation, une sorte de justification de la violence.

Je ne me serais peut-être pas résolu, sachant toutes les implications possibles de ce que je viens d'écrire, à soumettre un point de vue qui, je le répète, me déplaît intellectuellement, si ce point de vue ne me paraissait pas avoir été entièrement confirmé depuis des mois par les propos mêmes de dirigeants séparatistes. M. Pierre Bourgault, à l'occasion du discours qu'il

EMPLOIS DISPONIBLES au service civil du Canada

- CHEF, DIVISION DE LA LIAISON, avec grade universitaire dans une ou plusieurs sciences sociales et dix ans d'expérience pertinente, devant élaborer et appliquer un programme de civisme national, Citoyenneté et Immigration, Ottawa. \$13,300-\$14,200. JNO
CHEF, DIVISION DES RECHERCHES SUR LES ACHATS, ayant un poste élevé d'administrateur et comptant une vaste expérience dans les domaines de l'organisation scientifique du travail de la recherche sur les achats ou sur les opérations, devant élaborer, diriger et contrôler le travail de recherche et d'analyse visant la grande variété des biens et services acquis par le Ministère de même que ses services de gestion, Production de défense, Ottawa. \$11,600-\$13,100. Circulaire 63-881.
ANALYSTE DE LA GESTION, avec environ huit ans d'expérience dans un poste d'administrateur dans le domaine de l'organisation du travail et des formalités (emploi A) ou l'étude du travail (emploi B) dans un poste élevé, Commission d'assurance-chômage, Ottawa. \$8,760-\$10,300. Circulaire 63-658.
CHEF, DIVISION DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE, diplômé universitaire avec expérience des aspects techniques et de l'électrification de l'industrie canadienne de l'électricité et de l'électro-technique, Commerce, Ottawa. Jusqu'à \$11,800. Circulaire 63-1155.
AGENT EXECUTIF, diplômé universitaire ayant une connaissance approfondie du français et maniant passablement l'anglais, bureau du sous-ministre, Nord canadien et Ressources nationales, Ottawa. \$8,310-\$9,750. Circulaire 63-424.
CONSULTANT EN DIETETIQUE, diplômé universitaire en nutrition ou en science des aliments, avec, en plus de l'internat, plusieurs années d'expérience pertinente en diététique, devant tracer le plan et coordonner des recherches et des enquêtes nationales et provinciales en matière de services d'alimentation dans les hôpitaux, Santé nationale et Bien-être social, Ottawa. \$7,950-\$9,150. Il faudra beaucoup voyager. Circulaire 63-2080.
SECRETAIRE EXECUTIF auprès du Conseil de services d'assurance-hospitalière, T.N.O., avec au moins cinq ans d'expérience en administration hospitalière ou d'assurance-hospitalière, Nord canadien et Ressources nationales, Ottawa. \$7,650-\$8,730. Circulaire 63-423.
LEGISTE, avocat avec au moins trois ans d'expérience et bonne connaissance des statuts et règlements d'application fédérale, de l'administration fédérale du Canada et de ses fonctions, devant fournir son avis sur les aspects financiers des lois et règlements, Contrôleur du trésor, Ottawa. \$7,320-\$8,400. Concours 63-880.
ARCHITECTE D'ETUDES, à compétence professionnelle, devant établir le plan général d'architecture et dresser les épures, Défense nationale, Ottawa. \$7,320-\$8,400. Circulaire 63-1002.
INSPECTEUR BILINGUE, Commission d'assurance-chômage, diplômé d'école secondaire, avec expérience comportant des responsabilités croissantes, connaissance des principes et pratiques ayant trait à l'administration et à l'organisation, Ottawa. \$6,750-\$7,470. Il faudra beaucoup voyager. Concours 63-704.
INGENIEUR CIVIL, avec de préférence formation postuniversitaire en technique des sols et des fondations, devant s'occuper de travaux de recherches aux laboratoires d'essais, Direction du génie, aménagement, Travaux publics, Ottawa. Jusqu'à \$8,400. Circulaire 63-1251.
INGENIEUR REGIONAL, devant surveiller les programmes de construction et d'entretien de bâtiments, routes et services de ville de la Direction des régions septentrionales, Nord canadien et Ressources nationales, Forth Smith, T.N.O. Jusqu'à \$8,400, indemnité septentrionale en plus. Circulaire 63-1251.
REVISSEUR DE PUBLICATIONS TECHNIQUES, diplômé d'école secondaire avec au moins quatre ans d'expérience dans la préparation de publications techniques portant surtout sur la physique et les sciences connexes, Mines et Relevés techniques, Ottawa. \$5,550-\$6,450. Circulaire 63-1953.
TECHNICIEN RADIOGRAPHIQUE, avec diplôme sanctionnant un cours reconnu d'une durée de deux ans pour techniciens radiographiques, inscription dans une province du Canada et au moins deux ans d'expérience valable, Santé nationale et Bien-être social, Moose Factory, Ont. \$3,300-\$3,750, indemnité septentrionale en plus. Concours 63-0-637.
SOUS-CHEF, SERVICES D'ORDINATION ELECTRONIQUE, avec au moins cinq ans d'expérience de la surveillance et (ou) de l'administration de l'ordination électronique, ministère des Postes, Ottawa. \$5,700-\$6,240. Concours 63-797.
SURVEILLANT, SECTION DES OPERATIONS, avec au moins huit ans d'expérience en ordination électronique, dont un grand nombre d'années consacrées à la surveillance, ministère des Postes, Ottawa. \$4,920-\$5,460. Concours 63-796.
AGENT (BILINGUE) DE PROGRAMMES ECONOMIQUES — FAUNE — PECHERIES — PLACEMENT, avec cinq ans d'expérience pertinente, devant élaborer des programmes visant l'utilisation des ressources naturelles susceptibles d'être commercialisées sur le territoire et hors des réserves, Citoyenneté et Immigration, Amos, P.Q. \$6,750-\$7,470. Concours 63-752.
INGENIERES RECEMMENT DIPLOMES (génie civil ou science forestière), on demande de très diplômés dès maintenant pour la Division du chenal maritime du Saint-Laurent, Direction des travaux maritimes, Transports, Montréal, P.Q. Il faut savoir le français. Jusqu'à \$5,940. Circulaire 63-1251.
Pour obtenir des précisions et des formulaires de demande, prière d'écrire à la Commission du service civil, Ottawa. Dans le cas de concours marqués (*) les précisions et les formulaires de demande s'obtiennent aux bureaux de poste dans les grands centres, aux divers bureaux de la Commission du service civil. Prière de rappeler le numéro de concours ou de circulaire pertinent.

prononçait à Montréal le 12 juin, nous en a fourni un exemple. Tel que rapporté par les journaux, ce discours me paraît avoir été la manifestation la plus pure de l'extrême degré d'inconscience ou le fanatisme idéologique du climat général de sympathie à l'endroit des inculpés créé par les procédés judiciaires et policiers, et après avoir admis que son mouvement était partiellement responsable de leur détention, il s'est, tout en dénonçant la violence, en quelque sorte solidariser avec les actes de terrorisme perpétrés à Montréal: "En sauvant ces jeunes détenus, a-t-il déclaré, ce n'est pas eux qu'on sauve, c'est toute la collectivité qu'on sauve..."

Mais devant une telle déclaration, je ne me serais peut-être pas encore résolu à intervenir, comme je le fais aujourd'hui, si M. Bourgault n'avait pas donné, dans ce même discours, l'assurance qu'à l'avenir son mouvement témoignera d'une plus grande sollicitude à l'endroit, précisément, des jeunes et de cela, afin de regagner leur confiance: ces enfants, a-t-il dit, ont su conserver devant les événements "ce quelque chose que nous n'avons plus": "En ce qui nous concerne, nous n'avons pas fait assez et la preuve en est que des enfants ont perdu confiance en nous... Nous n'avons pas fait assez, nous avons été lâches... Nous ne leur avons rien appris de neuf". L'un des inculpés, lors de l'enquête, n'a-t-il pas en effet déclaré avoir quitté le RIN parce qu'il avait été déçu de ne pas rencontrer ce "beau langage" au lieu d'"hommes visant à l'acte séparatiste"? En lisant cette déclaration, j'avais pensé qu'elle susciterait un problème de conscience parmi les chefs indépendantistes. Mais, devant la prise de position de M. Bourgault, on est en droit de se demander quel problème se pose à sa conscience et ce qu'il compte, à l'avenir, "apprendre de neuf" aux enfants. Eduquer la jeunesse, cela consisterait-il d'abord à leur détraquer l'esprit et le coeur et, ensuite, à céder sans discernement aux impulsions passionnelles qu'on a fait naître chez eux?

Car c'est bien du sort des jeunes qu'il s'agit dorénavant. Hommes publics, éducateurs, journalistes, parents — tous nous devons prendre pleinement conscience de ce que nous sommes, vis-à-vis de la collectivité tout entière et, plus particulièrement, vis-à-vis des jeunes. Dans la période difficile qui s'ouvre devant nous, nous devons faire preuve de plus de modération dans l'expression de nos idées, surtout quand il s'agit d'idées controversées ou susceptibles de déclencher des réactions passionnelles. Nous devons faire montre d'un plus grand esprit de conciliation et de compréhension dans la recherche de solutions constructives à nos problèmes. Hommes publics, éducateurs, journalistes, parents, qui que nous soyons, nous devons nous permettre de jouer avec les idées séparatistes comme si elles étaient inoffensives, comme si, manipulées d'une certaine manière, elles ne contenaient pas une charge explosive aussi destructrice pour l'esprit que mille bâtons de dynamite pour la propriété et la vie.

Je tiens à répéter mon respect à l'endroit des idées séparatistes. Mais, il appartient aux chefs séparatistes de faire preuve d'une prudence et d'une modération extrêmes dans leurs paroles et leurs actes. Qu'ils se préparent donc à aller devant le peuple, à gagner son adhésion en fournissant la preuve de la supériorité de leur programme social et politique — ils osent dénoncer ceux qui ne partagent pas leurs idées, mais, en fait, ils acceptent de discuter "collaborateurs" et, qu'au contraire, ils acceptent de discuter avec eux. Mais, de grâce, qu'ils ne pratiquent pas le vjöl moral sur nos enfants. Même si l'on se révélait que le recours à un tel procédé doive être le seul moyen de permettre le triomphe de leur cause, ils se discréditeraient par là à jamais. Qu'ils ne s'exposent pas demain à se voir poser la question: "Qu'avez-vous fait de nos enfants?" Les jeunes d'aujourd'hui, comme c'est la cas de toute génération montante, se cherchent un idéal. Le société (c'est-à-dire nous) leurs aînés doit leur fournir les moyens de se forger le plus grand idéal qui puisse être à leur portée. Mais, qui parmi nous osera se lever et prétendre que, dans la situation qui est la nôtre au Québec, il est moral de leur inculquer un idéal, indépendantiste ou autre, qui susciterait chez eux des impulsions à la violence comme moyen légitime de réaliser leurs aspirations?

L'enquête du coroner à la suite de la mort d'un homme est close. Nous déplorons à juste titre la façon arbitraire dont elle paraît avoir été menée. Mais, dans un mouvement d'inconscience collective, n'allons pas créer un climat psychologique qui ferait des jeunes inculpés des semblants de héros ou de martyrs. Nous verrions alors, par la suppression progressive des résistances que pose, contre la violence, la conscience morale, se resserrer autour de nos libertés le cercle infernal des activités terroristes et des répressions policières.

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

HORIZONTALEMENT

- 1-Sorte de sommeil provisoire et artificiel
2-Projetile non amical - Sur le dos du mouton
3-Pour s'exprimer - Action de lancer - Fleuve d'Italie
4- Qui vient en tête - Très court
5-Arbruste à fleurs - Dans la peau
6-Habitation de pays froids - Plante médicale
7-En Corée - Sur l'ancien Calendrier romain - Abréviation
8-Commence par des réjouissances. Ici encore des mécanismes psychologiques élémentaires entrent en action. Il est bien connu que dans les procès pour crimes la sympathie du public se porte souvent vers les accusés. Dans les cas de répression terroriste, ces mécanismes finissent par agir à fond.
9-Ces insectes font des dégâts considérables - Supprime
10-Ville de Suisse - Possessif
11-Fais oeuvre de policier
12-Attache - /ossessif - Artère

VERTICALEMENT

- 1-Accroissement des difficultés
2-Du pays
3-Sauvegarde - Article
4-Champion - Dans le nom d'un dictateur chinois - Ce qui est opposé à la lumière
5-Pour activer le feu
6-Propète - Beaucoup

Solution d'hier

- 1-OBSESSION - AU
2-PRECAUTIONS - U
3-TE - OGRE - U - S
4-ITALIE - ASSEZ
5-MONET - B - ON
6-INESTIMABLES
7-S - M - ARATOIRE
8-TRIVIAL - NT - I
9-EUE - R - I - SAIN
10-SI - PERCHOIR
11-NE - E - IRAN
12-CENTRE - ERE - E
1-OPTIMISTES - C
2-BRETON - RUINE
3-SE - ANEMIE - EN
4-ECOLES - V - POT
5-SAGITTAIRE - R
6-SURE - IRA - R - E
7-ITE - MALICE
8-OI - ABAT - H - E
9-NOUS - BOISOIR
10-N - SOLITAIRE
11-ASSENER - IRA
12-U - Z - SEIN - NE

Ministère de la Voirie

PROVINCE DE QUEBEC SOUMISSIONS

PROJET 31-63

Le Ministère de la Voirie demande des soumissions pour travaux de transformation d'une section de la route 3 à voies divisées et la construction de chemins de service, dans la Ville de Brossard, comté de Laprairie. Longueur 2,925 milles.

L'enveloppe de soumission devra porter les mots "Soumission pour contrat 31-63".

Un exemplaire des plans, devis et formule de soumission pourra être obtenu en s'adressant au Ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, en nous faisant parvenir un chèque visé ou un mandat de poste au montant de \$10 non remboursable.

Seuls ont droit de soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances ou d'une police de garantie d'une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire (bid bond) équivalent à 10% du montant total de la soumission.

Les soumissions devront être adressées au Ministère de la Voirie, Service des Contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 2h30, heure avancée de l'est, le 10 juillet 1963, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Roger LaBRECQUE, ss-min. de la Voirie

Ministère des Travaux publics du Québec

AVIS DE DEMANDE DE SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHEES

Les soumissions cachées seront reçues par le Ministère des Travaux Publics du Québec pour chacun des travaux suivants dans le projet de: Construction de l'Hôpital Général de la Rivière Sud (Comté de Chambly) à 121, boulevard Taschereau, Greenfield Park, P.Q.

Quincailleries

Les entrepreneurs intéressés pourront s'adresser au bureau du chantier, à 121 boulevard Taschereau, Greenfield Park, P.Q., le ou après le mardi, 2 juillet 1963, pour consulter les plans et devis et pour obtenir les documents nécessaires: formules directives et de soumissions et enveloppes.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 2h p.m. (heure avancée de l'est) au Bureau du Secrétaire, Ministère des Travaux Publics bureau 33, immeuble "A", Hôtel du Gouvernement, Québec, P.Q.

MARDI, LE 16 JUILLET 1963 Les plans et devis devront être consultés au bureau du chantier de l'hôpital précité. Toutes les soumissions, pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque visé par une banque à l'ordre du Canada, et fait à l'ordre de l'honorable ministre des Finances, pour un montant égal à 10% (dix pour cent) de la soumission.

Seules les personnes qui ont leur établissement principal et les sociétés ou compagnies qui ont leur bureau principal dans la province de Québec sont invitées à soumissionner pour ce projet.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Hervé A. GAUVIN le sous-ministre

HYDRO-QUEBEC

SOUMISSION No B-212

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soumissionnaires, 21e étage, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10h30 a.m., heure avancée de l'est, lundi, le 8 juillet 1963, relativement à la fourniture de: Dix (10) - Sectionneurs 230 KV. Douze (12) - Sectionneurs 49 KV. (Montréal, P.Q.)

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie, sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec, équivalente à au moins 10% du montant de la soumission. Cette garantie est confisquée si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions ou si l'adjudicataire refuse de s'engager par contrat. Au moment de l'adjudication du contrat, le dépôt est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le dépôt est conservé jusqu'à ce que le contrat soit exécuté à l'entière satisfaction de la Commission.

On doit examiner les devis et autres formulaires de soumission au bureau de l'ingénieur en chef, Division des projets techniques, HYDRO-QUEBEC, suite 1517, 75 ouest, boul. Dorchester, Montréal.

On peut obtenir copie contre un dépôt de \$25 sous forme de chèque certifié ou mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant n'est remboursé qu'aux soumissionnaires qui ont présenté une soumission en bonne et due forme. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée libellément la mention: "Soumission No B-212".

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres. Les co-secrétaires B. Lacasse - W. E. Johnson Montréal, le 18 juin 1963.

Petites annonces du "Devoir"

APPARTEMENT A LOUER
MAISON A LOUER
AUTO A VENDRE
COURS PRIVÉS
HOPITAL PRIVE
INFIRMIERES DEMANDEES
LOGEMENT MEUBLE
LOGEMENT A LOUER
TAILLEUR
DROLET TAILLEUR
TRANSPORT CAMIONNAGE
AUTOMOBILES
VOUS DESIREZ UNE NOUVELLE VOITURE?
LA BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE

Milwaukee 2 Pittsburgh 1

MILWAUKEE — Denny Lemaster a gagné sa propre partie avec un circuit hier alors que les Braves de Milwaukee ont triomphé des Pirates de Pittsburgh au compte de 2-1.

Il a réussi son circuit aux dépens de Harvey Haddix. C'était son deuxième coup de quatre buts dans les majeures.

Tournoi du président à Sainte-Dorothée

C'est demain (samedi, 22 juin) qu'aura lieu le grand tournoi annuel du président et du capitaine au Club de golf Sainte-Dorothée.

Voici l'horaire des départs, ainsi que les participants:

- 8:30 am — R. Lagacé, W. Lafleur, P. Kennedy, R. Rowe.
8:38 am — Ed. Archambault, B. McKenney, R. Côté, W. Fleiding.
8:46 am — J. Groleau, J. Richardson, W. Croble, J. Robinson.

Les Yankees se rallient pour vaincre les Sénateurs de Washington, 5 à 4

NEW YORK — Un double par Bobby Richardson contre le lanceur de relève Jim Coates, a donné une victoire de 5-4 aux Yankees de New York sur les Sénateurs de Washington.

Boston 8
Detroit 3

Deux circuits par Williams

CHICAGO — Deux circuits par Billy Williams ont aidé les Cubs de Chicago à enregistrer un blanchissage de 5-0 aux dépens des Colts de Houston.

Une Hongroise au Lac-St-Jean

Magda Molnar, championne olympique de renommée internationale, qui a accumulé plus d'un record de natation, s'est inscrite pour la neuvième traversée du lac Saint-Jean.

La bourse Cartierville en jeu

L'été commence officiellement aujourd'hui à Blue Bonnets et le premier programme estival présentera en attraction spéciale la bourse Cartierville de \$1,550.

Les inscrites à B.B.

- PREMIERE COURSE
\$1,350 — Reclamer — 4 ans et plus
5 FURLONGS moins 70 VERGES
6 Mr Maestro Smith 112 3

Les vainqueurs tiraient de l'arrière, 4-2 à la huitième manche, quand ils comptèrent un point forcé grâce à un but sur balles à John Blanchard.

Marshall Bridges fut le lanceur gagnant et Coates le perdant.

Table with columns: WASHINGTON, AB, P, CS, PP. Rows include Breeding, Minoso, Hinton, Leppert, Lock, Brinkman, Osborne, Cottler, Senhouse, Coates.

Sauts en parachute à Arundel

Les membres du Montreal Skydivers Club donneront un spectacle de sauts en parachute à Lac Vert, près d'Arundel (P.Q.) le dimanche 23 juin.

Education physique à Longueuil

Les Loisirs de Longueuil organisent un cours d'éducation physique pour adultes durant la saison estivale.

Les campeurs en rallye à Rawdon

Rallye du "Camping Club du Canada"
Date: les 22, 23, 24 juin 1963.

Retrait de la Commission athlétique de Québec

QUÉBEC — La Commission athlétique de Québec a annoncé qu'elle se dissociait de la Fédération canadienne de la boxe.

Table with columns: NEW YORK, AB, P, CS, PP. Rows include Richardson, Bridges, Coates, Senhouse, Downing, Bridges, Senhouse, Downing.

Deux circuits par Williams

CHICAGO — Deux circuits par Billy Williams ont aidé les Cubs de Chicago à enregistrer un blanchissage de 5-0 aux dépens des Colts de Houston.

Une Hongroise au Lac-St-Jean

Magda Molnar, championne olympique de renommée internationale, qui a accumulé plus d'un record de natation, s'est inscrite pour la neuvième traversée du lac Saint-Jean.

La bourse Cartierville en jeu

L'été commence officiellement aujourd'hui à Blue Bonnets et le premier programme estival présentera en attraction spéciale la bourse Cartierville de \$1,550.

Les inscrites à B.B.

- PREMIERE COURSE
\$1,350 — Reclamer — 4 ans et plus
5 FURLONGS moins 70 VERGES
6 Mr Maestro Smith 112 3



Le camp-école de Sécurité aquatique pour la région de Montréal s'est ouvert officiellement à l'auberge Le PETIT BONHEUR où 50 élèves y suivent des cours pour obtenir le brevet d'instructeur de natation.

Education physique à Longueuil

Les Loisirs de Longueuil organisent un cours d'éducation physique pour adultes durant la saison estivale.

Les campeurs en rallye à Rawdon

Rallye du "Camping Club du Canada"
Date: les 22, 23, 24 juin 1963.

Retrait de la Commission athlétique de Québec

QUÉBEC — La Commission athlétique de Québec a annoncé qu'elle se dissociait de la Fédération canadienne de la boxe.

Education physique à Longueuil

Les Loisirs de Longueuil organisent un cours d'éducation physique pour adultes durant la saison estivale.

Les campeurs en rallye à Rawdon

Rallye du "Camping Club du Canada"
Date: les 22, 23, 24 juin 1963.

Retrait de la Commission athlétique de Québec

QUÉBEC — La Commission athlétique de Québec a annoncé qu'elle se dissociait de la Fédération canadienne de la boxe.

Education physique à Longueuil

Les Loisirs de Longueuil organisent un cours d'éducation physique pour adultes durant la saison estivale.

Les campeurs en rallye à Rawdon

Rallye du "Camping Club du Canada"
Date: les 22, 23, 24 juin 1963.

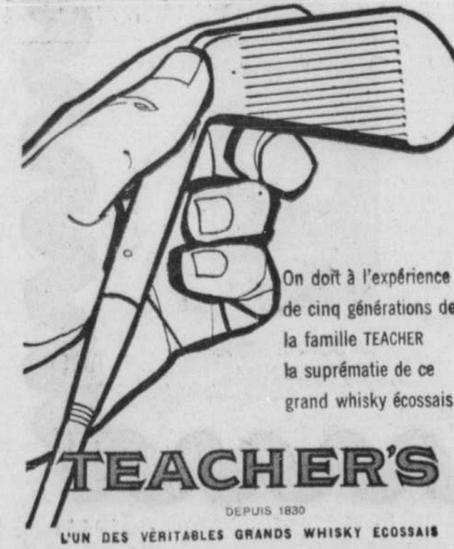
Retrait de la Commission athlétique de Québec

QUÉBEC — La Commission athlétique de Québec a annoncé qu'elle se dissociait de la Fédération canadienne de la boxe.



CHAMPION AMATEUR DE QUÉBEC. — Alfred Chouinard, à gauche, reçoit le trophée O'Keefe des mains de Georges Labrecque, agent de la Brasserie O'Keefe à Québec, après sa victoire dans le Tournoi de golf amateur de la zone Québec et district disputé au club Royal Québec.

La technique du GOLF s'acquiert par l'expérience la supériorité du WHISKY "TEACHER'S" est consacrée par l'expérience.



BOXE

LONDRES, Ang. — Brian Curvis, 145-34, des Galles, a défait par mise hors de combat Maurice Auzel, 149, de France, en 8 rounds.

Notre choix à Blue Bonnets

- 1 Rosemont Gal Mr. Maestro Lovely Lynn
2 Tara Town Poetry in Motion Fishermans Luck
3 Banner Lou Enticed Guilty Verdict

Advertisement for POL-R-PAK beer featuring a polar bear and text: "NOUVEAU! 'carton-glacière' POL-R-PAK pour la bière en canettes O'KEEFE".

63 41F

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard Gosselin



Veni, vidi, vici. Telle semble être la devise de Cassius Clay, le grand parleur qui, par coïncidence, est aussi un grand faiseur. Ce jeune homme, à peine sorti de l'adolescence, s'est un jour trouvé des muscles d'Hercule et, plutôt que de développer ses talents littéraires, — si on doit lui attribuer personnellement les strophes qu'il donne à la presse, — il a décidé de monnayer son talent, qui est dans ses biceps en tout premier lieu. Il ne faut pas douter un instant que sa première préoccupation, en embrassant la boxe, est de faire de l'argent. Il n'est pas différent, en cela, de tous les promoteurs de sport professionnel.

Dans un pays qui ne procède que par la réclame et la publicité, Cassius Clay a vite compris que pour réussir, il ne lui suffisait pas de terrasser ses adversaires. Il fallait à tout prix prendre aux yeux du public figure de phénomène. On l'a aidé à choisir pour lui. Il est devenu une espèce de clairvoyant, de cartomancien, de prophète. Il annonce à l'avance le résultat de ses combats, en indiquant la ronde précise où il enverra son adversaire au pays des rêves. Dans son dernier combat, même s'il est allé au plancher à l'assaut précédant sa victoire, il ne s'est trompé que de vingt secondes.

Il est devenu le Houdini de la scène sportive, le capitaine Neal de la température pugilistique. En vertu d'un système de publicité bien organisée, avant une rencontre, il se livre à une débauche d'injures, de défis, de commentaires blessants à l'adresse de son adversaire. Pour compléter le tableau imaginé par cet artiste, il ne rate jamais une occasion de souligner à la population du sport, — au cas où elle ne comprendrait pas d'elle-même, — à quel point il est bon, supérieur, invulnérable, invincible.

Tout ce tapage finira par lui jouer un tour, de la part de ceux-là même qu'il cherche à impressionner. A force de minuter ses engagements, les clients de la boxe ne manqueront pas de se demander si, après tout, les rencontres qu'il implique, ne sont pas tout bonnement arrangées, de façon à lui créer une personnalité tellement spéciale que des millions de dollars afflueront les soirs où il livre combat. C'est du moins ce que doit penser la population de Londres qui, trépidante de joie au quatrième round, alors qu'il visita le tapis, dut renfrogner ses freins, au cinquième, quand l'arbitre dut arrêter le combat.

Une chose est certaine. Cassius Clay recherche moins la gloire que la fortune. Certains de son entourage nourrissent aussi sans doute la même ambition. Car, si les Londoniens ont versé 100,000 livres sterling, soit environ \$300,000 pour ce combat; et si Clay n'a retiré que \$75,000 et Henry Cooper \$42,000, il y a quelqu'un qui a profité de ce match. Même si le fisc se fait un devoir d'assister aux spectacles de boxe, il ne m'entre pas dans la tête que le Trésor britannique a râlé tout le surplus.

Clay va finir par se prendre au sérieux. On sait qu'il badine quand il dit pouvoir prédire la date de la fin du monde, comme il manque de proportion quand il prétend qu'un match entre lui et Liston rapportera plus que le film Cléopâtre d'Elizabeth Taylor, la nubile actrice de cinéma qui pour attirer l'attention une fois de plus, passera pour la cinquième fois, par les formalités du mariage. Il n'empêche que Clay a une haute opinion de sa valeur, puisqu'il annonce qu'il réclamera une garantie d'un million et demi pour rencontrer Liston à l'automne.

Un autre personnage de galerie vient de se faire caser. Dans un autre domaine. Celui du baseball. En effet, Charlie Dressen, un des acolytes de Walter Alston, a réussi à se faire donner la gérance des Tigers de Detroit. On peut être sûr que le gérant des Dodgers n'a pas versé de pleurs à l'annonce du départ de Dressen. J'ai connu personnellement Dressen et pour être juste envers lui, il faut lui concéder ses qualités. Il est un bon homme de baseball. Il connaît bien les règlements.

Mais il connaît moins bien les hommes, les joueurs de baseball, en particulier que le psychologue et diplomate Alston. Les faits le prouvent. Dressen a fait fiasco à Milwaukee et à Washington. Il a même failli à la tâche, précédemment avec les Dodgers. Se croyant un jour indispensable, même s'il ne put donner de championnat aux Dodgers, il arrive aux bureaux du club avec un ultimatum en main, exigeant un contrat de trois ans, alors qu'on lui en offrait un d'un an. Son épouse intervint même pour brouiller les cartes. Il "bluffa" en menaçant de démissionner. Les Dodgers acceptèrent sa démission.

Mais Bavasi, qui est un homme assez juste, n'a pas de rancœur. Quand Dressen fut à court d'ouvrage, il lui confia un des postes d'assistants d'Alston. Mais Charlie, qui aime l'intrigue, convoitait le poste de gérant. Il n'eut qu'à rester naturel pour dresser une partie des joueurs contre leur instructeur. Il eut toujours des favoris parmi les clubs qu'il a dirigés. Il se cherche l'amitié des vedettes reconnues et n'a pas la patience qui convient avec les recrues. C'est là que fut son plus grand handicap avec les Dodgers qui n'ont pas hésité à le laisser partir "pour lui fournir l'occasion d'améliorer son sort". Les Dodgers n'y ont pas beaucoup perdu. Ce sont plutôt les Tigers de Detroit qui sont à plaindre.

Rappelé par les Yankees

NEW-YORK — Les Yankees de New-York ont rappelé le joueur de champ intérieur Pedro Gonzalez de leur équipe forme de Richmond, de la ligue Internationale, mercredi soir. Les Yankees manquent de joueurs de champ intérieur en raison des blessures subies par l'arrêt-court Tony Kubek et son remplaçant Phil Linz. Le voltigeur Mickey Mantle est toujours sur la liste des joueurs inactifs. Gonzalez avait une moyenne de .369 avec les Virginiens.

LE GIN de KUYPER
EST LE COMPAGNON DE LA BONNE HUMEUR

BLENDÉ GIN — DISTILLÉ À MONTREAL LA VRAIE SAVOIR DE HOLLANDE
John de Kuyper & Soa DEPUIS 1885

Échec des White Sox

ST. PAUL - MINNEAPOLIS — Un triple par Zoilo Versalles alors que les buts étaient remplis a été le fait saillant d'une grosse manche de cinq points hier alors que le Twins de Minnesota ont vaincu les White Sox de Chicago au compte de 9-4.

Harmon Killebrew a réussi son 13ème circuit de la saison et Earl Battey son 15ème pour Minnesota.

Jim Kaat fut le lanceur victorieux. Sa fiche est actuellement de 6-4.

John Buzhardt, qui avait jusqu'à gagné quatre parties de suite, encaissa la défaite, sa troisième. Il a huit gains à son crédit.

CHICAGO		MINNESOTA	
A	P	CS	PP
Landis, CO	5	0	1
Fox, 2B	5	0	1
Rosen, CF	4	1	0
Nicholson, CG	4	1	0
Ward, 3B	4	2	3
Saunders, AC	4	1	1
McCraw, 1B	2	0	0
A-Hersheger	0	0	0
Wilhelm, L	0	0	0
D-Weir	1	0	0
Plauer, L	0	0	0
Leilar, R	4	0	2
Buzhardt, L	2	0	0
DeBuschere, L	0	0	0

Billy Reay fait des prédictions concernant les Black Hawks

CHICAGO — Billy Reay, le nouveau pilote des Black Hawks de Chicago, prédit que son équipe sera près du sommet de la LNH au cours des cinq prochaines saisons, sinon il en accepterait la responsabilité.

Reay, qui a remplacé Rudy Pilous après avoir conduit les Bisons de Buffalo au championnat de la LAH l'hiver dernier, a résumé ses espérances et a révélé que l'équipe alignera probablement deux gardiens de but, Glenn Hall et Denis DeJordy, en 1963-64.

Jim Norris, co-propriétaire des Hawks, a confirmé l'opinion de son pilote en rappelant que Detroit, Toronto et Boston ont utilisé deux cerbères dans le passé. Selon lui, en raison de la tension exercée sur les gardiens, il est idéal d'en aligner deux afin de leur accorder le repos désiré.

Reay a prétendu que quatre ou cinq joueurs, sous sa tutelle à Buffalo l'an dernier, pourraient bien faire partie du personnel des Hawks la saison prochaine. En plus de DeJordy, il a mentionné les joueurs de défense Ed Van Impe et Aut Erickson ainsi que les ailiers John MacKenzie et Doug Robinson.

Avant même d'être interrogé au sujet de Howie Young, Reay a révélé son attitude à l'égard de la défense, acquise du Detroit et considérée "le mauvais garçon" du circuit.

"J'ai embauché, moi-même Young dans le hockey professionnel et je le connais personnellement," a déclaré Reay. "Il possède un potentiel formidable. Il est rude. Il est pour nous un livre ouvert, tout toutes les pages sont immaculées. Nous allons tout faire pour l'aider et, si nous réussissons, nous aurons tout un joueur de hockey."

Reay a également eu des bons mots à l'endroit d'Eric Ssternenko, qui est ordinairement appelé à couvrir des étoiles telles

TENNIS

Londres — Les Américaines Darlene Hard et Billie Jean Moffitt ont battu une forte équipe australienne et ont donné aux Etats-Unis la possession du trophée de la Fédération Cup qui était disputé pour la première fois. Après avoir divisé les simples avec leurs rivales, les Américaines ont enlevé les doubles dans un match extrêmement serré.

Dans la première rencontre de la journée, Margaret Smith d'Australie a battu Darlene Hard de Long Beach, Calif., 6-3, 6-0, mais Mlle Moffitt avait vengé cet échec en battant l'Australienne Lesley Turner par 5-7, 6-0, 6-3. Le pointage des doubles fut de 3-6, 13-11, 6-3 en faveur des Etats-Unis. Seize pays ont participé au tournoi international qui a débuté lundi dernier. En s'acheminant vers la victoire, les Etats-Unis avaient éliminé tour à tour l'Italie, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne.

La renommée du football

TORONTO — On a ajouté 19 nouveaux membres au Temple de la Renommée du Football, portant le total à 22.

Le comité de sélection en a nommé trois à la section de bâtisseurs et 13 autres en raison de leur habileté au jeu.

Un seul membre de la première section est encore vivant, soit Al Ritchie. Les autres sont John DsGruehy, Seppie Dumoulin, Billy Foulds, Frank Hannibal et Earl Grey, ex-gouverneur général du Canada, qui a donné la coupe Grey.

Sept des joueurs élus sont encore de ce monde: Harry Batstone, Jack Jacobs, Fritz Hanson, Dr Smirle Lawson, Frank Pep Deady, Ted Reeve et Dave Sprague.

Les autres élus furent Ormond Beach, Lionel Conacher, Ernie Cox, Eddie Dynamite James, Norm Perry et Jeff Russel.



BASEBALL

LIÈGE
LIGUE NATIONALE
Houston 6 Chicago 5
St. Louis 1 Milwaukee 2
Philadelphia 4 Cincinnati 1 (soir)
LIGUE AMERICAINNE
Washington 4 New York 5
Detroit 3 Boston 8
Chicago 4 Minnesota 9
Baltimore 4 Cleveland 1 (soir)
AUJOURD'HUI
LIGUE NATIONALE
Pittsburgh 4 Chicago
Philadelphia 4 New York (soir)
Houston 4 Cincinnati (soir)
San Francisco 2 Milwaukee (soir)
Los Angeles 4 St-Louis (soir)
LIGUE AMERICAINNE
New York 4 Boston (soir)
Washington 4 Los Angeles (soir)
Detroit 4 Kansas City (soir)
Baltimore 4 Minnesota (soir)
Chicago 4 Cleveland (soir)

RESULTATS DE MERCREDI
LIGUE NATIONALE
St-Louis 9 New York 4
San Francisco 8 Los Angeles 3
Cincinnati 6 Philadelphia 3
Chicago 9 Houston 1
Pittsburgh 6 Milwaukee 2
LIGUE AMERICAINNE
New York 3 Washington 2
Boston 9 Detroit 2
Chicago 12 Minnesota 4
Kansas City 2-4 Los Angeles 4-3
Baltimore 4-6 Cleveland 5-2

CLASSEMENT LIGUE AMERICAINNE

Équipe	G	P	Moy.	Diff.
New York	27	23	617	
Chicago	38	28	576	2
Boston	34	26	597	3
Cleveland	34	26	567	3
Minnesota	34	29	521	5
Baltimore	33	31	539	5
Los Angeles	34	35	493	7 1/2
Kansas City	31	33	484	8
Detroit	24	29	581	14 1/2
Washington	21	49	398	31

Bob Gadja roule un 69 - Palmer, un médiocre 73

BROOKLINE, Mass. — Bob Gadja, le professionnel attiré du club de Bloomfield Hills, au Michigan, a pris les devants dans l'omnium américain grâce à une première ronde de 69, deux sous la normale, cependant que le grand favori de la foule, Arnold Palmer, son jeu déséquilibré par un manque de précision sur les verts, devait se contenter d'un médiocre 73. "Je n'ai réussi qu'un seul bon coup roulé dans toute ma ronde, a déclaré Palmer par la suite, ajoutant : si ma moyenne de coups roulés avait été raisonnablement bonne, j'aurais joué 69". Jack Nicklaus, le champion de l'an dernier, a fait une ronde de 76, cinq au-dessus de la normale, qui a considérablement amoindri ses chances de répéter sa victoire de 1962.

Le troisième membre du triumvirat, Gary Player d'Afrique du Sud, a fait le premier neuf en 35 coups, mais a joué de malchance par la suite et a terminé avec un pointage de 74.

Al Balding de Toronto fut le meilleur du contingent canadien, avec une carte de 73. Al Johnston de Montréal a fait 76 et Stan Leonard a présenté une misérable carte de 82.

Sam Snead, qui en est à son 24e omnium, a fait le premier neuf en 35, mais est revenu en 39 pour un total de 74.

Jack Cupit, gagnant de l'omnium canadien il y a deux ans, a fait une ronde de 70, un sous la normale, grâce à huit verts d'un seul coup roulé.

Gadja a fait le contraire de la grande majorité des compétiteurs ont trouvé extrêmement difficile le terrain vieux de 70 ans, où François Guimet, alors âgé de 20 ans, avait battu

les vedettes britanniques Harry Verdon et Ted Ray dans une éliminatoire il y a 50 ans, avec une ronde de 72.

Un temps capricieux est venu s'ajouter aux difficultés normales du parcours. Des rafales de vent de 30 milles à l'heure ont soulevé des vagues de sable et il y eut plusieurs averses, entrecoupées de périodes de soleil.

Julius Boros, qui gagna l'omnium de 1952, a fait un 71, de même que le jeune Davis Love, de Charlotte, Caroline du Nord, Ed Furgol, le champion de 1954, était deux en bas de la normale après 10 trous, mais il fit 5 sur cinq trous consécutifs, et termina avec une carte de 74. Tony Lema a fait 71, la normale, et Gene Littler, 75.

Gadja a fait le contraire de la plupart des autres joueurs. Après avoir fait les neuf premiers trous en 35 coups, la normale, il réussit quatre "birdies" sur le deuxième neuf.

"Je n'ai jamais gagné rien de ma vie", déclara-t-il plus tard. Il en est à son septième omnium et n'a réussi qu'une fois à se qualifier pour les 36 derniers trous, en 1957, à Toledo.

Pari double de \$1,132

CHICAGO — Count Nigral, un pur-sang coté à 55 contre 1, a gagné la première course et Copas Rascal a gagné la deuxième à la piste d'Arlington Park hier, avec le résultat que le "double quotidien" a atteint le chiffre de \$1,132.20. Les numéros du programme étaient 12 et 19.

Count Nigral, conduit par le jockey Robert Duran, a payé \$113.20 pour \$2, tandis que Copas Rascal a donné \$23.60. Il était conduit par Donald Brumfield.

"Vite..."

...téléphonez en vitesse à votre fournisseur pour commander une caisse de votre bière Molson préférée. Bonne fin de semaine!

SEUL MOLSON SATISFAIT TOUS LES GOÛTS

MOLSON CANADIAN Lager beer
LA BIÈRE LAGER RAFRAÎCHISSANTE

MOLSON LA BIÈRE DOUCE LAURENTIENNE
LA SAVOUREUSE BIÈRE DOUCE

MOLSON ALE
LA BONNE BIÈRE DE CHEZ NOUS

Le gouvernement Pearson propose pour adoption aux Communes:

Les pensions de vieillesse augmentées de \$10
Un plan général de retraite à 65 ou 70 ans

OTTAWA. — Une augmentation de \$10 des pensions de vieillesse et un système universel de retraite ont été annoncés par le gouvernement qui a soumis une résolution en ce sens à la Chambre des communes, hier.

La résolution, parrainée par le ministre de la santé, Judy LaMarsh, est l'une des trois mesures législatives annoncées en ce dernier jour de la période des "60 jours de décision" proclamée par le gouvernement libéral.

SESSION Fédérale

Le creusage d'un chenal entre l'île Repentigny et la rive sud du Saint-Laurent ne sera pas effectué au cours de la présente année financière même si une imputation de \$200,000 à cette fin est inscrite dans les prévisions budgétaires 1963-64.

AIDE AUX MUNICIPALITÉS ET PENSIONS
Lesage attend la réponse d'Ottawa

QUÉBEC. (Par M. T.). — M. Jean Lesage attend la réponse de M. Lester Pearson à sa lettre du 7 juin concernant le projet fédéral d'aide aux municipalités et n'a rien à ajouter pour le moment.

Le ministre du travail, M. Allan MacEachen a confirmé aux Communes qu'il a reçu une demande du ministère québécois de la voirie, visant à faire bénéficier ses employés non-permanents des dispositions de la loi de l'assurance-chômage.

On sait que le premier ministre du Québec avait, le 7 juin, demandé à M. Pearson de retarder l'adoption de ce projet de loi jusqu'après la conférence interprovinciale qui aura lieu à Halifax, au début d'août, et au cours de laquelle les ministres des affaires municipales des provinces, à l'invitation de M. Pierre Laporte, auront l'occasion de discuter de ce projet fédéral.

M. T. C. Douglas, leader parlementaire du NPD, a soumis aux Communes une déclaration du Dr Gotthart Steier, un médecin à l'emploi du laboratoire du

Si on lit attentivement les journaux de ce matin, l'on verra que les journalistes qui font le rapport, particulièrement sur le Dénor, et qui annoncent l'étude en deuxième lecture du projet de loi se reportent à ce qu'avait dit M. Walter Gordon, lundi soir, en présentant la résolution. Mais j'ai souligné, hier, les paroles qu'avait prononcées par la suite, mardi, le premier ministre du Canada, en réponse, je crois, à M. Pigeon, député conservateur de Joliette.

Départ, le 25, des enfants pour le camp Bruchési

Les enfants qui passeront leurs vacances au camp Bruchési cet été partiront mardi le 25 juin de Montréal.

J.-Pierre Houle, nommé directeur des relations extérieures de l'administration du centenaire

OTTAWA. — M. Jean-Pierre Houle, chef des relations internationales à la Commission des transports aériens, a été désigné au poste de directeur de l'information et des relations extérieures à l'administration du centenaire de la Confédération.

Le ministre de la santé, Judy LaMarsh, tient à l'épilation de son nom en un seul mot avec deux majuscules, soit L. et M.

D'abord journaliste, puis réalisateur d'émissions radiophoniques, M. Houle est entré au service du gouvernement fédéral en 1953 en qualité d'avocat conseil à la Commission des réclamations des biens de guerre. En 1955 il est passé à la Commission des transports aériens à titre de conseiller juridique. Il a assumé en 1957 la direction de la division des relations internationales.

Le ministre de la santé, Judy LaMarsh, tient à l'épilation de son nom en un seul mot avec deux majuscules, soit L. et M.

Il a pratiqué le droit pendant quelques années avant de devenir professeur d'histoire du Canada et d'histoire universelle aux collèges Stanislas et Sainte-Marie de Montréal. Plus tard, il a été chargé de cours à l'université de Montréal.

Les "60 jours de décision" de l'administration libérale ont pris fin hier, mercredi soir, à la veille de l'expiration de cette période, le premier ministre Lester-B. Pearson a exprimé l'espoir que son gouvernement ait "l'occasion de prolonger cette période d'action et de décisions" encore longtemps. M. Pearson parlait alors devant l'Association libérale d'Ottawa - Ouest qui avait organisé un souper en l'honneur de son député le ministre des transports McNeil qui représente ce comté depuis 1940.

Les conditions de vente du blé à la Chine restent obscures

OTTAWA. — Le ministre du commerce, M. Mitchell Sharp, a refusé de nouveau de dire si vraiment la Chine communiste fait pression sur le Canada dans le but d'obtenir des conditions d'achat plus généreuses de blé canadien.

AVIS DE DÉCÈS

HELIE — A L'Hôtel-Dieu de Montréal, le 19 juin 1963, à l'âge de 57 ans, est décédé Monsieur Anatole Hélie, b.a., b.ph., lph., époux de Thérèse Leclerc, père de Pierre, interne à l'Hôtel-Dieu; Thérèse, étudiante en 3ème année, pharmacie; Pierrette, Bernard et Françoise. Les funérailles auront lieu samedi le 22 courant. Le convoi funèbre partira du salon J. R. Deslauriers, L'Assommoir, 1650 Côte-des-Neiges, à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont, où le service sera célébré à 9h. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Rallie-mont à l'église.

MAGNUS POIRIER Inc. Directeur de funérailles 603, boul. ST-LAURENT CR. 7-5700 6526, St-Denis - 1828, St-Laurent AIR CLIMATISÉ

Georges Godin Successeur d'Arthur Landry Enrg. DIRECTEUR DE FUNERAILLES SALONS MORTUAIRES MODERNES SERVICE D'AMBULANCE

cadeaux pour la Mariée • luxueux • utilitaires • agréables AU NOUVEAU Dupuis

verrière, porcelaine, vases, importation, bouilloire, ustensiles, mixette, grille-pain, fer de voyage, coutellerie, mélangeur, poêlon, cadran, lampes, mallettes, téléviseur, radio "Marconi", table à repasser

Invitation Mlle Micheline Lemyre notre coordonnatrice de la Mode, se fera un plaisir de conseiller les futures mariées et toutes les dames sur le choix de leurs vêtements et des accessoires qui conviennent.